



Etude Genre et extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel

**Rapport provisoire
Février 2016**

Sommaire

INTRODUCTION 7

<i>1- Quelques raisons objectives d'étudier le « genre » et l' « extrémisme violent » en Afrique</i>	7
<i>2- Définition du « genre » et de l' « extrémisme violent ». Faut-il décliner l'extrémisme au féminin ?</i>	9
<i>3- Ébranlement des États, porosité des frontières et expansion de l'extrémisme dans le monde..</i>	11
<i>4- Problématique de l'étude</i>	12
<i>5- Les dimensions de l'étude</i>	14
<i>6- Objectifs de l'étude</i>	15
<i>7- Outils méthodologiques</i>	16

ANALYSE DE L'EXTREMISME VIOLENT ORIENTE SUR LES FEMMES DANS LES PAYS DU G5 SAHEL 18

A- Les facteurs incitatifs	18
<i>Les défaiillances de l'action publique dans l'espace sahélien : une brèche où s'engouffrent les groupes extrémistes.....</i>	20
<i>Les conditions du retour des États forts pour juguler le facteur structurel de l'extrémisme violent</i>	21
<i>Instabilité institutionnelle, violence et marginalisation : les femmes victimes expiatoires d'une conjoncture chaotique ?</i>	23
<i>Des flux transfrontaliers porteurs de déstructuration de l'espace public et de violation des droits fondamentaux</i>	24
<i>Des cultures politiques conservatrices peu propices à l'autonomie des femmes</i>	25
B- Les facteurs attractifs.....	26
C- Typologie, conséquences et impact de l'extrémisme violent.....	31
<i>Des facilitatrices mobilisées par les radicaux extrémistes.....</i>	32
<i>Des médiatrices efficaces.....</i>	32
<i>Des femmes au service des contrebandiers jihadistes</i>	32
<i>Des recrues jihadistes radicalisées ou repenties.....</i>	32
<i>Des effets pervers et des conséquences dramatiques de l'extrémisme violent : prolifération des groupes extrémistes et régression des droits acquis.....</i>	34
<i>Tableau clinique de l'espace géopolitique du G5 Sahel : étiologie de l'extrémisme violent, causes, conséquences et répertoire d'action de la mobilisation djihadiste</i>	35
D- Les capacités de résilience des femmes	38

CADRES REFERENTIEL ET PROGRAMMATIQUE 41

A-	Une intersection non évidente entre genre et extrémisme violent.....	41
B-	Analyse du cadre normatif	44
C-	Analyse du cadre programmatique	53
D-	Les facteurs contributeurs et inhibiteurs de succès des initiatives et de l'effectivité de la jouissance des droits des femmes	58

CAPITALISATION DES EXPERIENCES ET PERSPECTIVES PROGRAMMATIQUES..... 62

A-	Émergence d'un discours et d'une stratégie de déconstruction de l'extrémisme dans les États du G5	62
B-	Les atouts de mise en synergie des interventions.....	63
C-	Les conditions d'affirmation d'un leadership féminin.....	66
D-	Le mode opératoire et le registre discursif à mobiliser pour un plaidoyer optimal	70

LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS..... 73

A-	Leçons apprises.....	73
B-	Recommandations	82

ANNEXES 85

Annexe 1 : Guides d'entretien des acteurs institutionnels.....	85
Annexe 2 : Guide d'entretien des acteurs non institutionnels	88
Annexe 3 : Liste des structures rencontrées.....	91
Annexe 4 : Bibliographie indicative	94

Liste des encadrés

<u>Encadré n° 1 : « Déradicaliser les extrémistes » : une ambition « occidentale » difficile à codifier en droit international des droits humains</u>	10
<u>Encadré n° 2- Le Tchad : un cas emblématique d'État fragile traversé par des clivages ethniques</u>	19
<u>Encadré n° 3- Le Mali : un cas emblématique d'État « failli » engagé dans la reconstruction institutionnelle</u>	22

<u>Encadré n° 4 - Récit de vie : S. une fille vulnérable, exposée au risque terroriste en Mauritanie</u>	27
<u>Encadré n° 5- Ce qui pousse à se radicaliser : psychologie, cadre social, mécanismes et facteurs d'influence</u>	29
<u>Encadré n° 6 – Quand l'extrémisme violent engendre une inversion des rôles : les femmes au devant de la scène</u>	33
<u>Encadré n° 7- Les camps de réfugiés : des espaces de reproduction de la domination masculine</u>	36
<u>Encadré n°8 – La femme mauritanienne : un rôle prométhéen et une capacité de résilience exceptionnelle</u>	39
<u>Encadré n° 9: Les visages du mariage en temps d'extrémisme violent : l'exemple du Nord-Mali</u>	65
<u>Encadré n°10. : Le plaidoyer efficace de la Plateforme des femmes leaders du Mali</u>	68

Liste des tableaux et graphiques

<u>Tableau n°1: évolution du classement des Etats du G5 Sahel dans les Failed States Index</u>	47
<u>Tableau n°2 : classement des Etats du G5 sur l'indice de développement humain 2015</u>	47
<u>Tableau n° 3 : classement des Etats du G5 sur l'indice d'inégalité genre (IIG) 2014</u>	47
<u>Tableau 4 : situation des conventions pertinentes dans les pays du G5 Sahel</u>	49
<u>Tableau 5 : Les efforts de mise en œuvre des résolutions 1325 et 2242 / pays</u>	51
<u>Graphique n°1 : sociogramme des acteurs et initiatives</u>	58
<u>Graphique 2 : Perception des enquêtés sur les facteurs inhibiteurs</u>	60
<u>Graphique 3 : Niveaux de perception sur les contraintes/pays</u>	61

Liste des acronymes

AFCF	Association des Femmes Chefs de Famille/Mauritanie
AFEB	Association des femmes élues du Burkina
AFJBF	Association des femmes juristes du Burkina
AFLM	Association des Femmes Leaders du Mali
AJM	Association des Juristes Maliennes
AMDH	Association mauritanienne des droits de l'homme
AMSME	Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant
AQMI	Al Qaïda au Maghreb Islamique
ATNMC	Alliance Touareg du Nord-Mali pour le Changement
C4S	Centre des Stratégies pour la Sécurité au Sahel Sahara
CADHP	Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
CAFO	Coordination des Associations Féminines du Mali
CBDF	Coalition burkinabé des Droits de la Femme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CITRAF	Centre d'information, de formation et de recherche action sur les femmes
CONAF	Conseil National des Femmes du Tchad
CONGAFEN	Associations Féminines du Niger
CSAMAP	Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce
CSVVDH	Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains
CVE	Countering Violent Extremism
CVJR	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
DCAF	Direction de la Coordination des Associations Féminines
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
DDR	Démobilisation, Désarmements et Réinsertion
FMS-LG	Force Multinationale de Sécurisation du Liptako- Gourma
FSD	Forces de Défense et de Sécurité
GCTF	Global Counter Terrorism Forum
GI3P♀	Groupe des Initiatives de Plaidoyer pour la Participation Politique des Femmes
GREFFA	Groupe de Recherche, d'Etude, de Formation Action-Femme
IIG	Indice d'Inégalité Genre
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUFEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
OSES	Bureau de l'Envoyée Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahel
PCMS	Plateforme de coopération en matière de sécurité
PMCT	<i>Partenariat militaire de coopération transfrontalière</i>
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSPDN	Programme Spécial pour la Sécurité, la Paix et le Développement du Nord-Mali
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SINUS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNPG	Stratégie Nationale de la Promotion du Genre

SNVBG	Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
SPN	Statut personnel du Niger
TSCTP	Partenariat Transsaharien contre le terrorisme
UNPOL	Police civile des Nations unies
UNOWA	United Nations Office for West Africa
VGB	Violences basées sur le Genre

INTRODUCTION

1- Quelques raisons objectives d'étudier le « genre » et l'« extrémisme violent » en Afrique

Aborder la problématique de l'extrémisme violent sous l'angle des obstacles et risques qu'il fait peser sur l'effectivité des politiques et législations « sensibles au genre », est aujourd'hui un impératif scientifique¹. Plusieurs raisons objectives militent, en effet, pour un travail d'objectivation visant à clarifier le lien entre « genre » et « extrémisme violent ».

La première est la nécessité d'établir une corrélation évidente entre les logiques de radicalisation par définition dogmatiques et liberticides et la remise en cause des droits politiques, économiques et sociaux conquis par les femmes notamment africaines dans l'État moderne postcolonial². La deuxième est l'importance de fournir une explication à la fois politique et socio-anthropologique aux affinités électives qu'entretient par exemple la radicalisation islamiste avec les stéréotypes culturels réputés justifier une certaine idée rétrograde de la place de la femme dans la société³. Cette raison a ainsi inspiré des chercheurs qui préconisent ni plus ni moins un « changement des ordres sociétaux », dans le rapport précité du PNUD (p. 72). La troisième raison essentielle qui interpelle les pouvoirs publics et la communauté internationale est l'urgence qu'il y a à dépasser le registre incantatoire des conventions, traités, résolutions et autres Déclarations solennelles qui n'ont aucun caractère contraignant. Il s'agit donc d'apporter des réponses fermes – qui soient politiquement légitimées et clairement exprimées dans le droit positif des États africains signataires des conventions et traités internationaux interdisant la violence faite aux femmes et bannissant la rhétorique extrémiste et ses effets pervers – au triptyque violence liberticide/justification culturelle/registre incantatoire.

Last but not least, il existe une quatrième raison fondamentale à cette clarification scientifique du lien empirique entre « genre » et « extrémisme violent » : elle relève de la rationalité juridique et de la logique démocratique en ce sens qu'elle appelle à la codification juridique des rapports de force politiques qu'implique la prise en compte de la normalité voire de la banalité d'un leadership féminin tout aussi efficace et légitime que le leadership masculin davantage adossé à une rationalité culturelle anachronique. Le challenge des défenseurs des Droits de l'Homme est d'arriver, avec le précieux concours du juge constitutionnel, à déconstruire cette rationalité culturelle qui a pour elle la religion et l'histoire afin d'asseoir l'intelligibilité d'un leadership politique non automatiquement référé au sexe

¹ Il existe aujourd'hui une abondante littérature grise qui traite de ce sujet. On peut citer notamment : (1) ONU Femmes, OIT, PNUD, UNESCO, FNUAP, HCDH et OMS (2015), *A Framework to Underpin Action to Prevent Violence against Women* (2) ONU Femmes, FNUAP, OMS, PNUD et ONUDC (2015), *Essential Services Package for Women and Girls Subject to Violence- Core Elements and Quality Guidelines* (3) ONU Femmes (2012), *Handbook for Legislation on Violence against Women* (4) ONU Femmes (2012), *Handbook for National Action Plans on Violence against Women*.

² Voir notamment l'étude de la Commission européenne : *Strive pour le développement. Renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme*, 2015, 60 p ; Augustin LOADA et Peter ROMANIUK, *Prévention de l'extrémisme violent au Burkina Faso. Vers une résilience nationale dans un contexte d'insécurité régionale*, juin 2014, 56 p.

³ Cf. l'excellente étude du PNUD, *Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent 700 Sahéliens*, 2015.

des acteurs⁴. Mieux encore, le défi immédiat des instances délibératives des femmes leaders africaines est d'arriver à accréditer la thèse d'une réinvention de la démocratie qui en ferait « (...) un concept constitutionnel opératoire, c'est-à-dire une règle de jugement des actes de l'État⁵ ».

Il est évident que la précarité économique des femmes, tout comme la violence domestique et politique qu'elles subissent impliquent que l'analyse s'inscrive dans le cadre théorique de la citoyenneté et des rapports sociaux fondés sur le sexe. On sait à quel point ces rapports asymétriques restent marqués par de nombreux mythes et sont pérennisés par la banalisation de comportements préjudiciables aux femmes. Or le fait est que juridiquement le statut de la femme est étroitement lié à sa citoyenneté. Il s'agit d'aller au-delà des considérations honorifiques et symboliques pour asseoir le postulat politique du statut de la femme en démocratie. A cette fin deux défis doivent être relevés. D'abord, l'État doit s'employer à élaborer un régime de droits qui protège légalement, constitutionnellement et législativement les droits humains des femmes, au même titre que les hommes. Ensuite il doit s'assurer que l'égalité de droits ne soit réduite à une réalité virtuelle, sans grande incidence sur le vécu des femmes. La notion de droits n'a de sens que si sa portée est universelle. Autrement dit la finalité d'un combat pour la construction du leadership féminin en Afrique est d'arriver à faire admettre que la femme soit considérée comme une citoyenne à part entière, qui exerce un contrôle sur son intégrité physique, morale et spirituelle; une citoyenne qui jouit pleinement du droit à la sécurité économique, du droit à la participation, du droit à la prise de décisions, du droit au leadership, du droit à l'autonomie. Cela ne serait qu'entériner le principe de l'universalité des droits telle que déclinée dans moult conventions internationales ainsi que dans plusieurs instruments régionaux, entre autres : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égards des femmes, la Déclaration de Vienne, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Protocole de la Charte africaine relatif aux droits de la femme en Afrique. Plus fondamentalement la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU réitère le même principe, et capitalise sur les mutations sociales des rôles féminins et masculins survenues durant un conflit ou une crise, mutations qui renversent les idées préconçues sur la répartition sexospécifique des rôles dans la société, et qui prédisposent les femmes à l'égalité de droits, à condition qu'il y ait une reconnaissance politique et une consolidation de leurs acquis.

⁴ Le rapport annuel d'ONU Femmes 2015-2016 révèle ainsi que « 8 réformes constitutionnelles tenant compte des questions de genre ont eu lieu, 32 nouvelles lois ont été adoptées rien qu'en 2015 et 15 nouveaux comités sur l'égalité des sexes aux parlements ont été créés dans des pays où ONU Femmes mène ses activités », p.9

⁵ L'une des difficultés auxquelles on se heurte dans les études sur le genre en Afrique est précisément l'énonciation politique même de la problématique « genre » du fait de l'absolutisme majoritaire des hommes. C'est pourquoi le contrôle de la constitutionnalité des lois doit être vu comme la conséquence logique de l'exigence démocratique moderne. Selon le constitutionnaliste D. ROUSSEAU, « (...) *La représentation de la démocratie qui prévaut aujourd'hui est celle qui inclut le respect des droits de l'Homme, implique l'existence de droits et libertés au profit des individus, des groupes et des minorités, et suppose un système efficace de leur protection contre les décisions du pouvoir majoritaire.* » Cf. Dominique ROUSSEAU, *Droit du contentieux constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., 2014, p. 552

2- Définition du « genre » et de l' « extrémisme violent ». Faut-il décliner l'extrémisme au féminin ?

Le concept « Genre » renvoie à la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre hommes et femmes. Tandis que « le sexe » réfère aux caractéristiques biologiques, le genre décrit des fonctions sociales assimilées et inculquées culturellement. Le genre est ainsi le résultat des relations de pouvoir présentes dans une société et sa conception, en conséquence, est dynamique et diffère selon l'évolution du temps, l'environnement, les circonstances et les différentes cultures. Les Conclusions concertées de 1997 de l'ECOSOC définissent l'intégration d'une perspective de genre de la manière suivante : « *Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes.* »

Dans le Plan d'action sur la prévention de l'extrémisme violent, Ban Ki-moon faisait observer que « *l'extrémisme violent est un phénomène multiforme, qui échappe à toute définition claire* ». Évitant toute stigmatisation a priori d'une religion, l'ex-secrétaire général de l'ONU rappelait ainsi que « (...) Bien qu'il ne soit ni nouveau ni propre à une région, une nationalité ou un système de croyance précis, des groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et Boko Haram ont, au cours des dernières années, façonné l'image que nous en avons ainsi que le débat sur les moyens de faire face à cette menace. Le message d'intolérance – religieuse, culturelle et sociale – que ces groupes véhiculent a eu de graves répercussions sur de nombreuses régions du monde. » La région sahélo-saharienne n'y échappe guère. Elle est le théâtre d'actes de violence perpétrés par des mouvements tels que AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique), Ansar Dine, Al Mourabitoun et Boko Haram devenu Etat Islamique en Afrique de l'Ouest en mars 2015. Notons que l'usage indifférencié des termes « terrorisme », « radicalisation », « djihadisme » et « extrémisme violent » tend à entretenir une confusion alors que ce dernier se réfère précisément à une pensée dogmatique qui préconise des modes d'action violents⁶.

La difficulté vient du fait que l'opinion dissidente des extrémistes peut ne pas affecter les libertés civiles de leurs concitoyens. Elle n'est, dès lors, pas nécessairement illégale et ne conduit pas systématiquement à la violence. Elle le devient lorsque les idéaux qu'elle véhicule se veulent contraignants et menacent la tolérance, la stabilité, la démocratie et la paix dans l'État. En définitive on dira que l'extrémisme violent est un terme dans lequel on peut subsumer le terrorisme, l'anarchisme et la violence communautaire. Par exemple, l'extrémisme violent ne comprend pas les comportements non violents comme l'incitation au terrorisme ou la facilitation d'activités terroristes. De même, le processus de radicalisation

⁶ Cf. International Peace Institute, « L'extrémisme violent : vers une stratégie de prévention dans l'espace francophone », janvier 2016.

menant au terrorisme peut présenter des différences avec le processus de radicalisation menant à l'extrémisme violent⁷.

De prime abord on peut dire que l'extrémisme violent frappe indistinctement les hommes et les femmes. Cependant la problématisation de cette étude ne peut faire l'économie d'une mise en évidence de la manière et des proportions dans lesquelles il affecte les hommes et les femmes⁸. En effet différentes enquêtes ont révélé qu'au-delà des statistiques globales sur les pertes humaines, les personnes déplacées et refugiées, se cachent des réalités autrement plus tragiques que les hommes et les femmes ont expérimentées différemment. Moult violations et crimes subis par des femmes sont traités comme des « statistiques muettes », évoqués vaguement dans une lecture globale et homogénéisante qui amoindrit leur dimension tragique et leur degré de visibilité à la fois comme enjeu politique et comme enjeu critique de société⁹.

Encadré n° 1 : « Déradicaliser les extrémistes » : une ambition « occidentale » difficile à codifier en droit international des droits humains

Pour relancer la dynamique de la coopération internationale, le « Global Counter Terrorism Forum (GCTF) » ainsi qu'une série d'institutions affiliées ont progressivement été installés à partir de 2011. Cette initiative, largement pilotée par les États-Unis, actait de la paralysie des Nations-Unies sur le sujet ainsi que de l'échec du « G8 Counter-Terrorism Action Group » mis en veille en 2007. Conjointement émergeait la notion dorénavant bien installée de « lutte contre l'Extrémisme violent » ou CVE (Countering Violent Extremism) dans son acronyme anglais. Dans la lignée de la « Stratégie Antiterroriste Mondiale » adoptée en 2006 par les Nations-Unies, cette approche implique que les États traitent les racines politiques, sociales et économiques du terrorisme pour permettre la déradicalisation et la réintégration sociale des extrémistes. En février 2015, les représentants de plus de 70 pays se réunissaient à Washington DC dans le cadre d'un sommet organisé par la présidence américaine sur la lutte contre l'extrémisme violent. Au cours de ce sommet fut acté le fait que « la collecte de renseignements, la force militaire et l'application de la loi seules ne résoudront pas le problème de l'extrémisme violent, et si mal utilisées elles pourront même l'exacerber ». Il fut en outre souligné que « des mesures visant à lutter contre la menace terroriste, devraient être élaborées et mises en œuvre en pleine conformité avec le droit international, en particulier le droit international des droits humains ». Ces déclarations contribuaient à clairement reconnaître que les abus des forces de défense et de sécurité et l'élimination systématique des opinions dissidentes aboutissaient à ce que les gouvernements s'aliènent les communautés touchées et stimulent le recrutement de nouveaux militants. Elles donnaient ainsi le signal de départ d'une nouvelle dynamique à la « guerre contre le terrorisme », ou plus exactement à la « lutte contre l'extrémisme violent », comme c'est dorénavant la dénomination politique, actant ainsi de la défaite de ceux ayant déclaré cette guerre.

⁷ Cf. Strive pour le développement. Renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme, op.cit. p. 5-6.

⁸ Cf. BAD, Indice de l'égalité du genre en Afrique, Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action, 2015, 42p.

⁹ Cf. ONU-Femmes, Mécanisme d'alerte précoce tenant compte de la problématique du genre : Présentation et Guide pratique, 2012, 20 p.

3- Ébranlement des États, porosité des frontières et expansion de l'extrémisme dans le monde

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle sont marqués par de profonds bouleversements qui sapent les fondements même de la construction contemporaine du monde, avec la remise en cause de l'État-nation westphalien. En effet, les légitimités traditionnelles sont concurrencées et bousculées par l'avènement d'entrepreneurs de l'extrémisme violent qui profitent des lignes de fuite au sein des États et dans la gouvernance mondiale et régionale pour émerger, au point de rendre hypothétique dans le monde les deux libertés majeures : la liberté de vivre à l'abri de la peur (sécurité) et la liberté de vivre à l'abri du besoin (développement). A l'heure actuelle, cet extrémisme violent représente l'un des principaux facteurs qui favorisent la diffusion des attaques terroristes dans le monde entier. Son expansion lancinante repose sur une idéologie et une tactique séditieuse qui, de diverses manières, assujettissent les femmes.

La région sahélio-saharienne, poreuse et instable, est sans doute l'un des territoires les plus exposés à cette nouvelle menace. L'État-nation y est fortement menacé non seulement par la fragmentation mais aussi par la récurrence de phénomènes de toutes sortes au point que certains auteurs, craignant sa survie, parlent de « panne d'État », d'« État déliquescent », de « Failed States », voire de « Collapsed States », etc.¹⁰. Cette situation est exacerbée par les luttes intestines pour la conquête et la monopolisation du pouvoir, le climat d'insécurité généralisée, la militarisation croissante, le très faible niveau de gouvernance et de développement, etc. Il en est de même du faible niveau de l'État de droit, du respect des droits de l'Homme et du développement de l'impunité politique. Ces facteurs crisogènes emportent une logique de désinstitutionnalisation politique et administrative et ouvrent des brèches où s'engouffrent des « entrepreneurs du djihad » d'un nouveau type, porteurs d'un discours extrémiste violent et anti-occidental et déterminés à imposer un nouvel ordre politique informé par la sharia.

Dans ce contexte, la communauté internationale a inscrit la lutte et la prévention de l'extrémisme violent, mais prioritairement celui dirigé sur les femmes, au cœur de son agenda politique. Il en est ainsi du Sommet à Washington de février 2016 pour étudier des réponses autres que militaires dans la lutte contre l'extrémisme violent ; de la conférence internationale sur la situation et les perspectives pour la prévention de l'extrémisme violent, tenue au mois d'avril 2016 en Suisse ; de la réunion-débat de mars 2016 du Conseil des droits de l'Homme dédiée aux efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sous l'angle des droits de l'Homme ; de la réunion du Conseil de sécurité d'avril 2015 sur la violence sexuelle devenue « une arme de terrorisme » ; du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent dans un rapport présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 15 janvier 2016 par le Secrétaire général. Au niveau régional, on peut évoquer ici, entre autres, le rapport de la présidente de la Commission de l'Union africaine sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique et le colloque régional sur la radicalisation et l'extrémisme

¹⁰ Cf. Boas M. et Jennings K. M., « Luttes armées, rebelles et seigneurs de la guerre : le spectre du patrimonialisme », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (eds), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 2011.

violent au Sahel organisé par le Centre des Stratégies pour la Sécurité au Sahel Sahara (Centre 4S), tenu en octobre 2016 à Bamako. Cependant, si la problématique du genre dans les pays du G5 Sahel semble être antérieure à la montée de l'extrémisme violent, facteur d'expansion des attaques terroristes et de tous les préjudices que peuvent en subir les femmes, celui-ci (extrémisme violent) en est toutefois un facteur d'exacerbation.

4- Problématique de l'étude

A la lumière des dynamiques récentes marquées par l'irruption de mouvements terroristes qui ont ébranlé les fondements institutionnels de beaucoup d'États sahéliens, il est nécessaire d'interroger la nature des crises sociopolitiques qui en résultent, de mesurer le degré de déstructuration de l'ordre social et d'analyser les conséquences de la rhétorique islamiste et de la violence subséquente qu'elle engendre et qui s'avère particulièrement préjudiciable aux femmes comme en attestent les cas du Nord Mali et du Nigeria¹¹. Victimes d'enlèvement puis mariées de force ou violées, les femmes subissent psychologiquement et dans leur chair les affres de cette violence perpétrée au nom d'un nouvel ordre religieux imposé par Boko Haram, Aqmi, Al Qaïda, etc. Au-delà de ce constat empirique encore peu documenté scientifiquement, la problématique de l'étude est celle de :

- a)- l'explication de la corrélation qu'on peut établir entre l'extrémisme violent et le genre ;
- b)- la mise en évidence des effets mesurables de cette corrélation à la lumière de la faillite relative des États du G5 à garantir la sécurité collective à l'intérieur de leurs frontières et à prévenir les situations de vulnérabilité qui exposent les jeunes femmes à être des proies faciles pour l'agenda terroriste ;
- c)- l'explication des logiques discursives des extrémistes et la dissonance cognitive que leurs prêches virulents tendent à introduire dans la conception juridique de la femme-citoyenne titulaire de droits inaliénables et légitimée à exprimer son opinion politique dans l'Etat de droit démocratique entériné par l'ordre constitutionnel et les conventions internationales relatives aux droits de la femme¹² ;
- d)- des conditions d'énonciation – au travers de plaidoyers mobilisateurs impliquant l'Etat, la société civile et les victimes potentielles – d'un discours de déconstruction des préjugés dogmatiques véhiculés par les terroristes islamistes qui permette d'éclairer sur les enjeux politiques et économiques du « genre » dans des sociétés sahéliennes majoritairement masochistes et misogynes. Ce quatrième élément structurant de notre problématique tient compte de l'hypothèse des femmes qui adhèrent à la cause terroriste et s'impliquent physiquement¹³.

¹¹ Cf. notamment Crenshaw Martha, *Explaining terrorism : causes, processes and consequences*, London/New York, Routledge, 2011.

¹² UNW, « Lutter contre l'extrémisme violent tout en respectant les droits et l'autonomie des femmes et de leurs communautés », *Conflicts*, chap. 9, pp. 222-233.

¹³ Lire notamment Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists », *The New York Times*, le 21 janvier 2015, <http://www.nytimes.com/2015/01/22/opinion/when-women-become-terrorists. Html>; Jayne Huckerby, «

Pour éviter le piège de l'anachronisme et de la pétition de principe, il faut reconnaître que le statut de « femme » dans les sociétés concernées a souvent été un motif de violence sociale et de marginalisation politique et économique pour des raisons liées aux croyances et à la division sociale du travail. L'extrémisme violent dont il est ici question – qui culmine avec la création de l'Etat islamique – renvoie explicitement à un phénomène récent marqué par la résurgence du discours islamiste défiant ouvertement l'ordre international classique. Ce défi terroriste lancé aux tenants des valeurs humanistes, de l'ordre démocratique et de l'État de droit a fait réagir l'ONU et les puissances occidentales disposées à prêter main forte aux Etats fragiles du Sahel confrontés aux assauts récurrents de la nébuleuse terroriste¹⁴. Dès lors toute définition idiosyncratique de la sécurité devient contestable¹⁵ en ce qu'elle ne permet guère de saisir la complexité des questions juridiques, économiques et politiques en jeu.

Au total la question de l'extrémisme violent sera posée sous l'angle de l'islamisme radical et l'impact qu'elle peut avoir sur la problématique du genre – qui reste encore un enjeu juridique et politique évanescents dans les États du G5 Sahel – sera mesuré au regard des principales dimensions constitutives du politique. L'étude s'emploiera ainsi à faire ressortir les aspects critiques d'une forme d'extrémisme violent non encore jugulée et les effets pervers qu'elle risque d'avoir en termes de déconsidération de la femme comme actrice légitime du jeu politique et porteuse d'alternative à la gouvernance monopolistique de l'Etat par des hommes. D'un point de vue pratique, il s'agit de mettre en relief les défis spécifiques des pays concernés afin de mieux saisir les modalités efficientes d'une mise sur agenda de la question du genre et de l'extrémisme violent au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism », *Just Security*, le 3 mars 2015, <https://www.justsecurity.org/20620/gender-violent-extremism-countering-violent-extremism-cve/>.

¹⁴ Cf. Olivier Nay, « Fragile and Failed States »: Critical Perspectives on Conceptual Hybrids », Paper prepared for the 22nd IPSA World Congress of Political Science, 8-12 July 2012; Jonathan Di John, « Conceptualizing the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature », Crisis States Research Centre, SOAS, 2013.

¹⁵ Cf. Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq, Frédéric Ramel (sous la dir.), *Traité des relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013, pp. 685-715.

5- Les dimensions de l'étude

Cette étude porte principalement sur une double dimension. De façon plus spécifique, il s'agit de la :

Dimension analytico-récapitulative

- Analyser les **liens probants** de la trilogie genre, radicalisme et extrémisme violent ;
- établir un sociogramme des acteurs ;
- Etablir une **situation référentielle** des interventions et la dynamique des acteurs ;
- Déceler les "**push factor**" et les "**pull factor**" de la radicalisation des femmes et les stratégies de leur recrutement dans les organisations terroristes ;
- Montrer les **limites** des politiques en vigueur.

Dimension programmatique

- Questionner les interventions au regard des **critères évaluatifs**: pertinence, cohérence, efficacité, impacts, etc.
- Evaluer l'**efficacité des interventions** : raisons des succès et échecs observés, analyse des résultats obtenus; des atouts réels ou supposés de la mise en réseau des organisations sensibles au genre ;
- Analyser, caractériser et documenter les **facteurs contributeurs et inhibiteurs** à un impact positif des interventions ;
- Proposer des **alternatives crédibles** aux politiques en vigueur ;
- Eclairer les **programmes** à venir.

6- Objectifs de l'étude

Nous avons regroupé ici les objectifs suivant des familles. Ainsi nous avons les familles d'objectifs suivants :

Déconstruction et analyse du processus de radicalisation et de l'extrémisme violent orienté sur les femmes

- établir des **liens probants** entre genre, radicalisation et extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel ;
- établir une **typologie** de l'extrémisme violent sur les femmes dans les pays du G5 Sahel ;
- Montrer les **raisons explicatives** de l'extrémisme violent sur les femmes ;
- identifier et interroger les liens de la **radicalisation** de plus en plus observée chez les femmes ;
- Montrer les **stratégies, mécanismes et modes opératoires de recrutement** de femmes dans les organisations terroristes ;
- Analyser le **processus** de mise en réseau multi acteurs ;

Situation référentielle des politiques et interventions

- Etablir un **sociogramme** mis à plat des interventions et la **dynamique** des acteurs ;
- Evaluer de manière plus spécifique les politiques de **prise en charge** et de **lutte** contre l'extrémisme violent orientée sur les femmes ;
- Analyser, caractériser et documenter les **facteurs contributeurs** et **inhibiteurs** à un impact positif des interventions sur les pays du G5 Sahel ;
- Evaluer l'**efficacité des réponses** : raisons des succès et échecs observés, analyse des résultats obtenus ;
- Evaluer les atouts de la mise en **réseau** des acteurs et de la mise en **synergie** des interventions en vue de produire des réponses plus efficaces ;
- Evaluer la **viabilité à long terme du processus** : clarifier les conditions de sa pérennité.

Capitalisation des résultats et mise en perspective des programmations à venir

- Sortir les **leçons apprises** et **grandes conclusions** de l'étude ;
- Proposer des opportunités de mise en **réseau** des acteurs tant au niveau pays qu'au niveau régional (G5 Sahel) et de mise en **synergie** des interventions ;
- Proposer des **recommandations** d'ordre stratégique à ONU-Femme en vue d'éventuelles interventions.

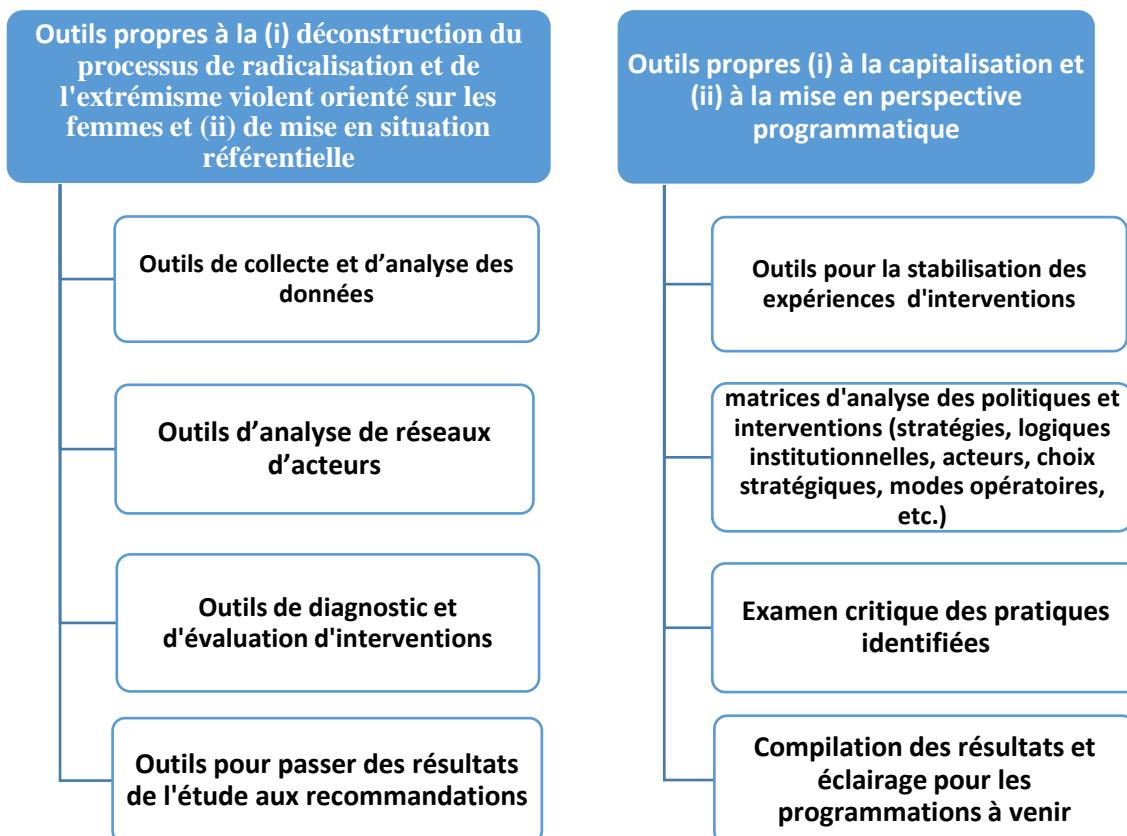
7- Outils méthodologiques

De façon globale, l'approche méthodologique et la démarche générale adoptées combinent trois (3) dimensions: la perspective-pays, la perspective régionale et la perspective-normative-programmatique. Ce choix se justifie par le souci de multiplier les perspectives analytiques et d'offrir ainsi l'opportunité d'une meilleure compréhension des résultats tout en minimisant les éventuelles difficultés liées à l'insuffisance de données factuelles nécessaires à une analyse complète séparée de chaque dimension. Les méthodes de collecte des données retenues sont : (a) la revue documentaire ; (b) l'enquête rapide sur le terrain avec (i) entretiens semi-directifs avec les communautés, les acteurs institutionnels et non institutionnels, les experts, les savants musulmans prédateurs ; (ii) administration d'un questionnaire ; et (iii) observation directe. Des métarécits ont également été collectés. Les données extraites de la revue documentaire sont triangulées avec des données qualitatives et quantitatives primaires, collectées au niveau des différents acteurs rencontrés.

Il s'est agi de mobiliser les outils méthodologiques aussi divers que :

- ➔ Ceux propres à la (i) déconstruction du processus de radicalisation et de l'extrémisme violent orienté sur les femmes et (ii) de mise en situation référentielle ;
- ➔ les outils propres (i) à la capitalisation et (ii) à la mise en perspective programmatique

Ces deux familles d'outils peuvent être déclinées schématiquement comme suit :



Cependant, compte tenu de l’impératif de calendrier auquel nous étions confrontés pour dérouler la recherche de terrain et aussi du fait de contraintes diverses liées à la coordination des différentes équipes, nous avons jugé plus réaliste de privilégier l’administration d’un questionnaire pertinent, testé dans le cadre de nos entretiens exploratoires¹⁶. Le lecteur retiendra donc que la phase principale de la mission d’étude est constituée d’une série d’entretiens individuels et collectifs avec des acteurs importants des États constitutifs du G5 Sahel. Il en est ainsi, entre autres, du Secrétariat du G5 Sahel, des organes représentatifs du maillon influent du système des Nations Unies dédiés aux questions de sécurité et de genre, de même que d’autres partenaires du G5 Sahel et leurs propres structures nationales.

Les résultats de l’étude sont présentés en quatre grandes parties. La première partie expose un tableau clinique de l’extrémisme violent orienté sur les femmes dans les pays du G5 Sahel (I). La deuxième partie interroge le cadre référentiel et programmatique (II), pour aboutir sur une capitalisation des expériences étudiées dans une perspective programmatique (III). La dernière partie, la quatrième, expose les leçons apprises de l’étude et les recommandations que celles-ci inspirent (IV).

¹⁶ Voir annexes

ANALYSE DE L'EXTREMISME VIOLENT ORIENTÉ SUR LES FEMMES DANS LES PAYS DU G5 SAHEL

Les travaux de recherche qui s'intéressent aux causes de l'extrémisme violent sont nombreux et variés¹⁷. Ces causes peuvent être d'ordre structurel ou conjoncturel. Le phénomène est complexe et nécessite une analyse multivariée. Il n'y a pas à proprement parler de schéma type qui explique les motivations des acteurs à se radicaliser et à s'engager dans l'extrémisme violent. Tout au plus peut-on relever des facteurs à fort impact sans être déterminants. Il ressort des travaux qualitatifs menés, qui reposent pour l'essentiel sur des entretiens, que l'on peut distinguer deux grandes catégories : les facteurs incitatifs et les facteurs attractifs.

A- Les facteurs incitatifs

Parmi les facteurs incitatifs il y a ce qu'il convient d'appeler le manque d'exutoire des griefs des femmes ; autrement dit l'État n'offre que peu d'instances appropriées où les femmes subissant des préjudices liés à leur condition sociale peuvent venir se plaindre et obtenir réparation. Ce qui est pointé ici ce sont les lacunes de la gouvernance judiciaire. La mal-gouvernance, la corruption et le manque d'opportunités économiques contribuent à agraver la paupérisation et à accentuer la misère sociale ; ce sont deux facteurs répulsifs qui prédisposent à la radicalisation. Dans la plupart des États du G5, la fragilité des institutions politiques et administratives s'accompagne d'une restriction des libertés publiques et d'un recul de l'État de droit ; ce qui provoque des exclusions et des frustrations sociales dont pâtissent parfois des composantes minoritaires qui n'ont d'autre alternative que l'*« exit option »* et donc la violence. C'est d'ailleurs ce scénario critique qui constitue le facteur incitatif le plus courant en ce qu'il trouve sa justification dans les conflits prolongés et non résolus définitivement : les réfugiés et personnes déplacées deviennent vulnérables au recrutement, à la radicalisation et à l'exploitation par des groupes extrémistes. Les camps sont des incubateurs potentiels de l'extrémisme violent.

Si des facteurs locaux ont contribué à l'escalade de la violence extrémiste dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'avancée du djihad mondial liée à la « guerre contre le terrorisme » menée par les États-Unis depuis le 11 septembre 2011 a également de fait joué un rôle déterminant dans l'expansion du militantisme radical dans la région. Les trafics de tous genres permettent et facilitent la mobilisation de ressources de la part des djihadistes ; la pauvreté, l'analphabétisme et la résurgence des conflits ethniques viennent se greffer aux nombreux facteurs qui contrarient l'institutionnalisation du politique et donc la légitimité et la stabilité de l'État. Aucune opération militaire ne peut rendre pérenne la sécurité régionale sans la prise en compte de ces différents paramètres. Le terrorisme et l'extrémisme religieux se déploient d'autant plus facilement et charrent leurs effets pervers de déstructuration du lien politique lorsque la communauté nationale est en déshérence, les citoyens en manque de

¹⁷ Cf. Raeesah Cassim Cachalia, Uyo Salifu and Irene Ndung'u, « The Dynamics of youth radicalisation in Africa. Reviewing the current evidence », *ISS Paper* 296, August 2016, 32 p; Stephen Buchanan-Clarke et Rorisang Lekalake, « Extrémisme violent en Afrique. Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne », *Synthèse de politique* n° 32, *Afrobaromètre*, juin 2016, 36p; International Crisis Group, « Mali central: la fabrique d'une insurrection? », *Rapport Afrique* n° 238, 6 juillet 2016, 35 p.

repères et d'idéal philosophique. L'extrémisme islamiste est un substitut commode au vide laissé par ce que Dominique Schnapper a appelé la « communauté des citoyens »¹⁸.

Encadré n° 2- Le Tchad : un cas emblématique d'État fragile traversé par des clivages ethniques

Deux caractéristiques, en apparence contradictoires, décrivent le Tchad : à la fois État pivot de la lutte anti-terroriste et un espace religieux réfractaire aux velléités de contrôle¹⁹. Ce pays est situé au carrefour de plusieurs peuples. Sa composition multi-ethnique aux croyances religieuses diverses a toujours été un grand défi dans la construction d'une nation tchadienne aux lendemains de son accession à la souveraineté internationale. Les lignes de fractures sont diverses et multiples : les clivages peuvent être de type « Nord-Nord » et/ou « Nord-Sud ». En effet, depuis les années 60, les clivages Nord/Sud n'ont cessé de s'accentuer et se sont même amplifiés depuis que le pouvoir central est entre les mains d'autorités originaires de la région du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET)²⁰. Bien que la loi interdise la pratique de la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, celle-ci est pourtant très perceptible dans les nominations dans la fonction publique et les alliances politiques. Les partis de même que les organisations politiques sont largement fondés sur des bases ethniques ou régionales ou régionales, en dépit des dispositions constitutionnelles et autres instruments juridiques pertinents. Les Nordistes, notamment les membres de l'ethnie des Zaghawa, y compris le sous-clan des Bideyat auquel le président appartient, sont souvent estimés surreprésentés dans les grandes institutions, notamment dans le corps des officiers militaires, les unités militaires d'élite et le personnel présidentiel²¹. Certains parlent même de « schémas d'emploi »²². D'un autre côté, les violences interethniques continuent, notamment à l'Est et au Sud du Tchad. Au Tchad, les marqueurs

¹⁸ Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

¹⁹ Cf. International Crisis Group, « Tchad : entre ambitions et fragilités », *Rapport Afrique n° 233*, 30 mars 2016, 41 p.

²⁰ Le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) était l'une des 18 régions du Tchad entre 2002 et 2008, (Décrets N° 415/PR/MAT/02 et 419/PR/MAT/02). Cependant, en février 2008, la région a été démembrée pour faire place à trois nouvelles régions : le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti. Les groupes ethno-linguistiques principaux sont les Daza (55,96 %), les Téda (22,63 %), les Bideyat (0,1 %) et les Arabes (2,57 %). Elle couvre près de la moitié du territoire mais est largement sous-peuplée. Les trois derniers présidents sont issus de cette région : Goukouni Weddeye (1979-1982), Hussein Habré (1982-1990) et Idriss Deby (depuis décembre 1990).

²¹ Actuellement, trois groupes plus ou moins rivaux gravitent autour du pouvoir. Le premier regroupe les Bideyat- Billia et précisément les Itno qui jouent un rôle de premier plan dans la stratégie de conservation du pouvoir. Le deuxième cercle est composé des autres composantes Zaghawa, principalement les Kobe, très représentés au sein de la garde présidentielle et dans le dispositif de sécurité immédiat du régime. Le troisième cercle est celui des fidèles du président au sein du gouvernement et du bureau politique du MPS dont le rôle est d'élaborer les orientations politiques du régime.

²² Rapport sur la situation des droits de l'Homme au Tchad, 2012. En effet, la distribution et la configuration des emplois sont globalement tributaires des appartenances ethniques, de l'origine géographique Nord ou Sud, etc.

identitaires ont été mobilisés très tôt et les différentes vagues de rébellion ont savamment joué sur cette fibre²³. La dynamique Nord-Sud, Chrétiens-Musulmans a longtemps servi de grille de lecture des crises tchadiennes. Cependant, à l'analyse, celle-ci révèle bien la permanence d'une opposition d'intérêts et de visions entre ceux, essentiellement au Nord et à l'Est, qui aspirent à développer une culture et une société centrées sur l'islam et ceux, majoritairement à l'Ouest du Chari, qui souhaitent un modèle chrétien-occidental qu'ils jugent seul capable de les insérer dans le monde globalisé. Par conséquent, les divergences Nord/Sud demeurent vivaces et constituent un frein à la stabilisation et à la démocratisation du pays. Dans la société tchadienne d'aujourd'hui, le sentiment de différence communautaire est resté entier et vivace²⁴. Les terminologies réductrices, socialement construites pour désigner l'autre existent encore. Autre exemple, les Arabes tchadiens qui représentent plus de 15 % de la population n'ont presque aucun droit de contestation au Tchad sans être vus comme des mercenaires à la solde de la Libye un moment - sous Kadhafi et jusqu'à présent d'ailleurs- et maintenant du Soudan et de l'Arabie Saoudite.

Les défaillances de l'action publique dans l'espace sahélien : une brèche où s'engouffrent les groupes extrémistes

Le cas du Niger offre des exemples de facteurs incitatifs – que l'on retrouve quasiment partout ailleurs dans l'espace du G5 – inhérents à la géographie et aux limites structurelles de l'État de droit démocratique. Le rapport du PNUD est à cet égard édifiant²⁵. Il montre que « *le ressenti d'absence d'une justice équitable* » suscite des frustrations qui conduisent au banditisme armé ou à la rébellion et souligne à quel point « *la précarité économique et sociale prédispose les personnes vivant à la frontière à des comportements radicaux et violents. (...) Le manque de régulation de l'expression religieuse, notamment dans les médias, et l'utilisation de la religion à des fins économiques et politiques favorisent le développement de comportements radicaux.* » Paradoxalement les populations ressentent une augmentation de l'insécurité et de la violence aux frontières, mais ne l'associent quasiment jamais à la présence de discours/pratiques/groupes religieux radicaux. « *L'insécurité en tant que phénomène transfrontalier est une industrie qui profite à une chaîne d'acteurs à la fois locaux, nationaux et internationaux* ». Les groupes terroristes et la radicalisation qui les engendre trouvent un

²³ Les mouvements armés d'opposition tchadiens sont nombreux et s'appuient généralement sur de groupes ethniques ou régionaux. Il en est ainsi du Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) des Toubous au Nord, du RaFD des Zaghawa à l'Est, la Concorde Nationale Tchadienne (CNT) des arabes à l'Est et surtout le Rassemblement pour la Démocratie et les libertés (RDL) des Tamas, qui après avoir fédéré certains mouvements avec le soutien de Khartoum, sous le nom de Front uni pour le changement démocratique (FUCD), s'est retrouvé aux portes de N'Djamena le 13 avril 2006. Deby a sauvé son siège présidentiel grâce à l'intervention militaire française dont la légalité est très contestable.

²⁴ Ladiba GONDEU, « Notes sur la sociologie politique du Tchad - la dynamique d'intégration nationale: dépasser la conflictualité ethnique d'un État entre parenthèses », *Sahel Research Group Working Paper*, N° 006, Octobre 2013.

²⁵ PNUD, « Radicalisation, violence et insécurité. Ce que disent 700 Sahéliens », 20 octobre 2015, op. cit.

terrain de prédilection dans le déficit de l'action de l'État²⁶. L'absence d'intégration socioéconomique des populations offre aux entrepreneurs de violence un terreau propice pour prospérer et un réservoir pour recruter des combattants. Le processus de délitement du corps politique est au cœur de la plupart des conflits infra étatiques. Les fragilités du corps politique font le lit de revendications sécessionnistes. Certains espaces présentent des particularités, sur le plan topographique, qui rendent délicates la construction institutionnelle des États et l'inclusion sociopolitique des populations. C'est le cas de l'arc sahélien où le difficile accès aux régions périphériques pèse sur la mise en œuvre d'une politique publique, qu'elle soit régaliennes ou de nature distributive. Les variables d'ordre institutionnel ne suffisent pas : les déséquilibres socioéconomiques, qui affectent les conditions de vie, et/ou les enjeux de légitimité, qui frappent le pouvoir politique, pèsent également²⁷.

Les désintégrations institutionnelle et sociale dépendent aussi de facteurs exogènes²⁸. C'est pourquoi ceux qui s'estiment moins exposés aux effets de la frustration relative expriment un engagement plus timide à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La plupart des acteurs influents de la société civile que nous avons interrogés relèvent cependant que c'est une erreur que de se focaliser sur la seule variable économique pour mesurer le risque de violence. En effet, le facteur religieux est beaucoup plus présent dans la vie et dans la société politique qu'il ne l'était avant. La situation sécuritaire au Sahel connaît aujourd'hui une grave détérioration, dont l'une des manifestations est la multiplication des attentats terroristes et des tensions intercommunautaires, résultant particulièrement de l'expansion de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le « Failed States Index » publié annuellement par le Fund for Peace dans la revue Foreign Policy, servant à classer les Etats en déliquescence selon une série d'indicateurs sociaux, économiques et politiques. Dans son rapport de 2016, si le Tchad se trouve deuxième des huit pays dans la catégorie des États indiqués « Very high alert », le Mali, la Mauritanie et le Niger sont, respectivement, dixième, onzième et vingtième des vingt-deux des Etats classés parmi les pays en « Alert », tandis que le Burkina Faso est vingt-septième des vingt-neuf pays placés dans la catégorie des Etats en « High Warning ».

Les conditions du retour des États forts pour juguler le facteur structurel de l'extrémisme violent

Au total ce qui est en cause – comme variable structurelle prédictive de l'extrémisme violent des mouvements djihadistes – c'est la faible capacité institutionnelle des États. Le retour d'États viables passe notamment par la mise en œuvre des programmes de réforme du système de sécurité. Il est nécessaire de procéder à l'identification des lieux de culte et de définir un cadre juridique relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement des lieux de culte ; encourager la création dans les zones frontalières sahéliennes des moyens de communication participative ; inciter les États à appliquer les dispositions juridiques et internationales en matière de prise en

²⁶ Ladiba GONDEU, *L'émergence des organisations islamiques au Tchad. Enjeux, acteurs et territoires*, Paris, L'Harmattan, 2012 ; PNUD, « Radicalisation, violence et insécurité... », op. cit. p.9-21

²⁷ Cf. International Crisis Group, « Tchad : entre ambitions et fragilités », *Rapport Afrique n° 233*, 30 mars 2016, 41 p.

charge des victimes d'actes terroristes; impliquer davantage les jeunes et les femmes dans l'élaboration des stratégies de lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent ; former les jeunes sur les dangers de la cyber criminalité et de la mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Au niveau de la société civile, il est opportun de développer une stratégie de déconstruction du radicalisme, en mettant à profit les imams, les repentis et les victimes. Dans le même ordre d'idées, il faudra mettre en branle des campagnes médiatiques de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Enfin, la mise en place d'un réseau de journalistes dédié à cette cause et l'investissement dans les projets visant à promouvoir les valeurs de citoyenneté, de cohésion sociale et de vivre ensemble peuvent renforcer l'État. En attendant de recouvrer les conditions optimales de garantie de la souveraineté interne, les États misent sur la coopération militaire qu'offre le G5. En effet, au cours de ces dernières années, les opérations militaires conjointes se sont multipliées avec l'appui ou le soutien des militaires français des opérations Serval puis Barkhane. Alors que la première a lieu en novembre 2013, engageant des militaires maliens, nigériens et français, ce sont au total près de quinze opérations conjointes qui ont été conduites sur les trois fuseaux sahéliens : frontière Mali-Mauritanie à l'Ouest, Burkina Faso-Mali-Niger au Centre, Niger-Tchad à l'Est. Au gré de ces opérations et des réunions entre officiers supérieurs des États du G5, une communauté militaire régionale s'est formée, permettant de renforcer la confiance, d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coopération entre les armées nationales. Depuis octobre 2015, des opérations conjointes sont planifiées et menées par des armées sahéliennes sans la participation de militaires français.

Encadré n° 3- Le Mali : un cas emblématique d'État « failli » engagé dans la reconstruction institutionnelle

Depuis 1963, le pays se débat dans de nombreux conflits endogènes mettant aux prises les populations nomades du Nord (à majorité Touareg, Maure, Songhaï et Peul) qui expriment leur « besoin d'État » et celles du Sud sédentaires et monopolisant le pouvoir politique. En 2011, à la suite d'un de ces conflits opposant l'État malien à l'Alliance Touareg du Nord-Mali pour le Changement (ATNMC), l'État se résout à renoncer à l'Azawad (Nord-Mali) au profit de milices touareg et arabes qui purent ainsi s'adonner à des trafics en tous genres. Parmi eux, trois groupes ont vu le jour. Tout d'abord, le MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad), fondé en octobre 2011 et composé de Touareg Ifora qui avaient servi dans l'armée du colonel Kadhafi. Puis, Ansar Dine, mouvement islamiste à double composante arabe et touareg fondé par Iyad Ag Ghali. Enfin, le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) aligné sur les positions d'Aqmi. Ces deux derniers groupes alliant idéologie salafiste et pratiques mafieuses ont réussi à supplanter le MNLA et à le chasser de Gao, Tombouctou et Kidal, prenant ainsi le contrôle de ces points stratégiques et forçant la France à intervenir. La multiplication d'épisodes violents dans le Centre du Mali, depuis la moitié de l'année 2015, démontre à quel point la paix reste fragile dans ce pays²⁹. La signature des accords pour la paix et l'amorce d'un processus de réconciliation ont

²⁹ International Crisis Group, « Mali central: la fabrique d'une insurrection? », op.cit.

certes marqué une avancée pour le gouvernement, mais la stabilité demeure précaire dans les régions Centre et Nord. En l'absence de l'autorité étatique, des groupes hétéroclites, se réclamant d'un mouvement djihadiste dont ils ignorent même le nom, dictent leur loi et se vengent de leurs adversaires/ennemis dans le centre du Mali Ainsi dans le Macina, des pasteurs transhumants, ne voulant plus se soumettre aux règles établies par leurs chefs traditionnels cautionnées par l'administration pour l'exploitation des pâturages, se sont armés et ont décidé de ne plus payer de taxes pour avoir accès aux plantes fourragères. Le djihad apparaît, ainsi, comme une simple option instrumentale en vue d'objectifs autres que la diffusion de la foi rigoriste. De manière plus spécifique, dans le nord du Mali, la marginalisation économique et le manque d'emplois et d'opportunités économiques ont accéléré la vulnérabilité et la réceptivité des jeunes et d'autres segments de la population vis-à-vis des mouvements rebelles, extrémistes et terroristes. Rétrospectivement on peut dire que les causes profondes de la crise de l'État malien étaient liées à la longue détérioration des institutions publiques, la corruption généralisée et l'impunité des titulaires de charges publiques. La reconstruction institutionnelle et la restauration de la souveraineté de l'État constituent une condition sine qua non pour la consolidation de la paix. Cela passe par des poursuites judiciaires contre les responsables des crimes et abus les plus graves commis, des réformes des secteurs de la justice et de la sécurité, la lutte contre la corruption endémique parmi les fonctionnaires sous l'influence de trafics internationaux et de la criminalisation de l'économie au Nord, ainsi que d'autres réformes institutionnelles. Sous ce rapport, il faut dire que la justice malienne se donne les moyens de restaurer l'État de droit notamment en diligentant des enquêtes et poursuites judiciaires indépendantes sur les cas de disparitions forcées et autres violations graves des droits de l'homme dont le camp militaire Kati a été le théâtre en avril-mai 2012 et en septembre-octobre 2013. Faut-il rappeler ici les violations graves des droits de l'Homme attestées et dénoncées par des experts indépendants qui évoquent, entre autres, des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des viols, des pillages, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants perpétrés par les forces armées maliennes contre des populations civiles du Nord, essentiellement membres des communautés Arabes et Touaregs des régions de Kidal, Gao et Tombouctou.

Instabilité institutionnelle, violence et marginalisation : les femmes victimes expiatoires d'une conjoncture chaotique ?

L'ensemble des pays du G5 ont, à des degrés divers, connu une trajectoire politique instable ; tous ont été le théâtre d'un ou de plusieurs coups d'État. Les gouvernements de la Mauritanie en ont ainsi été victimes à répétition, même si l'on doit reconnaître que les militaires putschistes y remettent souvent le pouvoir aux civils. Ce fut le cas en 2007, année qui vit l'élection pour la première fois depuis près de trente ans d'un civil à la présidence après le coup d'État qui a renversé le colonel Ould Taya. Trêve de courte durée puisque, en 2008, un

nouveau coup d'État installait le président Aziz, toujours au pouvoir aujourd'hui, légitimé par les urnes. Même destin d'instabilité pour le Niger qui fait face à quatre coups d'État militaire depuis 1974. Les périodes de régime policier ont alterné avec les velléités d'apaisement, la démocratisation des années 1990 a été chaotique sur fond de difficultés économiques et budgétaires, de sécheresses, de rébellions touareg armées ou de contestations sociales. Le dernier coup d'État en date a renversé le président Tandja en 2010. Les militaires ont rapidement rendu le pouvoir aux civils et le président Issoufou est au pouvoir depuis 2011. Le Niger fait face aux attaques de Boko Haram sur son flanc Sud. Enfin, on rappellera qu'après plus de trente ans de stabilité relative, le Burkina Faso a connu à nouveau un épisode révolutionnaire violent en octobre 2014 avant des restaurer l'ordre démocratique en décembre 2015 avec l'élection du président Roch Marc Christian Kaboré.

C'est dans ce chaos ambiant où la puissance publique est fragilisée – occupation du Nord Mali en janvier 2012 – que des groupes armés perpètrent des actes de violences tels le viol, l'esclavage sexuel et le mariage forcé. Cette barbarie traduit, s'il en est besoin, un climat schizophrénique qui perpétue les logiques sociales d'assignation de la gent féminine à une condition d'infériorité atavique, donc d'esclave et d'objet sexuel, dans la société malienne héritière de la tradition de l'esclavage. Les femmes et filles de la communauté des Bellas, considérée comme descendant d'esclaves des Touaregs, ont été particulièrement visées par les groupes rebelles. Par ailleurs, dans un autre cas, qui devra faire l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires, les membres des «bérrets verts» sont accusés d'avoir, en guise de représailles, commis des dizaines de viols sur les épouses et les filles de « bérrets rouges » lors de la tentative de « contre-coup d'État ». Les allégations de violences sexuelles ont baissé de manière significative depuis la libération du Nord. La détérioration de la situation sécuritaire semble avoir été un facteur important dans de nombreux cas de violences sexuelles qui ont été enregistrés dans le Nord, en particulier à Gao et dans les environs, dont les auteurs présumés sont le plus souvent les membres des groupes armés.

Des flux transfrontaliers porteurs de déstructuration de l'espace public et de violation des droits fondamentaux

À la suite des affrontements violents entre le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) et l'armée algérienne dans les années 1990, les Salafistes algériens ont fait une lente descente de la côte méditerranéenne vers le Sahel par les frontières de la Mauritanie, du Mali et du Niger, qu'ils ont allègrement passées avec armes et bagages. Dans ces pays, ils se sont installés dans les oasis, les forêts et les massifs montagneux. Les prises d'otages et les rançons aidant, ils ont fait de l'espace sahélo-saharien un sanctuaire allant jusqu'à y cacher des tonnes d'armes conventionnelles et même y aménager de véritables fabriques de bombes artisanales. Cela a été révélé à l'opinion publique malienne et internationale à la suite de l'intervention française contre ces criminels et leurs acolytes. En 2007, le GSPC a déclaré son allégeance à Al Qaïda central et a pris la dénomination d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). En 2012, AQMI a fait des émules au Mali en particulier qui se sont dénommés ANÇAR EDDINE (les défenseurs de la foi) et MUJAO (mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest). Quelques années avant, s'est développé un autre mouvement terroriste au Nigeria, d'inspiration salafiste, Boko Haram. Ces mouvements terroristes constituent un danger permanent et peuvent s'incuber et se métastaser facilement et rapidement au contact des bassins de pauvreté et de misère qu'offre l'espace sahélo-saharien.

L'impact de la criminalité transnationale sur la vie politique se manifeste notamment par la montée de la violence et du crime. Cela est aggravé par la prolifération des armes légères et de petits calibres et le trafic de drogue. En effet, les trafiquants s'appuient généralement sur les élites politiques en quête d'argent, de prestige et/ou de postes politiques au plus haut niveau dont ils financent généralement les campagnes politiques. C'est là que se noue le premier niveau de cooptation et d'instrumentalisation. Puis se tissent des complicités au plus haut niveau politique qui remettent en cause l'intégrité des institutions et des hommes qui les dirigent. Dès lors, il y a une menace sérieuse à la gouvernance politique. Le milieu de la criminalité transnationale brasse plusieurs milliards de dollars dans les trafics illicites. Pour faire prospérer ces trafics, les réseaux maffieux irriguent le tissu économique et social par l'argent sale. La conséquence est qu'avec leur puissance financière, les narcotrafiquants, les terroristes et autres mafieux peuvent à tout moment déstabiliser un gouvernement, renverser un régime, changer les institutions et les hommes, créer un conflit, financer une rébellion, déstructurer l'économie, détruire le tissu social, saper les fondements d'une société démocratique. L'expression la plus symptomatique de la souffrance humaine dans l'espace sahélo-saharien reste le double drame de la traite humaine et de la migration clandestine.

Des cultures politiques conservatrices peu propices à l'autonomie des femmes

L'une des hypothèses explicatives de l'effet de l'extrémisme violent sur le genre est que les cultures politiques – régimes autoritaires confortés par la tradition – charrient des pratiques prédatrices visant les femmes. L'espace sahélien est peuplé de sociétés majoritairement patriarcales. En Mauritanie, les personnes interrogées écartent tout lien entre genre et extrémisme violent. Le statut de la mauritanienne lui confère une posture respectable et la préserve des violences faites aux femmes dans les autres États sahéliens. Cependant, dans les communautés tchadiennes, nigériennes et un peu moins au Burkina Faso, ce sont les femmes issues d'une « basse extraction sociale » qui pâtissent davantage de la domination et de la violence notamment sexuelle. Le cas du Nord Mali est assez illustratif de cette logique d'infériorisation et de marginalisation qui s'enracine dans des traditions séculaires et trouve une « justification » dans la religion. On comprend dès lors que les actes de violence sur les femmes restent souvent impunis. L'accès à la justice est encore problématique, notamment au Mali, au Tchad et au Niger. En définitive il est établi que les cultures conservatrices qui prédominent dans les États du G5 aggravent la crise de conscience politique nationale et contrarient le principe d'extension des droits sociaux, économiques et politiques rattachés à la citoyenneté ; droits auxquels devraient pouvoir prétendre légitimement toutes les femmes dans un État de droit. La « mise en parenthèse » de l'État de droit en conjoncture critique provoque, a contrario, la privation de tous les droits fondamentaux des femmes tels que le droit à l'éducation, le droit de bénéficier de soins de santé et d'autres services, et le droit de participer à la vie publique. L'imposition de la Sharia par les islamistes radicaux emporte notamment l'interdiction de s'adonner à des activités économiques, de fréquenter seule les lieux publics, de parler à des hommes, l'obligation de porter le voile intégral, etc. Toute violation de cet oukase expose la femme coupable aux affres de la lapidation, à la flagellation, à la prison et autres sanctions humiliantes et dégradantes.

La prison des femmes de Tombouctou en est une illustration. La prégnance de la culture misogynie jette une lumière sur le rôle tragique qu'on a fait jouer aux femmes et aux

jeunes filles dans le conflit au Mali³⁰. Les viols dont sont victimes les femmes et les jeunes filles réfugiées dans l'Est du Tchad confortent la perpétuation de la culture d'assujettissement et de violence que l'espace public peine à rendre caduque et à prohiber effectivement, ainsi que l'a montré Tawanda Hondora, directeur adjoint du Programme Afrique d'Amnesty international³¹. On soulignera en l'occurrence un aspect détestable – en ce sens qu'elle perpétue l'impunité et favorise la violence – des effets pervers de la culture traditionnelle qui permet de recourir aux méthodes dites traditionnelles de résolution des conflits réputées très efficaces dans la recherche d'arrangements « négociés » dans des affaires de viols. En plus du Mali et du Tchad et malgré les réserves exprimées par certains interlocuteurs sur la pertinence d'un questionnement sur la violence faite aux femmes, la Mauritanie n'échappe pas complètement au phénomène. Qu'il nous suffise de rappeler ici les statistiques fournies par l'AFCF : 4 732 viols en 2012, 1333 cas de violences conjugales, 302 violences contre des filles domestiques mineures, 343 mariages forcés, 272 viols contre des mineures et 16 victimes de cas de traite de fille. Selon cette ONG les sanctions juridiques contre les auteurs de viols sont rarement appliquées du fait là aussi de la prégnance de logiques patriarcales qui s'opposent au droit positif et amoindrissent le niveau d'indignation que devrait susciter la violation récurrente des conventions internationales de protection des femmes et des mineurs. La présidente du Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains (CSVVDH) en Mauritanie dénonce la recrudescence de tels actes. Tout comme la présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) qui rappelle que paradoxalement : « *La Mauritanie s'est dotée pratiquement de tous les textes protecteurs des droits de la femme. Mais en réalité, dans la pratique, nous constatons qu'il y a un décalage entre l'assimilation de ces textes et le comportement quotidien des différents protagonistes dans le milieu proche de la femme.* » Cependant il faut dire que les types de violences perpétrées, décrits ici et imputés à la variable « cultures politiques conservatrices », ne sont pas nécessairement liés à la radicalisation religieuse.

B- Les facteurs attractifs

Il y a aussi d'autres types de facteurs qui « attirent » des personnes vulnérables en rendant attrayantes les idées politiques radicales et légitimes les groupes extrémistes qui les expriment. Parmi ces derniers figurent les réseaux sociaux, les relations personnelles, les bénéfices sociaux et matériels qui découlent de l'appartenance à un groupe extrémiste violent, le charisme des chefs de groupe, ou des idées et des causes attrayantes. Les femmes qui fréquentent les réseaux sociaux sont des cibles privilégiées des activistes qui cherchent à les appâter pour en faire des relais et médiatrices efficaces et discrètes. Une fois qu'elles ont « mordu à l'hameçon », la rhétorique djihadiste s'emploie à produire l'argumentaire décisif en fonction du statut social et du profil psychologique de la « cliente ». Les relations personnelles peuvent être un accélérateur de l'engagement et, si nécessaire, une justification

³⁰ ONU-Femmes Mali, *Les femmes et les filles dans le conflit au Mali : analyse factuelle et recommandations, pour une paix durable*, 2016.

³¹ Cf. Chad: « No Place for us here: Violence Against Refugee Women in Eastern Chad », *Rapport d'Amnesty International*, août 2009.

du sacrifice de sa personne pour la « cause de Dieu ». Être l'épouse d'un combattant, ou la sœur d'une victime de la guerre que mène l'État contre les mouvements radicaux prédispose certaines femmes vulnérables à franchir le Rubicon. Pour d'autres femmes confrontées à des conditions d'indigence absolue et qui désespèrent de pouvoir s'en sortir, les motivations financières constituent le facteur attractif déterminant. Ainsi les réponses fournies par Sidi Mohamed Saleh (Ministère en charge des affaires religieuses de la Mauritanie) à ce sujet sont édifiantes :

« Aujourd'hui, le défi majeur pour nous, ce sont les réseaux sociaux qui sont la première source d'information pour les jeunes gens. De plus, ils constituent le canal privilégié de terroristes pour distiller leur message et recruter dans le rang de jeunes et des femmes. A cela s'ajoute un taux d'analphabétisme très élevé dans la société, mais particulièrement dans le rang des femmes de milieu modeste et pauvre, combiné à une pauvreté endémique qui fragilise davantage les femmes et les rend une proie facile aux recruteurs de ces mouvements djihadistes. (...) La stratégie de ces mouvements est basée sur une forte utilisation de la charge émotionnelle qui finit par séduire celles qui ne sont pas bien armées culturellement et spirituellement à cause de leur faible niveau d'éducation. En outre, il y a aussi les incitations financières qui sont utilisées souvent comme moyen de recrutement dans les milieux pauvres. » La présidente de l'association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant (AMSME, Zeinebou Mint Taleb Moussa) renchérit : « *A mon sens les filles et surtout, pour les plus jeunes, doivent continuer à fréquenter les Mahadras pour se prémunir contre le discours extrémiste. Revenir aux bonnes mœurs est une question urgente. Nouakchott est le carrefour de toutes sortes de trafics humains (vente d'organes, prostitution, kidnapping d'enfants, sacrifice humains) de drogue et d'alcool. Pour celles qui sont en âge de travailler, les insérer dans la vie active... »* »

Encadré n° 4 - Récit de vie : S. une fille vulnérable, exposée au risque terroriste en Mauritanie

(...) J'étais âgée de 14 ans et inscrite à l'époque en 6^e année. J'habitais avec ma mère au quartier populaire dénommée « Tarhil », « déplacement ». Le désespoir m'a amenée à une tentative de suicide. Au lieu de me consoler, ma mère me maltraitait. En racontant mes problèmes à une camarade, cette dernière m'a recommandé de me suicider. Sans chercher à comprendre, je suis passée à l'acte. Ma maman était devenue ainsi terrifiée et ne comprenait plus. Divorcée de son état d'avec mon papa, elle a contracté un nouveau mariage. Elle dit ne vouloir que du bien pour moi. Mais nous continuons d'habiter toujours un quartier insécurisé. Je suis devenue ainsi déstabilisé depuis des années et en proie à une dépression permanente. »

Selon Salimata SY de l'AFCF : « *(...) la femme mauritanienne se radicalise de plus en plus. Nous ne pouvons parler d'extrémisme violent mais la tendance est là. Des groupes de femmes vulnérables se sont transformés en groupes de douat (prêcheuses). Ces femmes prônent un discours extrémiste. A titre d'exemple, quand on les approche, elles nous disent que la pointe des pieds doit être couverte pour la prière sinon ta prière est nulle ; un homme et une femme ne doivent pas rester ensemble, etc. Ces groupes sont organisés à travers des réseaux sociaux qui contribuent fortement à l'émergence de ces mouvements. »* Elle pointe d'un doigt accusateur « *la situation de précarité des conditions de vie... et les discours religieux de certaines personnes qui, en contrepartie, octroient un soutien moral, économique* »

et social pour les plus démunies et surtout l'endoctrinement des femmes migrantes. Des personnes que nous connaissions très pauvres sont devenues très rapidement bien aisées. »

Au Tchad l'enquête du PNUD met en relief quatre facteurs attractifs de la radicalisation. Il y a le charisme et le leadership des maîtres coraniques (*oustaz* et marabouts) formés dans les écoles coraniques et les *khalwa* proches de Boko Haram. De retour dans leur zone d'origine, ces derniers rentrent auréolés d'une notoriété fédérant autour d'eux un grand nombre de jeunes et de disciples. En effet, ils partent du Tchad (Lac, Kanem et N'Djaména) vers Maiduguri et d'autres zones reculées du nord du Nigéria chaque année avec des centaines d'élèves (*mouwadjirin*) laissés par les parents à leurs entières charges. La plupart de ces élèves leur restent très fidèles spirituellement et dans la vie quotidienne. Ces *oustaz* mobilisent donc facilement dans leur sillage beaucoup de jeunes avec lesquels ils regagnent les rangs de Boko Haram. Ensuite les liens de parenté sont utilisés pour recruter de proche en proche. La plupart des communautés frontalières vivent d'un côté comme de l'autre dans la plupart des cas. Cette stratégie se base sur le capital de confiance existant entre parents. De ce fait, beaucoup de personnes se retrouvent simplement piégés par leurs proches, s'engagent sans motif car espérant autre chose. C'est le cas des femmes surtout. Ceci met des communautés en ligne de mire d'accusation de collision avec Boko Haram. Ce sont notamment les Boudouma, peuplant la région du Lac et les îles du milieu du Lac, qui sont souvent identifiés comme tels. Depuis les exactions répétées de Boko Haram ayant culminé avec les attentats à répétition à N'Djaména, et plusieurs attaques meurtrières dans la région du Lac même les discours officiels vont dans cette direction. A l'inverse, et bien que situés aussi sur une zone frontalière, les Kanembou sont identifiés comme une communauté résiliente à l'extrémisme religieux et marginalement les Peuhls et les Arabes. Selon ces interlocuteurs, ces communautés se méfieraient des discours des extrémistes car « pieuses et respectueuses de la religion ». Troisièmement, c'est la manipulation des conditions de vie des populations qui facilite le recrutement, notamment des jeunes. L'annonce d'une société sans castes et égalitaire fait partie de ces mirages vendus aux populations et plus particulièrement aux jeunes. Les frustrations sociales (les positions de castes) et les injustices sociales (élitisme, népotisme, corruption) poussent aussi certains jeunes à partir vers ces groupes avec l'espoir d'un avenir meilleur. Quatrièmement, il y a une déconstruction totale des pratiques religieuses à l'œuvre dans les communautés. Les autres marabouts et musulmans sont déclarés impies, ils sont accusés de ne pas suivre les préceptes de la religion. Ces groupes proposent donc une nouvelle vision de l'islam plus pure et meilleure que les autres, suivant à la lettre le Coran et la Sunna du Prophète. Selon les perceptions recueillies, les personnes d'obéissance wahhabite seraient de même plus enclines à se radicaliser ou suivre les mouvements radicaux. Ici, la question de l'ignorance, de l'analphabétisme, de la mauvaise formation coranique entre en jeu. Les personnes ayant une formation intellectuelle solide, de type coranique ou encore celle des écoles formelles arabophones ou francophones, sont jugées moins poreuses à la radicalisation, à moins d'en être déjà des vecteurs.

Au Niger, la nouvelle rhétorique islamiste a pour effet d'enrôler les femmes en les organisant autour des *makaranta* (espace religieux de formation et d'information) où elles adoptent de nouveaux comportements tant sur le plan vestimentaire (voile islamique, *burkah* ou *niqab*) que psychologique (docilité conjugale, attachement aux principes religieux, etc.) Dans une ville comme Zinder, les femmes, notamment veuves et vulnérables, sont la cible privilégiée d'ONG humanitaires sponsorisées par les pays du Golfe. L'agenda religieux et idéologique de ces « mécènes » n'est un secret pour personne.

En définitive, on dira que le sentiment d'injustice, la discrimination et les griefs en général sont avancés comme facteurs pertinents de motivation pour la radicalisation.

Toutefois il n'y a guère de consensus sur le rôle précis que joue ce type d'expérience. Dans une étude auprès une population musulmane en Angleterre, par exemple, ces expériences n'avaient aucune influence sur la sympathie pour la radicalisation³². Il faudrait voir dans ces facteurs quelque chose de symptomatique de facteurs structurels, recadrés à partir de l'idéologie afin de s'en servir pour la lutte armée. Ainsi, ce type de facteur est nécessaire, mais non suffisant pour déclencher le processus. D'autres chercheurs soulignent que la perception de la position sociale du groupe joue un rôle plus important dans la radicalisation que celle de l'individu. Ceci pourrait expliquer l'engagement de personnes avec une bonne éducation et de hauts revenus. Ainsi, le sentiment d'injustice ou d'humiliation par identification à une tierce victime semble être plus important que l'expérience personnelle, même si celle-ci n'est pas suffisante en soi pour déclencher le processus de radicalisation. La plupart des recherches suggèrent que les facteurs réputés « attractifs » ou « incitatifs » sont au plus nécessaires mais pas suffisants et, en soi, non déterminants. En réalité, les facteurs incitatifs s'associent aux facteurs d'attraction à l'échelon d'un individu ou d'un groupe pour produire l'extrémisme violent. Il apparaît donc que l'extrémisme violent a de multiples causes, et que la radicalisation est uniformément décrite comme un processus graduel³³.

Encadré n° 5- Ce qui pousse à se radicaliser : psychologie, cadre social, mécanismes et facteurs d'influence³⁴

1°) L'exclusion sociale et la marginalisation, lorsqu'elles surviennent dans un espace social sahélien globalement marqué par l'érosion des structures familiales et une forme d'anomie, offrent aux groupes extrémistes violents l'occasion d'exploiter cet isolement en offrant à des centaines de jeunes gens une échappatoire, un but et la possibilité d'intégrer un mouvement collectif qui les valorise et leur permet de se (re)construire une identité perdue. 2°) Les réseaux sociaux constituent des vecteurs importants de radicalisation et de recrutement. Certaines personnes peuvent se rapprocher de groupes extrémistes violents par l'intermédiaire de leurs amis ou sous l'influence de parents, de voisins ou d'un prédicateur local charismatique. 3°)- Une discrimination, réelle ou perçue, envers un individu, une communauté ou les deux en général peut encourager l'extrémisme violent. Lorsque les musulmans sont très minoritaires, les discriminations socioéconomiques et politiques sont parfois perçues comme un manque de respect pour l'Islam et les musulmans, un sentiment conduisant à la radicalisation. 4°) Le dénuement relatif et la frustration par rapport à leurs attentes constituent de puissants moteurs de l'activité extrémiste violente chez les jeunes, au regard des avancées de l'éducation, surtout dans l'enseignement secondaire et universitaire. Les jeunes les plus instruits ont souvent le sentiment de mériter une vie meilleure que celle que leur offre leur société. Ils peinent à accéder aux types d'emplois auxquels ils estiment avoir droit ; ils sont conscients du népotisme qui leur barre l'accès au travail. Les jeunes gens n'ont pas toujours les moyens financiers de se marier et n'ont généralement pas leur mot à dire dans les sociétés traditionnelles. 5°) L'absence de réponse aux besoins

³² Cf. Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC), « Comment prévenir la radicalisation : une revue systématique », Décembre 2015, 156p.

³³ Cf. Augustin LOADA & Peter ROMANIUK, *Prévenir l'extrémisme violent au Burkina Faso*, op.cit., p. 21.

³⁴ Adapté de GUILAIN DENOEUX & Lynn CARTER, *Guide to the Drivers of Violent Extremism*, USAID, February 2009 ; les mêmes auteurs, *Development Assistant and Counter-Extremism : A Guide to Programming*, USAID, October 2009.

socioéconomiques, surtout lorsqu'elle s'accompagne de facteurs tels que la corruption généralisée et l'absence de sécurité et de justice, peut être exploitée par des groupes extrémistes violents qui offrent parfois des rémunérations ou des services à la population. Plus que la pauvreté, c'est l'exclusion sociale marquée de la part de l'État et de la société qui sème les graines de l'extrémisme violent.^{6°)} Les activités illégales des organisations extrémistes violentes fournissent des possibilités lucratives pour qui cherche un gain rapide. Les réseaux extrémistes violents et les activités économiques illégales entretiennent une relation mutuellement bénéfique, en se fournissant réciproquement des revenus, l'expérience de la dissimulation et l'idéologie légitimant les activités illégales. Les prisons constituent un lieu de recrutement prisé par les extrémistes violents.^{7°)} L'absence de droits politiques et de libertés civiles associée à des systèmes politiques fermés et rigides peut engendrer l'idée que la violence constitue le seul moyen d'amener un changement politique. Les libertés civiles et les droits politiques peuvent aussi représenter un lien crucial, mais non représentatif, entre le développement économique et la vulnérabilité à l'extrémisme violent.^{8°)} La justice représente une valeur essentielle dans l'Islam. Des traitements cruels et dégradants et la torture infligés à un individu aux mains de la police ou des forces de sécurité peuvent faire naître un désir de revanche. Plus les méthodes sont brutales et généralisées, plus l'attraction vers des activités extrémistes violentes sera puissante et plus le soutien des communautés locales aux groupes extrémistes violents sera marqué.^{9°)} Les pays soumis à une occupation militaire par une puissance étrangère encourrent des risques d'insurrection et de violation des droits. Le soutien d'activités extrémistes violentes peut s'expliquer par le souhait de certaines personnes de réparer un déshonneur à leur égard ou envers la communauté.^{10°)} L'intrusion à grande échelle des acteurs politiques et militaires dans les affaires internes peut servir d'élément unificateur, et amener la population à recourir à la violence pour restaurer l'honneur individuel ou collectif. Les communautés historiquement autonomes et autorégulées opposent souvent une forte résistance à cette situation.^{11°)} La corruption endémique et l'impunité des élites engendrent le désengagement civique et l'apathie politique, et alimentent parfois un profond sentiment d'indignation morale. Plus l'environnement est corrompu, plus il est facile pour les groupes extrémistes violents de se présenter comme une alternative vertueuse en se déchaînant sur l'immoralité des élites au pouvoir.^{12°)} Certaines zones isolées, à faible densité de population offrent un refuge aux organisations extrémistes qui y rencontrent peu d'obstacles et obtiennent même l'appui de la population locale négligée par les autorités au pouvoir. Les groupes extrémistes violents sont davantage attirés par des « États moyennement forts » que par des pays en situation d'échec ou en difficulté, car ils y trouvent les infrastructures dont ils ont besoin pour développer leurs réseaux et organiser leurs opérations.^{13°)} Des conflits locaux d'une certaine ampleur peuvent engendrer le chaos, empêcher le fonctionnement des institutions de l'État et aboutir à un vide politique facile à exploiter par les organisations extrémistes violentes. Ces groupes tenteront de prendre parti pour l'un des camps en conflit et d'imposer leur programme transnational à des dynamiques purement locales. Un exemple récent est fourni par les talibans afghans qui, après avoir défendu un programme local, appellent aujourd'hui à l'établissement d'un califat.^{14°)} Certains gouvernements, des pays étrangers ou des groupes et des individus qui en font partie ont souvent donné leur appui à des mouvements extrémistes violents, pour très vite en perdre le contrôle.^{15°)} Lorsqu'un régime est totalement discrédité et qu'il n'existe pas d'opposition viable, ceux qui s'opposent au gouvernement et veulent des réformes sont amenés à quitter les circuits politiques classiques et peuvent alors se tourner vers des groupes extrémistes.^{16°)} Si l'État n'est pas en mesure de protéger sa population et d'assurer la sécurité des

citoyens, les groupes extrémistes violents ont recours à l'intimidation et à la coercition pour forcer les gens à soutenir leur mouvement. 17°) Les populations peuvent se montrer attentives à la propagande extrémiste violente affirmant que le système politique et économique mondial discrimine le monde musulman, ce qui est parfois corroboré par des sentiments individuels ou collectifs de discrimination. 18°) Il existe une forte corrélation entre le succès des extrémistes violents et la perception que l'Occident attaque l'Islam et les musulmans. Des personnes qui subissent la répression et l'humiliation au quotidien sont plus sensibles aux images poignantes, fortement politisées, de leurs frères musulmans qui souffrent dans d'autres pays. 19°) La population a parfois le sentiment d'une menace plus générale sur sa culture, ses traditions, ses coutumes, ses valeurs et son sens de l'honneur et de la dignité individuels et collectifs. 20° Les groupes qui défendent ces programmes tenteront d'imposer à la population locale leur version de l'islam, le jihad, ainsi que d'autres thèmes similaires, affaiblissant ainsi des structures et des pratiques religieuses traditionnelles, plus modérées et plus tolérantes. Cela peut ouvrir la voie à l'extrémisme violent.

C- Typologie, conséquences et impact de l'extrémisme violent

L'élaboration d'une typologie pertinente permet d'éclairer l'analyse à trois niveaux : d'abord en quoi les femmes sont-elles victimes de l'extrémisme violent ? Ensuite qu'est-ce qui les prédispose à prêter main forte aux mouvements extrémistes ? Enfin qu'est-ce qui fait d'elles des actrices efficaces que les pouvoirs publics peuvent mobiliser dans la lutte et la prévention de l'extrémisme violent ? Les réponses à ces questions permettraient d'envisager une première typologie qui touche au « profil des clientes » (parcours, âge, lieu de résidence, situation socio-économique, motivation, etc.) et une seconde qui est liée à l'efficacité de leur engagement dans/ou pour contrer les mouvements extrémistes. Construire cette typologie requérerait préalablement un recensement assez exhaustif et une information précise sur des « trajectoires de femmes » propres à renseigner sur l'étendue de l'extrémisme violent dans les pays concernés. Bref recueillir des données d'enquête plus approfondies que la durée de cette étude n'aura pas permis³⁵. La plupart des enquêtes récentes notent que les femmes et les filles sont des actrices invisibles. Du moins les informations recueillies – limitées – ne permettent-elles pas d'avoir une idée précise de l'étendue de la participation des femmes et des filles qui sont de façon générale perçues uniquement comme des victimes des groupes armés

³⁵ Pour avoir une idée de la complexité et de l'exhaustivité d'une typologie pertinente, voir par exemple Brehima BERIDOGO, « Etude sur les violences faites aux femmes », 2002, 116p. Cet anthropologue qui ne considère pas spécifiquement le contexte d'extrémisme violent, objet de notre étude, relève que : « Elles sont d'ordre physique, psychologique, physiologique, sexuelle et institutionnelle. Une vingtaine de types de violences se répartit entre ces différentes formes. Il s'agit de : les injures, les coups et blessures, le gavage des jeunes filles en vue du mariage précoce, les viols, les sévices et excès sexuels au sein du couple, l'excision, le harcèlement sexuel, la répudiation, le lévirat et ou le Sororat, les mariages forcés ou précoce, le rapt de femme, la discrimination dans l'héritage et la succession, la discrimination dans l'accès aux postes de responsabilité administrative ou politique, le non'accès à la terre, les interdictions d'activités économiques, certaines formes de veuvage, la séquestration religieuse et ou le port forcé du tchador, le changement d'option matrimoniale, l'abandon prolongé de femme pour raison d'exode, etc. »

djihadistes au Mali. On se contentera par conséquent des éléments d'enquête pertinents fournis par d'autres études³⁶ pour esquisser une typologie des rôles que jouent les femmes.

Des facilitatrices mobilisées par les radicaux extrémistes

Dans les zones frontalières, les femmes sont préposées à l'accueil de convois pour un ou deux jours chez elles ainsi que le renseignement sur la situation du village ou de la ville. Comme le plus souvent ces femmes vivant en espace frontalier sont bilingues, elles sont servent en général d'interprètes. Côté mauritanien et surtout chez les Maures, les hommes n'usent de seconde langue que quand il y a nécessité et ne déclarent pas souvent le nombre de dialectes parlés. L'usage de ces parlers locaux est plus spontané chez ces femmes et le mélange culturel plus évident, ce qui rassure plus vite les éléments maliens, que ce soit dans les camps, en jour de marché ou tout simplement en cas de quête d'hébergement.

Des médiatrices efficaces

Il n'est pas rare de voir des femmes intercéder auprès des autorités administratives et parfois auprès de certains chefs de réseaux extrémistes pour la libération, l'octroi de documents, ou encore pour aller demander une femme en mariage quand le demandeur n'est pas de la région et est estampillé « combattant malien », etc.

Des femmes au service des contrebandiers jihadistes

Beaucoup de commerçants installés aux abords de la frontière traitent directement avec des femmes propriétaires d'un commerce de gros ou œuvrant comme acheminier vers la capitale. Le plus souvent, il s'agit de textile teint, de denrées (patates, ignames, karité) et parfois de produits de contrebande (cigarettes, alcool, drogues) ;

Des recrues jihadistes radicalisées ou repenties

Ce que révèle l'étude c'est que le recrutement de femmes reste un processus assez rare car la nature risquée de la zone n'encourage pas à rejoindre la cause des extrémistes au Nord Mali. Mais la promesse d'une vie meilleure pour celles qui arrivent à gagner les grandes villes (Bamako) fait parfois franchir la frontière à des femmes plutôt jeunes qui souvent ne tardent pas à revenir sur leurs pas ; mais pour certaines, l'étau se refermant sur elles, leur itinéraire

³⁶ Cf. notamment Institut d'Etude de Sécurité (ISS), « Jeunes jihadistes au Mali. Guidés par la foi ou par les circonstances ? », *Note d'analyse 89*, août 2016, p.6 ; l'enquête du PNUD, *Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent 700 Sahéliens*, op.cit. ; International Peace Institute (IPI), « Investir dans la paix et la prévention de la violence en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel-Sahara : conversations autour du Plan d'action du secrétaire général », septembre 2016.

aboutit à une intégration en communautés étrangère. D'où des enlèvements et des disparitions de jeunes femmes.

Encadré n° 6 – Quand l'extrémisme violent engendre une inversion des rôles : les femmes au devant de la scène³⁷.

Ainsi au Mali, l'enquête a montré que les femmes ont dû parfois prendre les devants quand les hommes étaient exposés à un danger de vie ou de mort. Pendant l'occupation, les hommes ne travaillaient plus. Les femmes s'occupaient de leurs familles. Face à de telles tragédies humanitaires, c'est sur le long terme que l'on sera en mesure d'évaluer toute l'ampleur de la catastrophe d'« entre-guerre » endurée et ses conséquences sur le plan social. Ces situations extrêmes de violence sont des révélateurs de crise antérieure des mentalités et des structures traditionnelles. Le modèle de « subordination sociale » et d'« absolutisme gérontocratique » n'est ou ne sera probablement plus véritablement opérant après de tels séismes sociétaux. Le rôle des femmes a forcément changé au cours de ces événements singuliers, et il va l'être d'autant plus à l'avenir parmi les survivants. Comme si certaines valeurs sociales habituellement assignées aux « aînés sociaux » étaient en train de passer aux mains des femmes (et des jeunes). La période d'occupation jihadiste a montré en creux une réalité qui dans tous les cas va remettre en cause les structures traditionnelles confinant la femme dans des rôles où il ne lui était pas permis de prendre des décisions. Le rôle des hommes et des « aînés sociaux » n'aura pas été particulièrement glorieux durant l'occupation jihadiste. Les rôles ont parfois été inversés, puisque des femmes en sont venues à protéger les hommes (maris, frères, pères). En période de guerre, les hommes se sont tus, ont dû se cacher pour avoir la vie sauve et/ou ne pas être enrôlés, et n'ont pas voulu voir la réalité dérangeante créée par la présence des rebelles touarègues et des groupes jihadistes. Les femmes quant à elles, dans cette phase tragique de l'histoire du Mali, ont tout vu et parfois aussi tout subi ; elles ont eu l'occasion de prendre des initiatives, de montrer ce dont elles étaient capables en termes d'endurance, de courage, de capacité de négocier. A ce sujet l'enquête au Mali a montré que même après que les groupes armés se soient retirés, les femmes n'ont pas cessé de prendre des initiatives pour tourner au mieux la page du jihadisme. « Après le départ des groupes armés, nous avons créé une association des femmes musulmanes de la ville de Tombouctou. On effectue des prêches de quartier en quartier pour véhiculer le message de l'islam tolérant auprès des femmes. On assure également la médiation pour les femmes qui ont abandonné leurs maris pendant la crise pour se réfugier dans les autres pays à cause de la peur.

³⁷ Rapport PNUD, op.cit.

Les femmes sahéliennes pâtissent des conséquences de l'extrémisme violent qui sont surtout d'ordre économique et social. Les femmes sont des victimes directes et collatérales comme en atteste le témoignage d'une réfugiée malienne : « *Parmi les victimes, il y a les femmes et puis, bien sûr, les enfants qui sont avec les femmes. Je pense que tout retombe toujours sur la femme : l'insécurité et la violence, les ménages et les biens détruits, les foyers brisés. L'homme peut toujours aller ailleurs et se remarier... C'est toujours la femme qui paye le lourd tribut. Je pense que tout est basé sur la femme en matière d'insécurité et de violence, ressenties très fortement dans le Sahel, que ce soit au Niger, en Mauritanie, ou au Burkina. Il y a des moments où c'est trop grave, et des moments où on a peur... »*³⁸.

Elles ont été l'objet de viols, de mariages forcés et d'exactions diverses ; ce qui n'a pas empêché de les impliquer sur tous les fronts pour restaurer la sécurité et la cohésion intercommunautaire par les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes armés et des leaders religieux extrémistes. Elles ont perdu leur liberté sous l'occupation des jihadistes. Les charges familiales des femmes se sont en outre alourdies depuis le début de l'insécurité généralisée. Beaucoup d'entre elles ont perdu leurs maris et leurs enfants. Une femme de Mopti décrit en ces termes le rôle des femmes en temps de crise : « *Pendant l'occupation, les hommes ne travaillaient plus. Nous les femmes, nous nous occupions de nos familles avec le peu que nous trouvions.* » L'extrémisme violent a eu des effets économiques et psychologiques sur les femmes.

Des effets pervers et des conséquences dramatiques de l'extrémisme violent : prolifération des groupes extrémistes et régression des droits acquis

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire admettent que les effets de l'extrémisme violent orienté contre les femmes sont difficiles à cerner en raison de l'absence de données concrètes sur le phénomène. Cependant de leurs analyses, il ressort que les effets du phénomène de l'extrémisme violent sont à la fois politiques, sociaux et religieux. Au plan politique, il y a une remise en cause de certains acquis sociaux, tels que le rôle et l'importance de la femme, la consécration de la femme comme l'égale de l'homme dans le code des personnes et de la famille. Au plan social, il y a la déstructuration des liens familiaux. Le phénomène a aussi des effets néfastes sur la quiétude, la santé des victimes, de leurs familles et de leurs proches. Il sème la peur, porte atteinte à l'honneur et à la dignité des victimes, élève le niveau de stigmatisation des signes religieux islamiques, renforce les amalgames et suspicion et crée la psychose. Au plan économique, il y a des effets néfastes qui affectent considérablement le niveau des investissements étrangers et le tourisme. Les chiffres qui rendent compte de la gravité de la situation engendrée par l'extrémisme violent dans l'espace géographique du G5 sont édifiants. Ainsi, en juin 2016, le Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel révèle qu'il y a eu, dans le bassin du lac Tchad « *au moins 2,4 millions de déplacés majoritairement des femmes et des enfants* », et souligne à quel point ils « *sont exposés à des risques d'exploitation et de mauvais traitements [et] ... que 7 millions de personnes au nord-*

³⁸ PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontaliers du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions au Burkina Faso, p. 29.

est du Nigéria et près de 500 000 dans la région de Diffa (Niger) ont besoin d'une assistance humanitaire.»

Le Nord-Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad restent les zones les plus dangereuses où l'on compte le plus de victimes. Il est difficile encore une fois d'établir avec certitude et précision une corrélation évidente entre la perpétration de la violence et le genre ; on peut tout au plus affirmer qu'il y a eu quelques cas de violences sexuelles dans les périodes de conflits. Si ces cas sont plus nombreux au Nord-Mali et dans les zones frontalières, ils restent encore marginaux au Niger où l'on en dénombre quelques-uns dans régions de Diffa et Tillabéry et au Tchad. Les lieux de détention comme la prison de Gao constituent des espaces privilégiés des violations sexuelles. Si l'hypothèse d'un lien de causalité, entre l'extrémisme violent et le genre, est partiellement corroborée au Mali, au Tchad, au Niger et au Burkina Faso (Boko Haram), elle demeure plus difficile à étayer empiriquement dans le cas mauritanien. En effet, entre 2012 et 2015, on dénombre pas moins de 7258 cas de violences basées sur le genre au Mali. 95 % des victimes de ces violences sont des femmes et des filles ; 31 % sont des victimes de violences sexuelles (viol et agression sexuelle) ; 20 % ont été victimes d'agression physique et de dénis de ressources ; 16 % des survivants ont subi des violences psychologiques et 13 % sont victimes de mariage forcé. Les principaux auteurs présumés de ces violences sont les Forces armées maliennes (FAMA), le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), les groupes armés et les bandits. On notera que les coupables ne sont pas nécessairement ni systématiquement liés à l'islamisme radical.

Ce qui est constant, si l'on en croit les personnes interrogées, c'est que les types d'actions violentes déplorées dans l'espace du G5 Sahel – excepté dans le Nord Mali et Boko Haram au Tchad et au Niger – ne sont pas nécessairement catégorisées par genre. Néanmoins les femmes apparaissent très souvent comme des victimes indirectes de l'extrémisme violent. On peut citer en particulier l'endoctrinement, l'enlèvement, la séquestration et le viol ; il y aussi d'autres pratiques attentatoires aux droits fondamentaux et aux libertés publiques tels que les intimidations, les séquestrations, les sévices corporels voire les meurtres. Enfin, il convient de d'observer les effets à long terme de ce que l'on a nommé la « pré-radicalisation féminine » qui s'opère à Ouagadougou: non contact avec les femmes, port d'insigne religieux ostentatoire, rigorisme vestimentaire, non exercice d'une activité personnelle, etc.

Tableau clinique de l'espace géopolitique du G5 Sahel : étiologie de l'extrémisme violent, causes, conséquences et répertoire d'action de la mobilisation djihadiste

Les pays du G5 Sahel sont homogènes sur le plan de leurs caractéristiques physico-naturelles, de leurs indicateurs de développement socio-économiques, et aussi homogènes de par l'histoire, la géographie et la culture. L'explosion de l'extrémisme vient du fait que les États ont failli dans leurs missions régaliennes fondamentales censées assurer la sécurité et le développement. Cette carence de la puissance publique a pour effet de livrer les zones transfrontalières – enclavées, à faible densité humaine, avec une faible présence de l'Etat et de ses partenaires, et caractérisées par des indicateurs socio-économiques très bas se situant généralement en dessous des moyennes nationales – au contrôle des terroristes qui donnent

ainsi libre cours à leur entreprise d'inféodation des individus vulnérables. La faiblesse des institutions de gouvernance, les conflits en cours, les liens transfrontaliers ethniques et culturels, les réseaux commerciaux et financiers mondialisés et une maîtrise impressionnante des plateformes de technologie de l'information et de la communication ont contribué à l'accroissement de l'influence des extrémistes violents et à leurs impacts particuliers sur les droits des femmes et des filles. Pour recruter, certains exploitent les difficultés économiques, d'autres manipulent le sentiment religieux ou les frustrations diverses liées aux situations d'injustice le pays, dans la région ou dans le monde. Il n'y a donc pas comme certains veulent le faire croire, une cause unique qui mène à la radicalisation et à l'extrémisme violent et le facteur religieux par exemple n'est qu'un facteur parmi tant d'autres.

L'évolution de la menace terroriste domestique et transnationale de la région du Sahel – Maghreb puise sa force dans une combinaison de facteurs socio-économique, générationnel, ethnique, racial, tribal, politique et idéologique. La crainte d'exécutions sommaires, le recrutement d'enfants, les violences sexuelles, les enlèvements d'individus, la destruction et le pillage de propriété sont la réalité quotidienne dans de nombreuses zones de la région. Des déplacements massifs de populations ont lieu afin d'échapper à la violence et la famine. Comprendre la situation des femmes sahariennes aux prises avec l'extrémisme violent, renvoie d'abord à une lecture des fondements structurels de ces conflits. Il est impossible de trouver une réponse durable à ce défi, si on fait abstraction des racines endogènes et exogènes sur lesquelles ces conflits reposent tel que l'héritage du passé colonial, la pauvreté endémique, l'exploitation criminelle des ressources naturelles, le trafic d'armes, la dérive dictatoriale de certains régimes et la marginalisation géopolitique de l'Afrique.

Encadré n° 7- Les camps de réfugiés : des espaces de reproduction de la domination masculine

Même si les camps sont majoritairement peuplés de femmes et d'enfants, le modèle patriarcal s'y reproduit, et même s'y radicalise. En effet les femmes se retrouvent dans cette situation encore plus démunies et dépourvues de pouvoir décisionnel. Lors d'un conflit violent, les bases sociales, économiques et culturelles, qui structurent la négociation d'un minimum d'équilibre entre le pouvoir masculin et le pouvoir féminin, éclatent en même temps que s'effondrent les systèmes traditionnels de protection, d'entraide et de support familial. Les camps des réfugiés et des déplacés ne sont pas des demeures familiales, loin de là, ils reflètent le plus souvent la désintégration familiale et sociale. En absence de mécanismes traditionnels d'arbitrage, les codes socio-éthiques s'effritent, ce qui laisse libre cours à la loi de la force. L'hégémonie patriarcale se déploie dans les camps de réfugiés et de déplacés, d'autant plus facilement que les femmes sont dans une position de dépendance à maints égards. Ne produisant plus elles-mêmes la nourriture, elles dépendent de l'assistance alimentaire dont les mécanismes de distribution et de contrôle sont souvent entre les mains des hommes. N'ayant aucune emprise sur leur sécurité physique et alimentaire, les femmes doivent se soumettre aux conditions de ceux qui contrôlent les structures décisionnelles des camps. Les conditions de négociation, telles que couramment posées par ceux qui contrôlent ces camps, les militaires, les miliciens, les enfants soldats et autres, mènent souvent à l'exploitation sexuelle, tandis que la pauvreté, la promiscuité et l'insécurité dans les camps, favorisent la prostitution. Le personnel civil des agences humanitaires ainsi que les soldats de la paix n'échappent pas à ce type d'abus.

D- Les capacités de résilience des femmes

Comment des femmes victimes de violences de toutes sortes, qui ont subi des traumatismes psychologiques graves peuvent-elles trouver des ressources pour « rebondir » ? Comment refuser la fatalité du sort que la crise politique et l'extrémisme violent semblent leur réservé ? Les femmes sont loin de se complaire dans la victimisation. Ici la résilience doit être entendue à la fois comme la capacité qu'elles ont à se remettre des séquelles de la violence traumatique et l'aptitude extraordinaire dont elles font montre pour enclencher le processus de reconstruction de l'ordre social et donc de pacification de l'espace public. En effet, si l'État moderne a failli dans sa mission de les valoriser et de les impliquer dans la gouvernance politique et économique, elles peuvent paradoxalement puiser des ressources de légitimation insoupçonnées dans les ressorts symboliques et le répertoire culturel de la société. Ainsi leur statut de « mère », d'« épouse » et de « sœur » les crédite d'une autorité morale et peut leur conférer une mission valorisante de pacification et de réconciliation. Parce qu'elles continuent à jouir d'un certain respect, notamment à Tombouctou, elles ont persuadé les hommes de déposer les armes et de s'engager solennellement à reconstruire l'État au Mali. Le rôle décisif des organisations féminines dans la recherche de la paix a été magnifié par cette femme prêcheuse de Tombouctou qui rappelle qu'après le départ des groupes armés : « (...) nous avons créé une association des femmes musulmanes de la ville de Tombouctou. On effectue des prêches de quartier en quartier pour véhiculer le message de l'islam tolérant auprès des femmes. On assure également la médiation entre les femmes qui ont abandonné leurs maris pendant la crise pour se réfugier dans les autres pays à cause de la peur. »

Dans la même dynamique, en mai 2015, à Mopti, elles ont organisé des rencontres réunissant les femmes réfugiées et les autorités locales pour exalter les vertus du vivre-ensemble et de la cohésion sociale. L'occasion a permis d'en appeler à la lucidité et de se départir des influences exogènes négatives : « (...) la paix régnait dans leur contrée avant que les jihadistes n'y viennent pour y imposer la sharia et les privent de leur liberté acquise de haute lutte. Elles ont exhorté toutes les femmes ayant des enfants et des proches dans les groupes armés de tout faire pour les ramener à la maison et à la raison. Elles ont demandé au gouvernement de donner davantage d'espace aux femmes pour qu'elles puissent agir pour la sécurité et être représentées à toutes les réunions concernant le radicalisme et l'insécurité en général. Selon ces femmes engagées, la famille appartient à la femme parce que c'est elle qui s'occupe des enfants, de travaux domestiques. Elles ont exhorté chaque femme de leur contrée à convaincre son mari, son fils, son frère, son oncle, son père, etc. à rendre les armes s'il est armé. »

Il existe de fortes similitudes entre le Tchad et le Mali pour ce qui est des effets pervers d'une assignation des femmes à une position marginale dans l'espace public démocratique, largement dominé par les hommes. Si comme sa congénère Malienne, la Tchadienne est rarement conviée au débat, relativement écartée des instances de prise de décision et souffre d'un faible accès aux moyens de production, toutes les deux possèdent une capacité de résilience assez significative qui ne demande qu'à être potentialisée par l'État. La femme tchadienne peut jouer un rôle déterminant et efficace dans la prévention de l'extrémisme violent en termes d'éducation, de sensibilisation et de dissuasion de proximité.

Les mêmes ressorts symboliques et culturels relevés dans le cas malien s'avèrent opérants dans la société tchadienne aux prises à l'extrémisme violent. La femme y est aussi un rouage précieux dans le dispositif de résilience de l'ordre social et de (re)légitimation de la puissance publique. L'éducation des enfants et l'encadrement des filles contre l'influence des conjoints membres ou sympathisants de groupes extrémistes permettent de désamorcer la bombe djihadiste. Instituer des instances de dialogue notamment entre femmes leaders d'opinion, permettrait de prévenir la radicalisation, si l'on sait que cette « agora féministe » s'avère plus propice à la libéralisation de la parole. Ainsi les jeunes et les femmes, militants repentis de Boko Haram ont-ils été impliqués par les chefs traditionnels dans la sensibilisation contre les risques d'endoctrinement et d'extrémisme. D'autres s'abstiennent car ils redoutent des représailles. En somme la capacité de résilience des femmes au Tchad est à bien des égards similaire à celle des Maliennes. L'expérience traumatisante et les séquelles psychologiques de l'extrémisme violent qu'elles ont vécues les prédisposent à être convaincantes et persuasives à l'endroit des jeunes femmes tentées par le mirage islamiste de Boko Haram. Elles sont mieux outillées pour déconstruire le discours radical des prosélytes zélés de Boko Haram.

Au-delà du radicalisme qu'il fallait combattre en déconstruisant les fondements factices, le travail de résilience a consisté à moraliser la vie sociale en s'attaquant aux pratiques délictuelles tels le vol de bétail et le banditisme, effet d'aubaine du contexte de crise politique. Dans un pays comme le Burkina la perversité de telles pratiques qui fragilisent l'ordre judiciaire a engendré des risques extrêmes comme le lynchage de criminels par un groupe hysterique décidé à se faire justice : « *Pendant la crise, au marché de Boni, les rebelles ont arrêté mon enfant et voulaient l'emmener. Je me suis opposée en leur demandant de me tuer à la place de mon enfant. La population de Boni a accouru et ils l'ont relâché.* » La qualité d'éducatrice de la femme a été mise en évidence pour dire le rôle crucial qu'elle est appelée à jouer dans la socialisation des enfants en particulier quand il s'agit de leur inculquer des valeurs civiques fortes. C'est pourquoi il convient d'insister sur la nécessité de former les femmes à la maîtrise des outils de gestion des conflits.

Encadré n°8 – La femme mauritanienne : un rôle prométhéen et une capacité de résilience exceptionnelle

En Mauritanie, le statut des femmes présente de grandes variations selon qu'il s'agit du milieu maure ou du milieu noir mauritanien. Si la minoration de l'élément féminin se rencontre dans toutes les communautés, le résidu de matriarcat au sein de la communauté maure confère à la gent féminine une plus grande visibilité et une participation active dans la prise de décision. Les femmes sont considérées en milieu maure comme garantes des valeurs de la société toute entière. En milieu traditionnel, c'est à elles qu'était confiée la prime instruction coranique allant jusqu'à l'enseignement des bases de la Sunna et du Hadith. Les femmes sont très présentes et remplissent un rôle valorisé dans la néo-religiosité sociale. Elles font office de transmetteur dans l'entourage, mais aussi de réacteur au sein de la société civile et enfin de force de revendication ou de protestation dans les actions de mobilisation (meeting pour demander la libération des détenus Salafistes, porte-à-porte pour sensibiliser les

populations. Dans la représentation sociale issue du milieu traditionnel et conservateur, la figure du féminin a une prédominance symbolique. La présence de la femme est valorisée, y compris dans l'assemblée masculine. L'idée est assez répandue que la femme mauritanienne, généralement, et la femme maure plus particulièrement, disposent d'une marge de liberté, de mouvement et d'initiative, assez différente de ses consœurs de culture similaire. Chez les Maures traditionnels, la femme est idéalisée, elle est l'honneur exhibé du groupe, érigée en « grande royale » dédaigneuse des tâches ménagères. Ici l'appellation « sexe faible » prend tout son sens... Ce qui est remarquable, c'est l'investissement de la « faiblesse ». Autant la société et les éléments masculins du groupe traitent la gent féminine au travers de cette « faiblesse », autant pour les femmes elles-mêmes, ce trait moral et physique légitime une gestion spéciale de leur statut. La relation inter-genre, n'est pas basée sur la supériorité masculine clairement affichée, mais plutôt sur une instrumentalisation des attributs féminins, assez convenue par ailleurs. L'espace saharien aussi est déterminant, la rareté des revenus également, tout comme le mode de vie nomade et la mobilité dans l'espace qui font que chacun a son rôle vital à jouer, pour la survie même du groupe, et, dans ces conditions, il n'est pratiquement pas possible de procéder à un cloisonnement des membres féminins. Les femmes ont leur rôle qui est celui de la valorisation des représentations hiérarchiques et de la constance de l'ordre qui en échange les « sublimes » en quelque sorte. Le subtil avec la perception de la femme en Mauritanie, c'est ce jeu qui place le statut féminin « noble » au-dessus de tout, dans la symbolique, mais qui reprend autrement la part de patriarcat dans une auto-restriction gérée par les femmes elles-mêmes et qui dans sa finalité les assigne dans un espace maîtrisable dont elles n'ont de droit de mouvement conséquent qu'en son sein. Pareillement, la religion et les savoirs sacrés sont ouverts mais non complètement accessibles. Ainsi par exemple, les biographies dédiées aux érudits religieux des XVIII^e et XIX^e siècles ne mentionnent aucune femme, bien qu'elles aient existé.

CADRES REFERENTIEL ET PROGRAMMATIQUE

Il s'agit d'exposer les différents textes de lois (constitution, conventions, résolutions, déclaration, etc.) qui établissent les droits de la Femme, les conditions de leur jouissance au plan juridique, politique, économique et social ; de voir dans quelle mesure ces textes de lois sont effectifs ou non ; d'interroger les obstacles éventuels à leur matérialisation et à leur effectivité (obstacles politiques, économiques, religieux, culturels, etc.) ; de rappeler les priorités d'ONU-femmes en termes de thématiques et de droits qu'il faut absolument vulgariser, cristalliser et rendre effectifs par des moyens à la fois diplomatiques, scientifiques, didactiques et de plaidoyers. L'objectif de cette partie est d'exposer la pertinence, l'opportunité et la faisabilité de plans d'action stratégiques qu'il convient de décliner en étroite collaboration avec des acteurs engagés, influents, légitimes, mobilisés et efficaces qui soient à la fois institutionnels et issus de la société civile.

A- Une intersection non évidente entre genre et extrémisme violent

Y a-t-il une corrélation entre le genre et l'extrémisme violent ? Sociologiquement la réponse est affirmative si l'on sait que l'un des corollaires des logiques de subjectivation de la femme est d'exposer celle-ci à subir les assauts du mâle dominant. Cependant, la problématique posée dans notre étude se veut plus évolutive en ce qu'elle intègre la variable politique et religieuse et les mutations récentes introduites par le « radicalisme islamique » qui se veut à la fois orthodoxe et politique³⁹. On sait que la religion islamique soumise à une forme d'interprétation littérale, hors contexte, peut s'autoriser toute la latitude pour circonscrire les choix de vie qui s'offrent à la femme en lui décrétant un mode de vie peu jouissif, aux antipodes de la liberté et susceptible de compromettre non seulement la dignité et l'égalité, mais aussi la santé, les moyens de vivre et l'intégrité physique⁴⁰. Dès lors, la corrélation n'est pas seulement établie d'un point de vue sociologique, c'est-à-dire structurel, mais aussi politique et religieux en ce que le contexte de « revitalisation religieuse » dans lequel prétendent agir les nouveaux djihadistes se prête idéalement à une déconstruction régressive des rapports de force établis par l'État de droit démocratique moderne assimilé à dessein à l'Occident. Puisque les « antivaleurs » occidentales procèdent d'une désubstantialisation de l'ordre sacré, du désenchantement du monde, de l'athéisme, du sécularisme et de la laïcité, il faut rompre avec l'ordre mondial qui les charrie violemment et méprise l'identité islamique.

De la même manière, les études jusque-là conduites n'ont pas établi une corrélation directe entre, d'une part, une société qui n'offre pas à tous, notamment aux femmes, des emplois, des services publics et une éducation et, d'autre part, la « mécanique » qui génère

³⁹ Pour Jürgen Habermas, « le djihadisme actuel est une forme de réaction au déracinement ». Cf. http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/21/jurgen-habermas-le-djihadisme-une-forme-moderne-de-reaction-au-deracinement_4814921_3232.html

⁴⁰ Raphaëlle Branche, « Les violences contre les femmes dans les zones de conflits », in Bertrand Badie et Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres : comprendre les conflits du XXI^e siècle*, La Découverte, 2016, pp 219-227.

l'extrémisme violent et la radicalisation qui débouche sur le terrorisme⁴¹. A ce titre, selon J.M. Berger⁴² « *plusieurs décennies de recherches ont révélé que les corrélations entre le terrorisme et les facteurs de développement structurel (un taux de chômage élevé ou un faible niveau d'éducation, par exemple) n'étaient pas très claires et qu'elles étaient même souvent inexistantes* ». En revanche, si la situation de fragilité prolongée des Etats au Sahel ainsi que les conditions conjoncturelles ne permettent pas toujours d'établir un lien direct entre radicalisation, extrémisme violent et genre, elles en constituent cependant un terreau propice⁴³.

Par ailleurs, du point de vue des instruments juridiques, la difficulté apparaît encore de façon plus nette et se manifeste par la production, d'un côté, de textes sur le genre et, de l'autre, de textes sur la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. C'est dans cette logique que se situent les résolutions des Nations Unies (R1325, R2242, etc.) ainsi que le droit positif interne des Etats. Or, les hommes et les femmes sont tous affectés par les situations d'extrémisme violent et les crises humanitaires engendrées, mais pas dans la même magnitude⁴⁴. En effet, les conséquences de l'extrémisme violent telles que le viol, le déplacement, la restriction des libertés d'aller et de venir, de mariage avec des personnes d'une autre confession, le code vestimentaire, la situation de refugié, les pertes de biens et matériels, les effets psychologiques, etc. ne sont pas identiques chez les deux sexes. Ainsi, prendre en compte cette différence de besoins selon la perspective sexospécifique veut dire offrir des services adaptés, offrir les mêmes droits et les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes. En outre, étant donné que la plupart des guerres contemporaines sont d'ordre interne, l'exploitation de la fibre nationaliste ou ethnique débouche aussi sur l'enrôlement de femmes et de jeunes filles civiles et sur leur participation à « l'effort collectif ». Dans cette optique, la guerre civile militarise l'espace public en déplaçant le front des frontières interétatiques aux quartiers et aux villages. Les populations civiles en général, les femmes, les enfants et les personnes âgées en particulier, sont ainsi livrés à la merci des violences organisées. Et dans le contexte sahélien, les stéréotypes et les mythes qui influencent la notion d'identité féminine et masculine se reproduisent et s'amplifient durant la période de crise. La masculinité tend à s'affirmer radicalement sous forme de violence, de contrôle et de domination. C'est dans ce contexte que les pires formes de violence physique et sexuelle sont commises à l'égard des femmes et des jeunes filles. Ces violences sont autant domestiques que liées au conflit.

En outre, les femmes et les jeunes filles sont particulièrement affectées par la destruction des infrastructures socioéconomiques comme les hôpitaux, les centres de santé, les écoles, les adductions d'eau, les routes et les voies de transport. Cette situation radicalise leur inaccessibilité aux services sociaux de base et aggravent les problèmes liés à la santé primaire et à la santé de la reproduction - à Gao, les récits de l'enquête révèlent le cas d'une femme qui

⁴¹ Cf. Fethi Benslama (dir.), *L'idéal et la cruauté, subjectivité et politique de la radicalisation*, Lignes, 2014 ; Fethi Benslama, *Un furieux désir de sacrifice : le surmusulman*, Seuil, mai 2016 ; Fethi Benslama, *La guerre des subjectivités en Islam*, Lignes, mars 2014.

⁴² J.M. Berger est un auteur et analyste qui étudie l'extrémisme à l'Université George Washington.

⁴³ Cf. Jean-Pierre Vettovaglia (dir.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles, 2013.

⁴⁴ Dans le bassin du lac Tchad « au moins 2,4 millions de déplacés majoritairement des femmes et des enfants, sont exposés à des risques d'exploitation et de mauvais traitements [et] ... que 7 millions de personnes au nord-est du Nigéria et près de 500 000 dans la région de Diffa (Niger) ont besoin d'une assistance humanitaire.» Le Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, juin 2016.

aurait accouché dans la rue, car l'hôpital était en train d'être saccagé par les djihadistes-. Cette situation pave aussi la voie à l'augmentation du taux de mortalité maternelle et infantile, l'augmentation et la non prise en charge de la violence et de l'exploitation sexuelle, et l'augmentation et la non prise en charge de risques face au VIH. Les crimes à l'égard des femmes tels que les violences physiques et sexuelles, le harcèlement et le traumatisme psychologique, la torture, et le meurtre sont des réalités courantes mais elles font objet d'attention insuffisante⁴⁵. La sécurisation des milieux de vie tel que les camps de déplacés et de réfugiés, la sécurisation des puits d'eau, la surveillance et la proximité des latrines, la sécurité lors de la distribution des vivres ainsi que l'accessibilité aux services socio-sanitaires, sont des conditions essentielles à la sécurité humaine des femmes et des filles, notamment dans un contexte d'extrémisme violent.

Dans le bassin du Lac Tchad, l'extrémisme violent orienté sur les femmes, principalement islamiste, est une tactique de guerre et une arme de terreur. En effet, selon les enquêtés du Tchad, les principales attaques ont ciblé dans cette région « *les endroits où les femmes sont regroupées en majorité [tels que] ... l'entrée sud du marché central de N'djamena ou dans les marchés hebdomadaires de la région du Lac Tchad* ». Ce serait ainsi parce que ce sont des « *lieux faciles à attaquer ... [car] ... là où il y a beaucoup de femmes, la vigilance policière n'était pas de rigueur et, d'un autre côté, les gens pensaient que les femmes ne représentaient pas un danger* ». Par ailleurs, l'embrigadement des femmes dans la perpétration d'attaques terroristes se justifie, pour les terroristes, du besoin de « *profiter du laxisme et du privilège dont bénéficient les femmes en matière de contrôle sécuritaire... [et], de plus, l'accoutrement féminin est favorable à la dissimulation d'engins explosifs.* »⁴⁶

Au total, l'absence de lien direct entre genre et extrémisme violent amène à orienter la recherche sur les oppositions actuelles de deux visions du monde qui s'affrontent dans l'espace sahélien. D'une part on note des survivances de représentations assez bornées et figées, et donc erronées, de la tradition et de la religion par les tenants même de ces traditions et de la religion, qui restent hostiles à la modernité démocratique et à son corollaire juridique : l'émanicipation de la Femme. D'autre part, l'un des effets de l'évolution politique et sociale dans les États postcoloniaux du G5 Sahel est d'avoir légitimé et rationalisé une forme d'humanisme laïc qui a vocation à garantir aux femmes les mêmes droits fondamentaux, les mêmes libertés et capacités d'action qui les préservent des persécutions, exploitations et violences consécutives à une forme anachronique de division du travail social inhérente aux logiques de genre⁴⁷. Tout l'enjeu de la prévention de la radicalisation islamiste est d'amener les acteurs institutionnels et ceux de la société civile à faire triompher la seconde vision. Pour ce faire il urge de se donner les moyens de contrôler efficacement les flux financiers susceptibles d'alimenter cette radicalisation, de mettre en place des mécanismes régionaux d'analyse contextuelle et d'alerte précoce au travers des cadres de dialogue culturel et religieux. Par ailleurs, la prise d'une résolution par les Nations Unies, principal acteur de la

⁴⁵ Cf. Janie L. Leatherman, *Sexual violence and armed conflicts*, Pility Press, Cambridge, 2011.

⁴⁶ Réponses collectées par M. Idriss Mahamat Djimi, Assistant à l'Université Adam Barka d'Abéché.

⁴⁷ Cf. Martha C. Nussbaum, *Women and Human development. The capabilities Approach*, Cambridge University Press, 2000 [pour la traduction française voir *Femmes et développement humain. L'approche par des capacités*, Des femmes-Antoinette Fouque, 2008, p.270.]

gouvernance mondiale, qui établirait le lien entre genre et extrémisme violent permettrait de combler le vide qui existe et servirait, au même titre que les résolutions 1325 et 2242, de cadre référentiel.

B- Analyse du cadre normatif

Le droit international regorge d'instruments juridiques généraux qui sont sensibles au genre et auxquels les Etats du G5 Sahel ont souscrit. Ils se caractérisent par la diversité de leur nature et de leur portée : il s'agit de chartes⁴⁸, de pactes⁴⁹, de conventions⁵⁰, de résolutions⁵¹, de déclarations⁵², de protocoles additionnels⁵³ ou de loi-type⁵⁴.

⁴⁸ Charte des NU ; Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

⁴⁹ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (1966) ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (1966).

⁵⁰ Convention sur le consentement au mariage (1957) ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ; Convention de Genève de 1949, qui stipule que « les femmes seront spécialement protégées contre toute atteinte à leur honneur, et notamment contre le viol » ; Convention d'Alger sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (Juillet 1999), Convention de juillet 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (entrée en vigueur en 2002), etc.

⁵¹ **Résolution 1325 (2000)** du Conseil de sécurité, la première dans laquelle le Conseil a traité de l'impact disproportionné et particulier des conflits armés sur les femmes. Elle souligne l'importance d'une participation active des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à l'éducation et au maintien de la paix. Elle engage les Etats dans ce sens aussi ; **Résolution 1889 (2009)** qui appelle à renforcer encore la participation des femmes aux processus de paix et à concevoir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) ; **Résolution 1820 (2008)** qui établit le lien entre la violence sexuelle en tant que tactique de guerre et les questions concernant les femmes, la paix et la sécurité ; **Résolution 1888 (2009)** qui prolonge la résolution 1820 (2008), charge les missions de maintien de la paix de protéger les femmes et les enfants des violences sexuelles dans les conflits armés et prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial chargé de lutter contre elles pendant ces conflits ; **Résolution 1960 (2010)** approfondit les questions à traiter concernant les femmes, la paix et la sécurité qui sont liées à la violence sexuelle ; **Résolution 2106** qui demande le renforcement des efforts des États Membres et des agences de l'ONU de s'acquitter des obligations qui leur incombent et de continuer à lutter contre l'impunité, en traduisant en justice les auteurs de violences sexuelles commises en période de conflit armé. La résolution 2106 réaffirme aussi que l'égalité des sexes et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes sont au cœur des efforts à long terme visant à prévenir les violences sexuelles en période de conflit armé et d'après conflit ; **Résolution 2056 (2012)** qui appelait « toutes les parties présentes dans le nord Mali à mettre un terme à toutes les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire » et condamnait « en particulier, les attaques ciblées contre la population civile, les violences sexuelles, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et les déplacements forcés... » (§ 13) ; **Résolution 2122 (2013)** qui a pour objet de concrétiser les priorités adoptées dans la résolution 1325 et souligne l'importance de la participation des femmes à toutes les phases de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix ; **Résolution 2178 (2014)**, qui rend explicite le lien qui existe entre extrémisme violent et terrorisme. Les conséquences de l'extrémisme violent : sur la paix et la sécurité, sur le développement, sur les droits de l'homme et l'état de droit et sur l'action humanitaire; **Résolution 2242 (2015)** qui porte sur la promotion de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et la question des atteintes sexuelles commises par le personnel de maintien de la paix de l'ONU ainsi que celle des extrémismes religieux.

⁵² Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ; Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes de 1993 affirme : « Tout acte de violence fondée sur le sexe qui résulte ou peut résulter dans l'exercice de menaces physiques, sexuelles ou psychologiques à l'encontre des femmes, y compris les menaces de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit en public ou dans la sphère privée. » ; Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en septembre 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/CONF.177/20/Rev.1, chap. I) ; Déclaration et le Programme d'action de Durban, adoptés en septembre 2001 par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. « Nous soulignons l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'application effective et intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous soulignons qu'il importe que toute action visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité tienne compte des impératifs de l'égalité des sexes et offre aux femmes les chances d'une participation pleine et égale, et qu'il est nécessaire d'accroître la participation des femmes aux décisions à tous les niveaux. » Déclaration du Sommet mondial des Nations Unies, septembre 2005, para 116

« Nous sommes convenus d'assurer la pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique, tel que stipulé dans la

Cependant, de façon plus spécifique, seules la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (dénommé le Protocole de Maputo), d'un côté et, les résolutions 1325 et 2242 des Nations Unies, de l'autre, sont directement concernés.

Les pays du G5 Sahel ont largement souscrit aux engagements internationaux d'ordres général et spécifique, à l'exception de la Mauritanie et du Tchad qui n'ont pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; tandis que le Niger et le Tchad ont signé le protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique depuis 2004 sans toutefois procéder, jusque-là, à sa ratification. Les obstacles qui empêchent ces deux Etats de ratifier le protocole concernent principalement l'article 14 relatif au droit de contrôle de la fécondité par la femme et à l'avortement médicalisé, l'article 21 relatif à la succession et à l'héritage à part égale entre l'homme et la femme et l'article 9 qui prévoit la promotion de la parité et la participation égalitaire des femmes en politique. Même si la Mauritanie, le Burkina Faso et le Mali ont ratifié le protocole, les questions posées aux articles susmentionnés demeurent toutefois faiblement effectives.

Par ailleurs, si globalement la ratification des instruments juridiques d'ordre international et régional est systématique et dénote la forte volonté politique des décideurs, la faible effectivité dans la mise en œuvre est cependant, dans le contexte sahélien, symptomatique des multiples résistances socio-culturelles et traditionnelles. En effet, les lenteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national pour concrétiser la Résolution 1325 au Tchad et au Niger et son absence en Mauritanie ne favorisent toutefois pas l'effectivité escomptée. En revanche, les pays du G5 Sahel -Burkina Faso, Mali, Tchad et Niger- qui se sont doté d'un plan d'action peinent à trouver un financement pour sa mise en œuvre. Or, grâce au plan d'action, la revue de la performance ne pourra plus se limiter à l'inventaire et à l'addition d'actions entreprises dans le cadre du processus de paix. La preuve devra être fournie sur le lien de cause à effet, entre les mesures adoptées et l'atteinte du résultat qui est l'accès des femmes à la protection, la prévention contre toutes les formes discriminations et de crimes, l'égalité des chances en matière de participation et de prise de décision, et l'accès équitable aux opportunités offertes par la consolidation de la paix et la reconstruction.

Concernant la résolution 2242 (2015), les Etats du G5 Sahel s'engagent de plus en plus sur des réformes normatives et institutionnelles importantes, dans la même veine que ladite résolution qui porte sur la promotion de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et la question des atteintes sexuelles commises par le personnel de maintien de la

résolution 1325 des Nations Unies (2000) » Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, juillet 2004.

⁵³ Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes; Protocole sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de l'UA (adopté en juillet 2004) ; protocole additionnel à la convention d'Alger (Juillet 2004).

⁵⁴ Loi-type de l'UA (2011) sur la lutte anti-terroriste afin d'aider ses États membres à renforcer et /ou mettre à jour leur législation nationale en matière de prévention et de lutte anti-terroriste.

paix de l'ONU ainsi que celle des extrémismes religieux. A ce titre, les Etats disposent globalement d'un droit positif interne suffisamment fort qui s'inscrit dans l'esprit des engagements internationaux. Il en est ainsi, en matière de participation des femmes tchadiennes dans le domaine politique, de l'article 54 de la Loi n° 09-019/PR/2009 du 4 août 2009 portant Charte des Partis Politiques qui prévoit une subvention de 10% pour les partis politiques ayant des femmes élues à l'Assemblée Nationale, proportionnellement au nombre des femmes élues députés. Au Burkina Faso, la loi n° 41/96ADP de Mai 1996 sur la réorganisation agraire et foncière consacre l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux terres ; tandis que les lois n°60 et 61-2009/AN du 17 décembre 2009, respectivement sur la répression des actes de terrorisme et sur la lutte contre le financement du terrorisme, constituent des instruments pertinents.

Au Mali, l'arsenal législatif sensible au genre est tout aussi conséquent : on citera notamment la Constitution, en son préambule et dans ses articles 1, 2, 3, 116 de même que la loi N°15-44/AN-RM instituant des mesures de quotas pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Concernant plus particulièrement les violations sexuelles, les parties prenantes des Accords d'Alger de 2015 sont convenues, au titre de l'article 46, de promouvoir une véritable réconciliation nationale fondée sur une série de principes, dont la « *non amnistie pour les auteurs des crimes de guerre et crime contre l'Humanité et violations graves des Droits de l'homme, y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants, liés au conflit* ».

En Mauritanie, si le principe d'égalité des sexes est consacré par la constitution et le quota de représentation des femmes établi, des résistances majeures empêchent encore l'adoption d'une loi réprimant les violences basées sur le genre, en dépit du fait que le projet a été adopté en Conseil des ministres. Il s'agit des mêmes résistances qui empêchent le Tchad de se doter d'un code de la famille et les points d'achoppement avec les associations islamiques militantes portent sur certaines dispositions qui seraient en contradiction avec l'islam, notamment les articles concernant l'âge du mariage pour les filles, le divorce, l'interdiction de porter des coups et blessures à une épouse ou encore le droit de succession des enfants nés hors mariage au même titre que les enfants légitimes.

Au Niger, l'article 22 de la Constitution est net : « *l'Etat prend en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée* ». Le législateur nigérien, à travers la loi n°2000-008 du 7 juin 2000, institue aussi un système de quotas de représentation des femmes dans les fonctions électives (10%) et nominatives (25%). Tandis que l'Observatoire national de la promotion du genre vient compléter, du point de vue institutionnel, le cadre normatif.

Au niveau régional, l'une des critiques majeures formulées à l'encontre du cadre juridique de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme, est qu'il est constitué principalement de lois d'exception. Dès lors les défenseurs des droits de l'Homme sont fondés à dénoncer les abus et autres exactions « aveugles » des forces de défense et de sécurité. En mars 2015, en parallèle à la 28e session du Haut-Commissariat aux

Droits de l'Homme des Nations Unies, se déroulait un congrès consacré au sujet suivant : « Le détournement des lois anti-terroristes en Afrique : Affaiblissement de la société civile, détérioration des droits de l'Homme, arrestation des opposants ». Cet état de fait produit fatallement des contrecoups. Les conséquences à plus long terme de ces pratiques par les États, c'est qu'à considérer – par opportunisme, maladresse ou aveuglement – des catégories entières de leurs populations comme des ennemis, et à les traiter comme tels, ces populations n'ont d'autre choix que de considérer l'État comme leur ennemi et à le traiter également comme tel. Leurs possibilités d'actions sont alors restreintes: fuir ou participer selon ses moyens personnels à son affaiblissement voire à sa destruction. La radicalisation de la lutte des États contre l'extrémisme violent nourrit le recrutement des groupes extrémistes et termine le travail de dé-légitimation de l'État en tant que garant du bien commun, de l'équité et de la justice. Ce mécanisme est dévastateur car correctement instrumentalisé par les groupes armés, il contribue à élargir fortement le spectre des motivations des individus à rejoindre ces groupes (au-delà de raisons purement religieuses, antioccidentales, antisionistes, voire mafieuses et crapuleuses)⁵⁵. Les pays du G5 Sahel se sont réunis, pour la première fois, pour débattre de cette question en mai 2015. A cette occasion, ils ont pointé les causes de la radicalisation de leurs populations comme étant liées à la sécurité, à la religion et au développement. Quelques parallèles éclairants peuvent servir de balises pour comprendre l'environnement dans lequel cette double radicalisation de l'État et des sociétés prend racine, émerge et se développe (Cf. tableaux n°1, 2 et 3).

Tableau n°1: évolution du classement des Etats du G5 Sahel dans les Failed States Index⁵⁶

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tchad	2	2	4	5	6	6	7
Niger	19	15	18	18	19	19	19
Burkina Faso	35	37	41	35	39	39	41
Mauritanie	39	40	38	31	28	26	28
Mali	78	77	79	38	36	30	29

Tableau n°2 : classement des Etats du G5 sur l'indice de développement humain 2015

Indice de développement humain 2015			
pays	Indice	Classement Afrique	Classement mondial
Mauritanie	-14	26	156
Mali	-8	44	179
Burkina Faso	-13	48	183
Tchad	-22	50	185
Niger	-5	53	188

Tableau n° 3 : classement des Etats du G5 sur l'indice d'inégalité genre (IIG) 2014

Indice d'Inégalité Genre (IIG) classement 2014		
Pays	Valeur de l'IIG	Classement
Niger	0.713	154
Tchad	0.706	153
Mali	0.677	150

⁵⁵ Cf. PNUD, « Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent les 700 sahéliens », Octobre 2015.

⁵⁶ Indicateurs de Failed States Index : Pression démographique, flux de réfugiés, revendications sociétales, fuite des cerveaux et des populations, inégalités, pauvreté, légitimité de l'Etat, fourniture des services publics, Etat de droit, garantie de la sécurité et de l'ordre public, élites fragmentées, interventions extérieures

Burkina Faso	0.631	144
Mauritanie	0.610	139

Le rang des Etats dans ces différents classements, de même que celui du Mo Ibrahim, illustrent parfaitement la situation des Etats et des sociétés du Sahel, laquelle est corroborée aussi par le rapport sur le développement humain en Afrique intitulé : « Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique » (PNUD, 20016). Les deux tableaux qui suivent présentent de façon plus détaillée les instruments juridiques les plus sensibles au genre et l'état de leur mise en œuvre.

Tableau 4 : situation des conventions pertinentes dans les pays du G5 Sahel

Eléments du cadre référentiel	Pays	Adoption	Mise en œuvre et modalités	Déficit et lacunes	Recommandations
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo)	Burkina Faso	CEDEF ratifiée Protocole de Maputo ratifié (juin 2006)	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans la constitution de dispositions sur l'égalité des sexes Code des Personnes et de la famille Intégration de dispositions répressives dans le Code pénal Loi n°049-2005/AN du 22 décembre 2005 portant santé de la reproduction Commission nationale de lutte contre les discriminations faites aux femmes (CONALDIS) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Code des Personnes et de la famille reste peu connu et /ou mal compris par les populations. Il est faiblement perçu comme la référence nationale première en matière de droit statut personnel en raison de la prépondérance du droit coutumier et des pesanteurs socio-culturelles La barrière linguistique (inexistence de traductions dans les langues nationales) 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre plus effective les instruments ratifiés et le droit positif national Améliorer le cadre normatif et institutionnel devant assurer l'effectivité des instruments ratifiés Prendre des mesures allant dans le sens de la vulgarisation (traduction en langues nationales, etc.), notamment les communautés marginalisées et/ou transfrontalières Atténuer les effets négatifs des pesanteurs sociales et culturelles sur l'appropriation et l'effectivité des conventions et normes nationales
	Mali	CEDEF ratifiée Protocole de Maputo ratifié (janvier 2005)	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans la constitution de dispositions sur l'égalité des sexes Intégration de dispositions répressives dans le Code pénal Absence de loi spécifique sur les violences basées sur le genre Adoption du Code des personnes et de la famille (décembre 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Faible effectivité des textes Accès difficile à la justice, notamment des femmes victimes Un projet de loi sur les VBG est en cours de validation, mais il rencontre des oppositions, notamment les associations islamiques militantes 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à la justice aux femmes, notamment celles victimes de VBG et d'extrémisme violent Adopter la loi sur les VBG Renforcer la vulgarisation des conventions et le droit positif interne en langues locales Faire prévaloir le droit moderne sur le droit coutumier et traditionnel
	Mauritanie	CEDEF non ratifiée Protocole de Maputo ratifié (septembre 2005)	<ul style="list-style-type: none"> Constitution Code pénal Code du Statut Personnel (loi n°2001-052 du 19 juillet 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur dans l'adoption de la loi sur les VBG Non ratification de la CEDEF 	<ul style="list-style-type: none"> Ratifier la CEDEF Améliorer la gouvernance judiciaire Parachever le processus d'adoption de la loi sur les VBG Rendre effectif les principes d'égalité, de non-discrimination et des droits des femmes énoncés dans les différents textes, y compris la Constitution Atténuer les conséquences négatives des pesanteurs socio-culturelles Vulgariser les textes chez les communautés, notamment celles transfrontalières
	Niger	CEDEF ratifiée Protocole de Maputo signé (juillet 2004) et non ratifié	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans la constitution de dispositions sur l'égalité des sexes et la promotion de la femme Code Pénal nigérien modifié par la loi 2003-026 du 13 juin 2003 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de Code de la famille. L'avant-projet de Statut personnel du Niger (SPN) n'a pu être validé face à la pression des associations islamiques 	<ul style="list-style-type: none"> Ratifier le protocole de la charte africaine relatif aux droits des femmes Adopter le Statut personnel du Niger (SPN) Améliorer l'accès à la justice des femmes, notamment celles victimes de VBG et d'extrémisme violent Développer des politiques d'émancipation inclusive
	Tchad	CEDEF non ratifiée	<ul style="list-style-type: none"> loi Constitutionnelle n°008/PR/2005 du 15 juillet 2005 Code pénal tchadien 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de code de la famille, malgré l'existence d'un avant-projet contesté par les organisations musulmanes qui affirment que certaines dispositions sont en contradiction 	<ul style="list-style-type: none"> Ratifier le protocole de la charte africaine relatif aux droits des femmes Ratifier la CEDAF Adopter le projet de code de la famille Améliorer l'accès à la justice des femmes, notamment celles victimes de

		Protocole de Maputo signé (décembre 2004) et non ratifié		<p>avec l'islam, notamment les articles concernant l'âge du mariage pour les filles, le divorce, l'interdiction de porter des coups et blessures à une épouse ou encore le droit de succession des enfants nés hors mariage au même titre que les enfants légitimes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles coutumières et religieuses ont, certes, une place marginale dans la législation tchadienne, mais elles restent les mieux comprises et les mieux appliquées par la société • La prédominance du code coutumier et de la tradition sur le droit moderne 	<p>VBG et d'extrémisme violent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures de promotion du droit moderne sur les normes coutumières et traditionnelles
--	--	---	--	--	--

Tableau 5 : Les efforts de mise en œuvre des résolutions 1325 et 2242 / pays

Eléments du cadre référentiel	Pays	Mise en œuvre et modalités	Déficit et lacunes	Recommandations
Résolution 1325 (2000)	Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009, portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales • Adoption de la loi n°032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure • Élaboration d'un livre blanc sur la défense nationale • Création en 2008, d'une commission nationale pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme • Adoption en 2009, de la politique nationale genre et son plan d'action opérationnelle pour la prise en compte du genre dans tous les sphères de décisions • Création en 2010, d'un conseil national pour la promotion du genre doté secrétariat permanent • Adoption et mise en œuvre d'un programme conjoint de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles (2011-2015) • Elaboration en décembre 2012 d'un plan d'actions national sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies • Reproduction et la vulgarisation de certains textes nationaux et internationaux de protection des droits de la femme, et leur traduction dans les langues nationales • Introduction d'un quota au recrutement des agents de la police nationale et des forces armées. Les programmes de formation de ces agents intègrent des cours en Droit international humanitaire et en Droits de l'Homme qui leur donnent des connaissances sur le traitement des femmes, des enfants, des prisonniers et accidentés de guerre. formation de deux femmes en médiation et maintien de la paix par la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance et appropriation des instruments par les populations, notamment les femmes • Faible niveau de participation des femmes dans les processus de résolution des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus effectif et perceptible le cadre normatif et institutionnel en place • Vulgariser les instruments juridiques et le cadre institutionnel à l'échelle nationale, notamment dans les communautés transfrontalières • Améliorer et renforcer les programmes d'autonomisation des femmes et leurs capacités techniques afin de relever leur nombre et la qualité de leur participation dans les processus de règlement des conflits
Résolution 2242 (2015)	Mali	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption en juin 2015 et mise en œuvre d'un plan national relatif aux Résolutions 1325 et 1820 du CSNU. Ce plan est fondé sur les priorités présentées par la Plateforme pour les femmes leaders du Mali et couvre la période 2015-2017. • Traduction de la résolution 1325 en langues nationales (bamanankan, sonrhai, tamasheq, soninké, fulful.Minis.Fem.Mali (2010-2011) • Production et diffusion de cassettes audios dans quatre langues nationales sur les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des NU.Minis.Fem.Mali (2012) • Adoption de la loi N°15 44/AN-RM ; 2015-052 du 18 Décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance et appropriation des instruments par les populations, notamment les femmes • Faible implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur nomination aux postes de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus effectif et perceptible le cadre normatif et institutionnel en place • Vulgariser les instruments juridiques et le cadre institutionnel à l'échelle nationale, notamment dans les communautés transfrontalières • Améliorer et renforcer les programmes d'autonomisation des femmes et leurs capacités techniques afin de relever leur nombre et la qualité de leur participation dans les processus de règlement des conflits

		<p>fonctions nominatives et électives au Mali</p> <ul style="list-style-type: none"> Article 46 des Accords d'Alger (2015) qui prévoit la non amnistie des auteurs de crimes sexuels 		
Mauritanie		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Nationale de la Promotion du Genre Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) Existence d'une loi sur le quota de 30% (2006) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de Plan d'action national pour la mise en œuvre de la 1325 Faible implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur nomination aux postes de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer, adopter et mettre effectivement un Plan d'action national pour la mise en œuvre de la 1325 Améliorer et renforcer les programmes d'autonomisation des femmes et leurs capacités techniques afin de relever leur nombre et la qualité de leur participation dans les processus de règlement des conflits
Niger		<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un Plan d'action national (2016) Loi n°2000-008 du 7 juin 2000 qui institue le système de quota dans les fonctions électives (10%) et nominatives (25%) Politique Nationale Genre (PNG) en 2008 Création en 2011 d'une Direction Nationale chargée du Leadership Féminin et des Violences 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur dans l'élaboration du PROJET de Plan d'action national de mise en œuvre de la R1325 Faible implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur nomination aux postes de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le Plan d'action national de mise en œuvre de la R1325 Rendre effective les quotas établis Améliorer et renforcer les programmes d'autonomisation des femmes et leurs capacités techniques afin de relever leur nombre et la qualité de leur participation dans les processus de règlement des conflits
Tchad		<ul style="list-style-type: none"> Projet de plan d'action national de la résolution 1325 Conseil National des Femmes du Tchad (CONAF) Politique nationale genre (décembre 2011) Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) Loi No 06/PR/2002 du 18 avril 2002 condamnant les complices des violences du type genre, dont les mutilations génitales féminines (MGF) Article 54 de la Loi n° 09-019/PR/2009 du 4 août 2009 portant Charte des Partis Politiques prévoit un financement public des partis politiques sensible au genre : la loi prévoit une subvention de 10% pour les partis politiques ayant des femmes élues à l'Assemblée Nationale proportionnellement au nombre des femmes élues députés Semaine Nationale de la femme Tchadienne (SENAFET) 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur dans l'élaboration du PROJET de Plan d'action national de mise en œuvre de la R1325 Faible implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur nomination aux postes de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'élaboration du Projet de plan d'action national de la résolution 1325 et assurer sa mise en œuvre effective Améliorer et renforcer l'implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur nomination aux postes de responsabilité

C- Analyse du cadre programmatique

Au Sahel, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme s'inscrit dans le cadre des grandes initiatives prises au plan international. Le bilan des dix ans de mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006 a permis au Secrétaire général des Nations Unies de défendre (en janvier 2016) et de faire adopter (en février 2016) un plan d'action de lutte contre l'extrémisme violent. Ce Plan est très ambitieux et nécessite cependant une action vigoureuse des différents acteurs – Etats, Organisations internationales, populations, OSC, etc.

En effet, pour ce document stratégique « *un moyen de supprimer bon nombre des causes de l'extrémisme violent consiste à mettre les politiques nationales de développement en conformité avec les objectifs de développement durable, en particulier les suivants : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1), assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4), parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5)*. Il s'agit également, pour ce plan, de « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8), réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10), faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (objectif 11), promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (objectif 16), etc.* » Toutes ces questions sont d'une actualité et d'une acuité prégnante dans les pays du G5 Sahel.

Au niveau régional, le cadre mondial de lutte contre l'extrémisme violent s'articule avec des programmes plus spécifiques, dont la pluralité d'interventions éclatées amenuise cependant leur impact. En effet, on compte plus d'une dizaine de programmes dans lesquels les principaux acteurs internationaux sont impliqués : les agences du système des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Union Africaine, etc. Des pays tels la France, les Etats Unis, le Danemark y sont aussi investis. Concernant plus spécifiquement les interventions des agences du système des Nations Unies, une synergie plus grande devrait être développée dans les différents programmes⁵⁷ afin d'améliorer la participation des femmes. En effet, les initiatives et stratégies sont engagées par les acteurs régionaux et internationaux en vue de soutenir les efforts des pays du Sahel afin d'améliorer la situation régionale de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience.

Or pour les acteurs, ces efforts ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'en donnant à la femme une place prépondérante. C'est dans cette logique que la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) a énoncé dans ses principes directeurs la nécessité « *de veiller à respecter l'égalité des sexes dans toutes les actions régionales et nationales visant le Sahel, notamment par une participation libre, active et réelle des femmes et de leurs associations à la prise des décisions* ». Dans la pratique, les fruits ne traduisent pas la promesse des fleurs. Il est aisément de relever des contrastes voire une contradiction formelle comme le fait par exemple le rapport d'activités de janvier 2016 de l'ONUDC. En effet, sur

⁵⁷ Damien Helly *et al.*, « Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination », Institut d'études de sécurité/ecdpm, note d'analyse n°76, mars 2015.

67 activités régionales, on compte 2385 bénéficiaires directs dont seulement 428 femmes. Aussi, dans le cadre de la prévention de l’extrémisme violent exercé par les forces de défense et de sécurité, avec l’appui de la MINUSMA, de l’UNPOL et de l’ONUDC, la situation du Nord-Mali a justifié en 2015 une formation sur la lutte contre la violence basée sur le genre à l’intention de la police et de la gendarmerie maliennes.

Par ailleurs, l’engagement des États au sein du G5 est déjà très emblématique et ambitieux. A ce titre, le sommet de N’Djamena a été marqué par l’institutionnalisation de la coopération militaire initiée par les militaires français avec le « *Partenariat élargi* » (États du G5 Sahel et Barkhane) afin de « *développer des mécanismes permanents de coopération dans les espaces transfrontaliers* ». Bien que le Comité de défense et de sécurité et le PMCT constituent les avancées les plus concrètes dans le domaine sécuritaire, il existe cependant d’autres initiatives. Une École régionale de guerre est en cours de construction en Mauritanie. La mise en place d’un Centre sahélien d’analyse des menaces et d’alerte précoce (CSAMAP) est aussi à l’étude, afin d’apporter une expertise technique régionale et de renforcer la coopération entre les services de renseignement nationaux.

De même, dans la continuité des opérations militaires transfrontalières, les chefs d’État des États membres ont envisagé la création d’une force militaire conjointe. Bien qu’elle soit encore à l’étude et que sa forme reste à définir, l’une des finalités pourrait être de pallier l’absence de forces régulières maliennes dans la plus grande partie des espaces du Nord-Mali et aux limites de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en renforçant la coordination entre les armées engagées aux frontières du Nord-Mali à travers un état-major conjoint. Il convient de signaler l’existence, grâce à l’ONUDC, d’un dispositif de communication sécurisé dénommé Plateforme de coopération en matière de sécurité (PCMS) qui vise à renforcer l’échange d’informations sur les groupes djihadistes et la criminalité transnationale organisée. La Cellule régionale de lutte contre la radicalisation avec ses antennes nationales ainsi que les autres axes d’intervention du G5 tels que la gouvernance, le développement et la jeunesse s’inscrivent dans une approche holistique de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent, notamment celui perpétré contre les femmes.

L’implication des femmes dans les stratégies et programmes est une dimension clé, facteur de succès⁵⁸. En effet, le constat des participantes de la conférence consultative de Bruxelles d’avril 2013 est catégorique : « *le retour à la paix et au développement au Mali ainsi que dans l’ensemble de la région du Sahel ne sera pas possible si la dimension régionale de la crise ainsi que le rôle, les capacités et les expériences des femmes ne sont pas pris en compte par les Etats de la région, avec le soutien de la communauté internationale* ». Or l’implication des femmes dans les processus de règlement des conflits demeure encore très timide au Sahel. Ainsi au Mali, il n’y avait qu’une seule femme parmi les 62 membres maliens des comités chargés de la surveillance et de la mise en œuvre de l’Accord de paix.

⁵⁸ Le rapport commandité par le Secrétaire général des Nations Unies à l’occasion du 15e anniversaire de la résolution 1325 et intitulé « Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of Security Council resolution 1325 » démontre que l’autonomisation des femmes et l’égalité des sexes contribuent à la conclusion et à la mise en œuvre d’accords de paix et d’une paix durable par l’accélération de la reprise économique, le renforcement des efforts de protection des opérations de paix et d’aide humanitaire, et en luttant contre l’extrémisme violent.

Le forum régional sur le renforcement du rôle des femmes dans la mise en œuvre des initiatives et stratégies régionales et internationales pour le Sahel organisé en juillet 2015⁵⁹ amorce un engagement global, mais encore déclaratif, en faveur d'une meilleure implication des femmes. Dans la même veine, la mise en place d'une Plateforme Régionale des Femmes rattachée aux mécanismes du G5 constitue la solution adéquate pour veiller à la prise en compte du genre dans toutes les initiatives. Cet instrument de plaidoyer et de veille est composé des représentantes des ministères en charge du genre et des affaires féminines, du parlement, de la société civile et du monde rural. La plateforme aura des cellules nationales placées sous la supervision des ministres en charge du genre et des affaires féminines et coordonnées par des représentantes desdits ministères. Au niveau national, la situation des pays du G5 Sahel a longtemps été caractérisée par des politiques publiques en faveur de l'égalité de genre peu opérationnelles et efficaces. Cependant, depuis deux décennies, les questions liées au genre sont inscrites davantage dans l'agenda du débat public que dans celui institutionnel du gouvernement. Le plaidoyer proactif et réactif, de plus en plus structuré, fort et offensif, des OSC locales a largement contribué aux résultats escomptés au sein des pays.

Au Mali, pendant la période de l'occupation du Nord et durant la phase de reconstruction et de réconciliation, l'action des OSC locales et des agences du système des Nations Unies en faveur des femmes, a été très soutenue et a produit d'importants effets dans le domaine de la prévention, de la prise en charge et de la lutte contre l'extrémisme violent. A ce titre, le Groupe de Recherche, d'Etude, de Formation Action-Femme (GREFFA) a reçu en 2014 le « prix international de la femme de courage » décerné par les USA « pour le travail acharné – de cette organisation – pour défendre les droits des femmes contre les mariages forcés et les violences sexuelles pendant l'occupation du nord du Mali ». De même, la mise en place d'une ligne verte dédiée aux victimes des violences sexuelles en mars 2014 a aussi été d'une importance significative. Par ailleurs, la création de Cases de la paix et de Centres de prise en charge holistique dans les zones affectées par le conflit par l'Agence locale d'Onu-Femmes, devenues, à l'heure actuelle, des lieux de rencontre pour les femmes afin de promouvoir la paix et la réconciliation ont été capitales. Il en est également ainsi de l'action de cette agence dans son plaidoyer en vue de la prise en compte des ex-femmes combattantes dans le processus de Démobilisation, Désarmements et Réinsertion (DDR) et dans celui de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Aujourd'hui, des OSC locales telles que l'Association des Femmes Leaders du Mali, WILDAF/Mali, l'Association des Juristes Maliennes (AJM), etc. accompagnent les femmes victimes d'extrémisme violent pour un meilleur accès à la justice et une réparation des préjudices subis et leur prise en charge psychologique.

De la même manière, au Niger, le cadre normatif sensible au genre est complété par un dispositif institutionnel important et des politiques publiques sectorielles. Les autorités ont adopté une Politique Nationale Genre (PNG) depuis 2008 et créé, en 2011, une Direction Nationale chargée du Leadership Féminin et des Violences. Par ailleurs, la Direction des

⁵⁹ Le Forum a été organisé sous l'égide du Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Tchad, du Bureau de l'Envoyée Spéciale auprès de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, du Bureau de l'Envoyée Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahel (OSES) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes (ONUFEMMES).

Affaires Religieuses en collaboration avec le Conseil Islamique du Niger joue un rôle central dans la lutte contre la radicalisation sans distinction de sexe. Concernant l'action des OSC locales dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, notamment les actions meurtrières perpétrées par l'Organisation de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest – ex Boko-Haram – dans les régions de Diffa et Tillabéri, la mobilisation demeure assez forte, en dépit de la rareté des moyens d'action.

En Mauritanie, si 93.7% des répondants aux questionnaires administrés dans le cadre de cette étude sont catégoriques en affirmant que « *le genre et l'extrémisme violent ne sont pas d'actualité* » dans la République islamique, le dynamisme de l'action des OSC locales telles que les associations « Femmes Chefs de Famille », « Ensemble contre les violences faites aux femmes », « Sahel-AMADDH », etc. a permis d'améliorer le cadre normatif sensible au genre, d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies et mécanismes de promotion des femmes. L'adoption d'une Stratégie Nationale de la Promotion du Genre et la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) matérialisent, entre autres, les actions soutenues de plaidoyer. Les OSC jouent aujourd'hui un rôle de plaidoyer important dans le processus d'adoption du projet de loi sur les VBG. Le manque de ressources et les besoins en renforcement de capacités de celles-ci limitent toutefois l'impact des initiatives engagées.

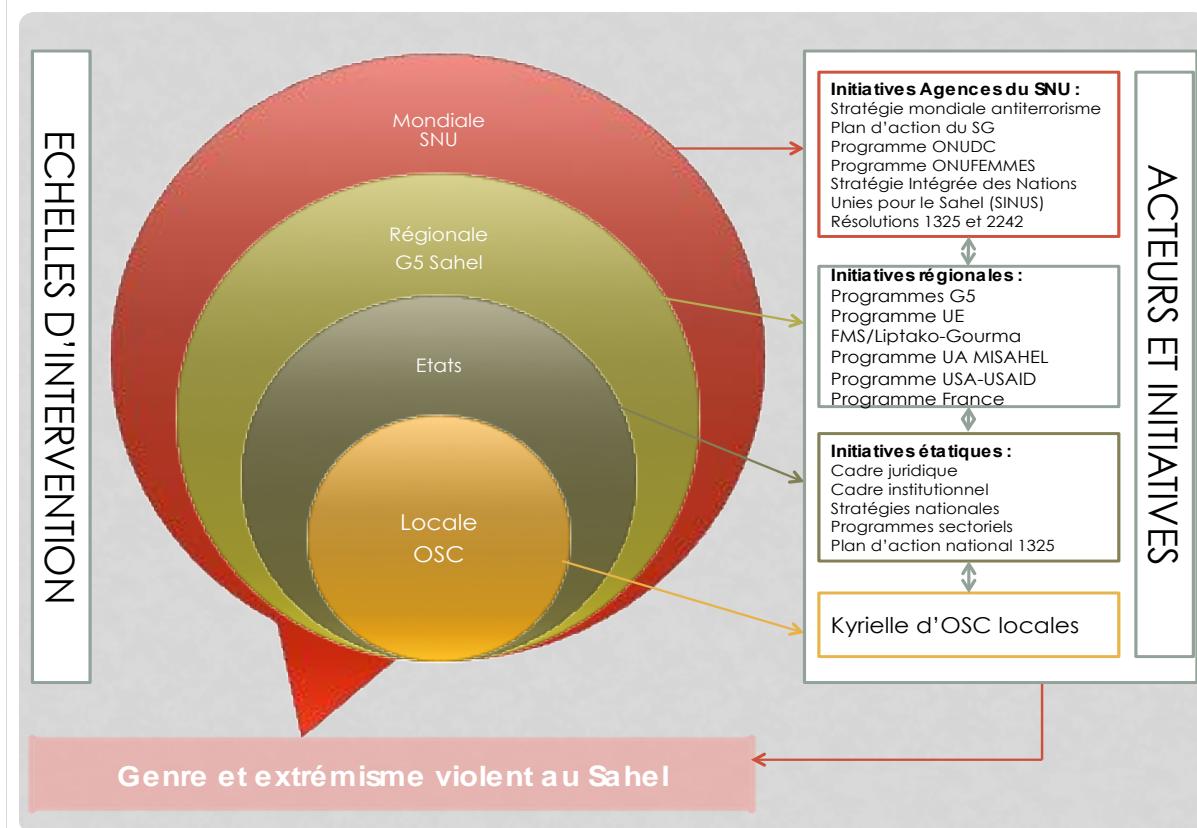
Quant au Burkina Faso, une Commission de lutte contre les discriminations faites aux femmes (CONALDIS), chargée de faire le suivi de la mise en œuvre effective de la Convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW-CEDEF) et de soumettre un rapport tous les 4 ans, a été mise en place, à côté de la Direction de la Coordination des Associations Féminines (DCAF) qui est chargée de coordonner les actions en faveur de l'accès des femmes aux moyens de production, au crédit et à l'emploi. Il existe également une Direction des affaires juridiques chargée d'initier et de mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation relatives au respect et à l'exercice des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille et une Direction du plaidoyer et de l'habilitation. C'est au total plus d'une dizaine de Directions régionales de la promotion de la femme qui ont été mises en place, ainsi que d'autres structures gouvernementales telles que la Commission nationale pour la promotion de la femme placée sous la présidence du Premier Ministre, le Centre d'information, de formation et de recherche action sur les femmes (CITRAF), en plus des points focaux chargés des questions de genre dans les différents ministères et institutions. On signalera aussi l'Observatoire de la condition des femmes rattaché à l'Université, une coalition regroupant près d'une vingtaine d'associations travaillant en réseau, ainsi que des associations spécialisées comme l'Association des femmes élues du Burkina (AFEB) et l'Association des femmes juristes du Burkina (AFJBF). Les initiatives engagées dans ce cadre institutionnel et associatif en faveur de la promotion de la femme burkinabé demeure relativement optimal du fait de plusieurs raisons, dont les résistances socioculturelles et traditionnelles (53.2% des répondants), de manque de ressources financières (44.5% des répondants) et pour d'autres raisons (2.3% des répondants).

Au total, l'action des Etats et de leurs partenaires ainsi que des OSC locales a été globalement très efficace dans le G5 Sahel. Plus particulièrement, les initiatives des OSC ont permis d'améliorer les cadres normatif et institutionnel, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et politiques publiques sectorielles sensibles au genre. Cependant, elles demeurent encore timides et leur impact non optimal en raison des multiples facteurs socioculturels et traditionnels (41.6% de l'ensemble des répondants aux questionnaires), politiques (5% des répondants), financières (48%) et du faible niveau de synergie des interventions et du manque de mise en réseau des acteurs (5.4% des répondants). Afin de rehausser le statut, le rôle et la place de la femme dans le contexte des sociétés patriarcales des pays du G5 Sahel⁶⁰, notamment en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, une mise en synergie des interventions dans un réseau d'acteurs s'avérerait plus efficace.

A ce titre, la synergie G5 et Onu-Femmes constitue une plateforme appropriée et légitime pour porter de façon féconde une éventuelle dynamique partenariale multi-acteurs. Enfin, il faut toutefois mettre l'alerte sur le syndrome de certains programmes (de l'USAID et d'autres institutions). En effet, une étude du bureau Afrique de l'USAID pour évaluer les progrès du Partenariat Transsaharien contre le terrorisme (TSCTP) pour les actions de contre-terrorisme au sein des populations dans trois pays : le Mali, le Niger et le Tchad a révélé un manque de transparence des programmes du TSCTP quant à leur objectif et une inadéquation avec ce qu'en attendent les populations visées, majoritairement jeunes, qui perçoivent les programmes d'aide américains comme « un chemin vers l'emploi et une vie meilleure » et non comme ce qu'ils sont vraiment, à savoir un moyen de faire émerger de nouveaux leaders modérés et des « voies alternatives pour résoudre les tensions et les revendications de long terme ». Le graphique qui suit présente les échelles d'intervention, les acteurs et les initiatives majeures.

⁶⁰ Selon le rapport du PNUD, « Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent les 700 sahéliens » : les sociétés sahéliennes sont faiblement universalistes, les hommes et les femmes n'y sont pas semblablement traités en termes de droits et devoirs ; elles sont différencialistes. Voir rapport, p.11.

Graphique n°1 : sociogramme des acteurs et initiatives



Au total, les interventions sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme au Sahel sont jugées par les répondants aux questionnaires comme étant très pertinentes (82.3%), multiples et éclatées (62.01%), relativement en synergie et pas suffisamment vigoureuses et ciblées (56.4), et insuffisamment sensibles au genre (69.7). Cet état de fait rend encore timides les résultats et contrasté l'impact escompté (58.09%).

D- Les facteurs contributeurs et inhibiteurs de succès des initiatives et de l'effectivité de la jouissance des droits des femmes

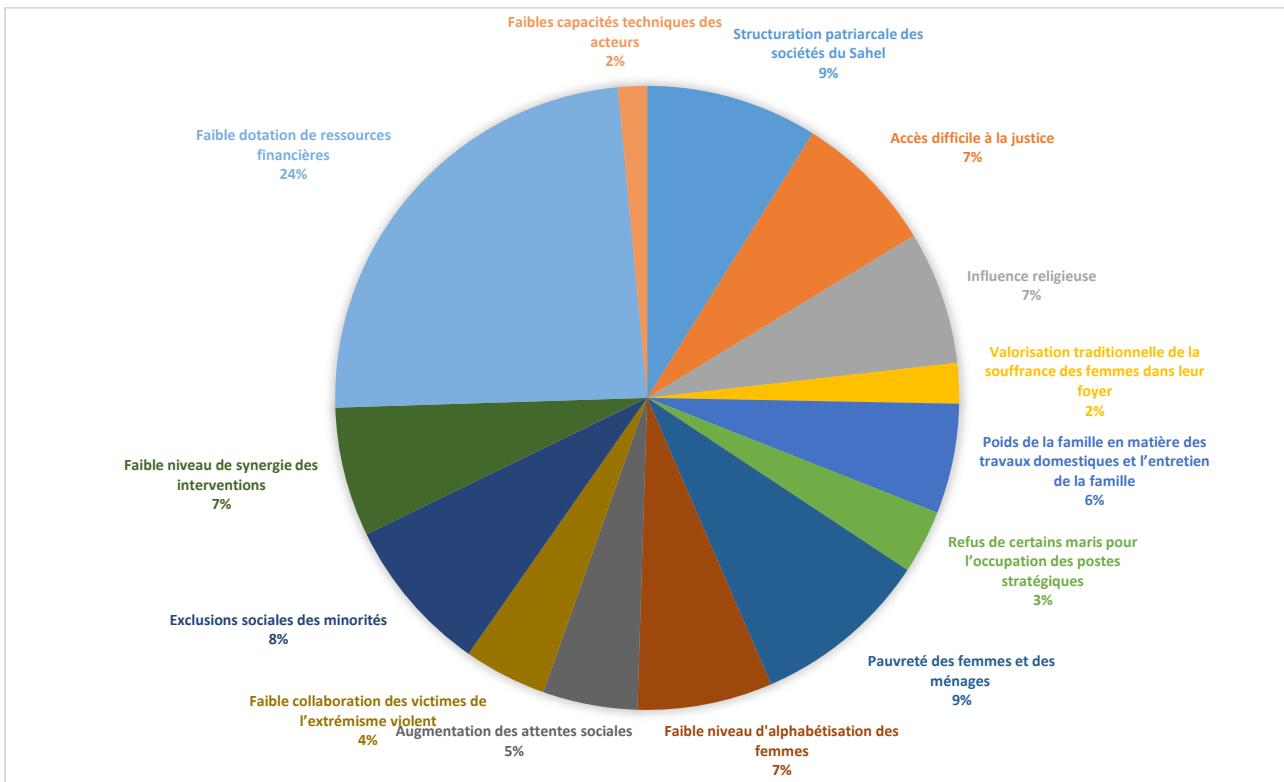
Dans les pays du G5 Sahel, l'enquête révèle, d'une part, que les facteurs contributeurs et inhibiteurs des initiatives et de l'effectivité de la jouissance des droits de la femme sont divers et variés et, d'autre part, que globalement, les tendances lourdes dénotent des facteurs partagés avec, toutefois, quelques variations internes. Au niveau régional, ils sont 76.9% des répondants à considérer les contraintes sociales et culturelles/traditionnelles comme les facteurs inhibiteurs de « *l'efficacité des programmes initiés en matière de lutte contre l'extrémisme violent et de rehaussement du rôle et de la place de la femme* ». Ce taux est cependant très contrasté. En effet, 8.9% des répondants estiment que la structuration patriarcale des sociétés du Sahel ne contribue pas à l'efficacité des initiatives, tandis que 7.4%

estiment qu'il s'agit plutôt de l'accès difficile à la justice, contre 6.9% qui pensent, en revanche, que c'est l'influence religieuse ; et pour 2.1% il s'agirait de la valorisation traditionnelle de la souffrance des femmes dans leur foyer. Dans le même registre, 7.5% des répondants affirment que c'est le poids de la famille en matière des travaux domestiques et l'entretien de la famille, tandis que pour 3.3%, il s'agit du refus de certains maris pour l'occupation de postes stratégiques de leurs femmes, tandis que 9.2% sont d'avis que c'est la pauvreté des femmes et des ménages et pour 7% que c'est, au contraire, le faible niveau d'alphabétisation des femmes.

Par contre, 4.9% des enquêtés affirment que les facteurs inhibiteurs relèvent de l'augmentation des attentes sociales dans un contexte de mondialisation ; or 4.3% d'entre eux affirment que c'est la faible collaboration des victimes de l'extrémisme violent qui n'osent pas briser l'omerta dans un contexte de sociétés sahéliennes où les valeurs traditionnelles résistent fortement. En outre, 8.1% parmi eux estiment que ce sont les exclusions sociales, notamment de certaines communautés et des zones transfrontalières qui seraient à l'origine de l'inefficacité des programmes initiés en matière de lutte contre l'extrémisme violent et de rehaussement du rôle et de la place de la femme au Sahel. Enfin, s'ils sont 6.7% à estimer que c'est le faible niveau de synergie des interventions qui demeurent, majoritairement, éclatées, saupoudrées et sans véritablement de mesures d'accompagnement et de mécanismes de suivi, 24% pensent au contraire que la question concerne plutôt la faible dotation de ressources financières des intervenants, en premier lieu des OSC locales et pour 1.5% elle relèverait de leurs faibles capacités techniques d'intervention. (*Cf. Graphique n°2*)

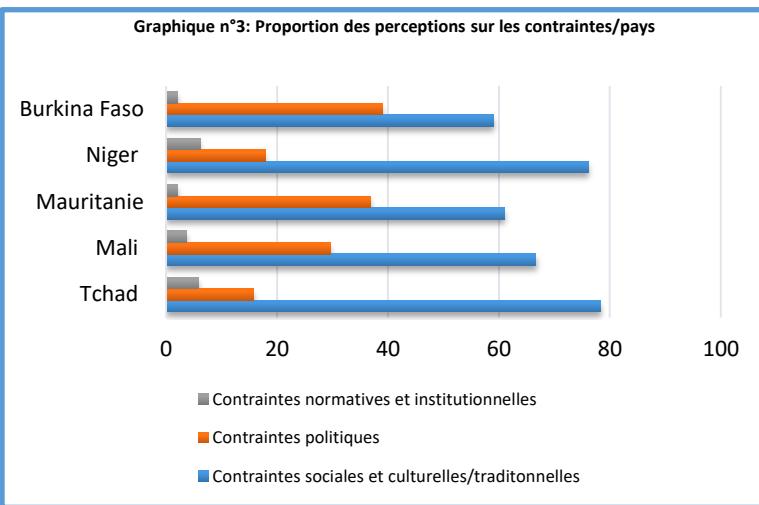
En somme, l'accès difficile à la justice – gouvernance judiciaire –, l'influence religieuse, la pauvreté des femmes et des ménages, le faible niveau d'alphabétisation des femmes, les exclusions sociales, notamment de certaines communautés et des zones transfrontalières, le faible niveau de synergie des interventions et la faible dotation de ressources financières des intervenants – principalement des OSC locales – constituent les facteurs inhibiteurs majeurs de l'efficacité des stratégies, programmes et politiques engagés au sein des États et au niveau régional en matière de lutte contre l'extrémisme violent et de rehaussement du rôle et de la place de la femme .

Graphique 2 : Perception des enquêtés sur les facteurs inhibiteurs



Se plaçant dans un autre registre, 21.6% des enquêtés sont d'avis que ce sont plutôt les facteurs d'ordre politique qui sont inhibiteurs de « l'efficacité des programmes initiés en matière de lutte contre l'extrémisme violent et de rehaussement du rôle et de la place de la femme ». A ce titre, 74% des enquêtés estiment que le problème se situe au niveau de l'insuffisance de la volonté politique dans la mise en œuvre des instruments juridiques ratifiés au plan international et régional, tandis que 9% estiment, au contraire, que c'est plutôt les clivages politiques jamais égalés dans la région avec la manipulation des ressentis entraînant la « fabrication » d'identités meurtrières. Dans la même veine, 17% affirment que c'est en revanche, d'une part, le manque de volonté politique devant soutenir une synergie des interventions et, d'autre part, la non implication des communautés à risques dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre l'extrémisme violent et l'absence d'un cadre harmonisé d'intervention entre l'Etat, les partenaires et les OSC locales.

Concernant les 1.5% qui se placent aussi dans un tout autre registre en affirmant que les contraintes se situeraient au niveau du cadre normatif et institutionnel, ils sont 34.4% à estimer que c'est la cohabitation de deux ordres juridiques - droit traditionnel et coutumier et le droit moderne gréco-romain -, mais avec une prééminence du droit traditionnel et coutumier, qui serait le facteur inhibiteur, tandis que 53.9% sont d'avis que c'est plutôt l'ignorance des textes dans le contexte de sociétés sahariennes largement analphabètes et 11.7% pensent qu'il s'agirait au contraire du caractère incomplet de l'arsenal juridique et du cadre institutionnel porteur des initiatives.



Graphique 3 : Niveaux de perception sur les contraintes/pays

Des disparités existent toutefois au sein des Etats sur les différents registres de contraintes. En effet, s'ils sont 78.3% de tchadiens à considérer que les facteurs sont d'ordre social et culturel/traditionnel, ce taux régresse pour se situer à 66.66% pour le Mali et à

61.04% pour la Mauritanie. Tandis qu'ils sont 76.08% Nigériens à être de cet avis et 59.09% de Burkinabé. Par ailleurs, 15.8% de Tchadiens affirment plutôt que les contraintes sont d'ordre politique, contre 29.64% de Maliens, 36.86% de Mauritaniens, 17.82% de Nigériens et 38.91% de Burkinabé. Enfin, 5.9% de Tchadiens classent les contraintes dans le registre du cadre normatif et institutionnel, contre 3.7% de Maliens, 2.1% de Mauritaniens, 6.1% de Nigériens et 2% de Burkinabé.

CAPITALISATION DES EXPERIENCES ET PERSPECTIVES PROGRAMMATIQUES

A- Émergence d'un discours et d'une stratégie de déconstruction de l'extrémisme dans les États du G5

Lutter efficacement contre le terrorisme et prévenir la radicalisation sont des objectifs au cœur de l'agenda du G5. Ainsi, avec l'appui des Nations Unies, le Secrétariat permanent du G5 Sahel abrite-t-il une Cellule régionale de prévention de la radicalisation qui vient compléter une série de projets et de programmes ambitieux allant de la résilience à la migration, en passant par la prise en charge de la jeunesse et des questions féminines. Déconstruire le discours et les stéréotypes véhiculés par les mouvements radicaux nécessite à la fois la production d'un contre-discours pertinent – qui soit non seulement susceptible de questionner les interprétations tendancieuses visant à asseoir les bases d'une idéologie islamiste, mais aussi de mettre à nu les errements et les dérives – et la mise en œuvre de politiques publiques et de stratégies efficaces qui affaiblissent, délégitiment et « invisibilisent » ces mouvements.

Dans cette perspective, la Mauritanie a élaboré une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Elle comporte quatre volets performatifs : doctrine et religion ; culture et enseignement ; communication ; politique ; et justice, défense et sécurité. Pour sa part, le Mali s'est engagé aux côtés de l'UE pour mettre en œuvre le Programme Spécial pour la Sécurité, la Paix et le Développement du Nord-Mali (PSPDN) ; ce Programme vise à prévenir l'extrémisme en renforçant la sécurité intérieure et en luttant contre la paupérisation des jeunes et des femmes. Au Niger, la Haute Autorité à la Consolidation de la paix a pour mission de promouvoir l'esprit de la paix et du dialogue entre les communautés, pour favoriser la confiance et la tolérance, et la volonté de vivre ensemble en paix. Tandis que le Tchad se distingue par son engagement militaire dans la lutte contre l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest - ex Boko Haram – et la réforme de son cadre juridique dans ce sens.

La lutte contre la radicalisation et l'extrémisme est aussi au cœur des efforts visant à s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme⁶¹. Il s'agit d'un processus à long terme qui nécessite le développement de politiques et de programmes nationaux fondés sur une compréhension approfondie de la menace de la radicalisation. Les actes de terrorisme ne peuvent être justifiés en aucune circonstance. Toutefois, le fait que certains segments de la société peuvent avoir de la sympathie pour des groupes extrémistes et terroristes est un motif d'alerte pour examiner plus attentivement les revendications locales, les tendances idéologiques et évaluer le fossé qui se creuse entre Gouvernement et populations. D'où la nécessité pour les États membres du G5 Sahel d'adopter des politiques et des programmes de lutte contre la radicalisation, ainsi que des stratégies de dé-radicalisation⁶², qui incluent une

⁶¹ World Humanitarian Summit, « Lutter contre la radicalisation, se relever de la crise et favoriser la stabilité dans le Sahel : le cas du Mali », Istanbul, Turkey, 23-24 May 2016.

⁶² Assemblée Nationale française, « La dé-radicalisation, outil de lutte contre le terrorisme », Rapport Sébastien Pietrasanta, La Documentation française, Juin 2015. [Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Mission auprès du ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE, confiée par le Premier ministre, Monsieur Manuel VALLS].

interaction avec la société civile, y compris les dirigeants communautaires et les autorités religieuses, les établissements d'enseignement formel et informel, une réponse aux problèmes socio-économiques, afin de réduire la vulnérabilité des communautés - notamment des zones qui sont ou supposées exclues et les zones transfrontalières - aux idéologies extrémistes, des réformes législatives, des programmes de réhabilitation de prisons et le renforcement des capacités nationales à assurer la mise en œuvre et la durabilité des mesures adoptées à cet égard.

Fort du constat que la sécurité reste fragile sans développement socio-économique et qu'inversement⁶³, les actions de développement ne peuvent être menées sans un niveau minimum de sécurité, un Programme d'Investissements Prioritaires 2015-2017 a été mis en œuvre au niveau régional tout comme l'engagement du processus de formulation d'une Stratégie pour le Développement et la Sécurité au profit des États du G5 Sahel. Enfin il importe de souligner l'intégration du Secrétariat Permanent à la Plateforme de Coopération des Stratégies Sahel dans ses différentes composantes.

A ce titre, pour 94.6% des enquêtés au niveau régional, les stratégies et les discours des mouvements extrémistes destinés à enrôler des femmes dans la violence terroriste sont fondés sur un « discours faux » porté essentiellement par des « imprécateurs ». Ils sont en revanche très marginaux à estimer que le discours des extrémismes religieux relève du message authentique de l'islam. Ainsi, si 64.6% des répondants préconisent des mesures « douces » qui constituent la bonne gouvernance, les politiques publiques inclusives, le développement territorial, notamment celui des zones transfrontalières, la lutte contre la pauvreté, l'impunité, etc. afin d'éradiquer le terreau de l'extrémisme violent, 23.9% des répondants estiment que les États doivent développer des politiques de protection sécuritaire plus vigoureuses ; tandis que 11.5% affirment que les deux réertoires d'action sont complémentaires. En revanche, ils sont presque unanimes à penser que les campagnes de sensibilisation constituent un levier de contre-discours pour discrépiter la rhétorique des mouvements extrémistes.

B- Les atouts de mise en synergie des interventions

Le caractère pluriel et éclaté des interventions au Sahel ne milite guère en faveur de l'efficacité des initiatives et ne s'inscrit pas non plus dans une perspective de rationalisation des ressources et des énergies. Or l'ampleur, la complexité et l'importance de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme nécessite une réelle synergie d'action, afin d'être plus efficace et de produire un impact plus fécond. A ce titre, les États, à travers la plateforme G5, sont appelés à construire une synergie d'intervention fondée sur un réseau d'acteurs pertinents constituant des alliés stratégiques objectifs. L'inclusion des OSC locales et celles à vocation régionale serait un facteur contributeur à l'efficacité d'une telle synergie. A ce titre, l'exemple de la synergie du Forum des femmes tenu en 2015 à N'Djamena au Tchad est emblématique. La concrétisation du projet de mise en place de la plateforme régionale des femmes du G5 Sahel contribuerait à bâtir une synergie sensible au genre.

⁶³ C.S.C Sekhar, « Fragile States: the role of social, political and economic factors », *Journal of Developing Societies*, vol.6, n°3, September 2010, p.263-293.

Au niveau pays, la synergie d'action multi-acteurs observée au Mali pour, d'une part, lutter contre l'extrémisme violent, notamment celui orienté sur les femmes pendant l'occupation du Nord, et, d'autre part, prévenir sa propagation et prendre en charge les victimes, a fortement contribué à endiguer le fléau. Ainsi, sous l'égide de l'Agence ONU-Femmes Mali, des Centres de prise en charge holistique dans les zones concernées et affectées par le phénomène ont été construits et un expert en justice transitionnelle mis à la disposition de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) dans le cadre de la défense des victimes et leur accès à la justice. De la même manière, des actions de plaidoyer ont aussi été développées en faveur d'une prise en compte des ex-femmes combattantes dans le processus de Démobilisation, Désarmements et Réintégration (DDR) et dans celui de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). S'y ajoute la création de Cases de la paix dans les zones affectées par le conflit. Ces dernières sont, de nos jours, des lieux de rencontre pour les femmes afin promouvoir la paix et la réconciliation. Cette synergie a joué un rôle important dans la lutte contre l'extrémisme violent contre les femmes, à travers l'approche basée sur l'intégration des droits humains dans son programme paix et sécurité. Celle-ci est également matérialisée par la formation des forces armées et de sécurité sur les droits fondamentaux de la femme.

Cependant, les acteurs de la synergie sont également conscients que les femmes ne sont pas seulement victimes de l'extrémisme violent, mais qu'elles sont également actrices⁶⁴. C'est pourquoi les partenaires exploitent le leadership des femmes en tant que ressource critique pour la paix et effectuent un plaidoyer en faveur de leur participation au processus de paix et de réconciliation. En effet, les alliés non gouvernementaux du Programme « Femmes, Paix et Sécurité » d'ONU-Femmes Mali ont été mis à contribution, dont la Coordination des Associations Féminines du Mali (CAFO), avec *Woye Siffa* (« Cases de la Paix »), et la Plateforme des Femmes Leaders du Mali. Avec cette dernière organisation, ONU-Femmes appuie les initiatives d'un regroupement national de femmes dirigeantes politiques, ministres, parlementaires, présidentes d'associations locales, proéminentes activistes et défenseuses des droits de la personne, visant à assurer la pleine et entière participation des femmes à toutes les instances et aux mécanismes du processus de médiation, de réconciliation, de réhabilitation et de réinsertion socio-économique.

⁶⁴ Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists », *The New York Times*, 21 janvier 2015. Cf également: Naureen Chowdhury Fink, Raf Barakat, et Liat Sheerest, « The Roles of Women in Terrorism, Conflict, and Violent Extremism: Lessons Learned for the United Nations and International Actors », *Document de politique du Center on Global Counterterrorism Cooperation*, 2013. Un exemple: par une sorte de solidarité et de complicité conjugales, les femmes suivent souvent leurs maris djihadiste dans leur hidjr vers le Nigéria. Des récits de l'enquête de terrain ont révélé des cas pareils au Tchad, au Mali et au Niger.

Encadré n° 9: Les visages du mariage en temps d'extrémisme violent : l'exemple du Nord-Mali

Le mariage a présenté plusieurs visages pendant l'occupation du Nord-Mali. D'abord, la dot, une des conditions dans un contexte islamique, ne faisait pas l'objet de négociation de la part des djihadistes. Petite ou importante, la famille la recevait sans rechigner. De la même manière, les parents n'osaient pas refuser de donner leur fille demandée en mariage par un des occupants, de peur de représailles. Cependant, dans le même temps, en donnant en mariage leur fille, la famille bénéficiait d'une protection. Les victimes, les femmes et les enfants issus de ces mariages, deviennent, dans leur communauté, l'empreinte de l'extrémisme violent subi. En revanche, certaines femmes en manque de statut social « respectable » du fait de leur situation personnelle (femme divorcée, femme non mariée avec un enfant, veuve ou femme, etc.), ont pu trouver dans le mariage avec les jihadistes une forme de revalorisation sociale et de protection. Ainsi, à titre d'exemple, certaine veuves qui n'arrivaient pas à subvenir aux besoins de leurs enfants étaient tentées de se marier avec les jihadistes. Les récits de l'enquête révèlent par ailleurs que dans certaines localités du Nord-Mali, il y eut des femmes qui se seraient mariées avec des jihadistes pour des raisons religieuses.

ONU Femmes a collaboré étroitement avec la haute direction et les sections substantives de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation multidimensionnelle intégrée au Mali (MINUSMA), qui coordonne le soutien de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'accord de paix. Ainsi, avec l'appui technique et financier d'ONU Femmes, en mai 2015, suite aux recommandations issues de différentes rencontres depuis 2014 et le partage des expériences acquises, la Plateforme des femmes leaders du Mali a organisé des sessions d'information à l'endroit d'une centaine de femmes venues de toutes les régions du Mali. Les ateliers avaient pour but de vulgariser le contenu du pré-Accord issu du processus d'Alger et amener les femmes à dégager leurs priorités par rapport à sa finalisation et sa mise en œuvre future. Avec plusieurs autres organisations féminines, des milliers de femmes venues de toutes les régions du Mali ont participé, à côté de la Plateforme, à la Grande marche populaire des femmes en faveur de l'Accord de Paix.

Lors de la signature de l'Accord de Paix en juin 2015, la Plateforme a réuni plus de 200 femmes des différentes régions du Mali pour poursuivre les réflexions autour du nouvel Accord. Elles ont préparé une liste de priorités adressée aux institutions nationales, les acteurs de la société civile et les partenaires internationaux, et une Déclaration solennelle à l'endroit du Président de la République (un plaidoyer fort pour le respect de la parité au sein de tous les instances et organes de la mise en œuvre de l'Accord : 50 pour cent de femmes au sein de la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation, ainsi qu'au sein de la Commission nationale de démobilisation, désarmement et réinsertion et toutes les autres commissions techniques et consultatives). À travers sa déclaration, elles ont invité les autorités étatiques à allouer 10% des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles, notamment minières, en faveur des initiatives d'autonomisation économique des femmes.

Au total, la synergie des interventions portée par un réseau d'acteurs dynamiques est un facteur clé de mobilisation sociale et politique, de rationalisation des ressources et des énergies, d'efficacité et d'efficience dans l'action. Sa fécondité en est une gageure.

C- Les conditions d'affirmation d'un leadership féminin

La boutade de Simone de Beauvoir selon laquelle « on ne naît pas femme mais on le devient », est destinée à déconstruire la domination masculine en révélant qu'elle n'est pas naturelle mais procède d'une construction sociale. Il est difficile dans l'espace sahélien de légitimer ce type de discours tant les obstacles sont nombreux. Toutefois l'évolution des dynamiques sociales et politiques participe naturellement de ce processus de déconstruction. Il s'agit donc de le hâter. S'il y a certes des progrès louables, une prise de conscience croissante et l'acceptation du leadership des femmes en Afrique, les obstacles sont légion, qui empêchent le leadership des femmes et leur ascension. La société africaine traditionnelle traîne encore des stéréotypes qui aliènent les femmes et les maintiennent dans un état de subordination dans la société. L'hostilité et la cruauté des pratiques coutumières à l'égard des femmes les marginalisent de l'espace public où s'exprime le leadership. Paradoxalement, la plupart des obstacles légaux empêchant leur progrès ont été surmontés ou abolis sur le continent, en particulier au cours des trente dernières années. Le défi est donc de se défaire des perceptions d'un autre âge du rôle de la femme dans la société et ceci ne peut se produire qu'avec le temps et une attitude positive.

L'extrémisme violent et les discours d'assujettissement d'un autre âge peuvent être combattus par des contre-discours et surtout par la mobilisation et les actes posés dans l'espace public pour légitimer le leadership féminin. Comme le rappelle Immaculé Birhaheka, « (...) il ne s'agit pas d'un leadership compris dans le sens d'une hiérarchie de commandement ou de coercition mais plutôt d'une synergie d'action agissant dans le respect de la dignité humaine et de l'être « femme ». Le leadership féminin, contrairement à la compréhension habituelle, se mobilise. Il n'y a pas de catégorie privilégiée. Ce sont toutes les catégories des femmes qui doivent s'identifier à des problèmes communs qui sont souvent liés à la discrimination et la marginalisation des femmes en fonction de leur sexe. »

Si l'établissement de quotas de femmes au niveau des Etats pour assurer la représentation voire la représentativité de celles-ci au sein des institutions gouvernementales et parlementaires est une chose acquise, la question se pose surtout au niveau de leur poids et de leur capacité à y faire évoluer la cause des femmes par l'adoption et la mise en œuvre de mesures destinées à l'amélioration de leurs conditions politique et sociale⁶⁵. Au niveau des assemblées parlementaires des pays du G5 Sahel, les femmes demeurent sous-représentées dans les bureaux et les présidences des commissions et groupes parlementaires. Elles sont presque « cantonnées » dans les commissions traitant des affaires sociales et sont en nombre

⁶⁵ Lydia Rouamba et Francine Descarries dans « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) », *Recherches féministes*, vol 23, n° 1, 2010.

extrêmement limité dans les commissions techniques des Assemblées. En revanche, si les lois sur le quota au Niger (juin 2000), en Mauritanie (2006), au Burkina Faso (avril 2009) et au Mali (décembre 2015) ainsi que la loi tchadienne portant Charte des partis politiques de 2009 (qui privilégie dans le financement public les partis politiques qui ont un quota de femmes dans leurs instances) ne correspondent pas, à l'exception de la Mauritanie et au Mali, au quota de 30% préconisé par les Nations Unies, elles ont cependant largement favorisé l'émergence d'élites parlementaires, de conseillères locales et de femmes leaders et actrices dans l'espace politique. Par ailleurs, les conditions incitatives et punitives auxquelles elles sont assorties ne suffisent pas à elles-seules à garantir la représentation effective des femmes dans l'espace politique ; le piège de la figuration peut être fatalement un contrecoup. Dans le plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi sur le quota, de l'émancipation et de l'autonomisation des femmes, le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP) a été très actif au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

De la même manière, les lois sur le quota ont favorisé et contribué à l'émergence d'un engagement des femmes de plus en plus actif, proactif et soutenu dans l'espace politique des États du G5 Sahel. Cependant, les pesanteurs socioculturelles et mêmes politiques constituent des goulots d'étranglement qui atténuent le plaidoyer développé et rendent encore très timides les résultats. A l'analyse, les capacités d'influence politico-normative des femmes leaders et parlementaires du G5 Sahel sont encore globalement jugées faiblement efficaces, peu structurées et relativement soutenues par une vision inclusive et portée par une stratégie claire. Les initiatives sont multiples, l'engagement soutenu, les déclarations à floraison ; cependant les avancées enregistrées ne rivalisent guère avec l'ampleur et l'importance des efforts déployés. Au Burkina Faso, le partenariat entre femmes parlementaires et Association des femmes juristes pour le suivi de la mise en œuvre des conventions au niveau national constitue un exemple fécond afin de renforcer les capacités d'influence politico-normative des femmes dans le but de rendre plus effectifs les conventions internationales et le droit positif local.

Dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme, le plaidoyer de haut niveau porté par les femmes leaders et parlementaires doit être mené concomitamment avec des initiatives favorisant l'autonomisation, la protection et la participation des femmes des zones rurales et transfrontalières. Les défis sont donc « *le manque de suivi et d'application des engagements internationaux pris par les Etats, la défense de la laïcité des États et la lutte contre l'intolérance religieuse, le manque de visibilité des femmes et de leurs initiatives, en particulier les femmes des milieux ruraux, la corrélation entre l'autonomisation économique et le leadership politique des femmes ainsi que la nécessité d'assurer une meilleure protection des jeunes et des femmes surtout ceux des milieux défavorisés.* »⁶⁶ En effet, le premier enjeu qui se pose aujourd'hui est celui de l'efficacité collective des femmes et de leur capacité à se prendre en charge pour ce qui concerne leurs initiatives quotidiennes d'autoprotection (contre les violences dont elles sont

⁶⁶ Ces défis ont été identifiés par les participantes de la conférence consultative d'Avril 2015 sur Femmes, Stabilité et Développement au Sahel et rappelés par Mme Issa Sokoye Esther WOIBOGO, Ministre de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale de la République du Tchad dans son discours d'ouverture.

les cibles), de revendication (d'émancipation et de statut social et politique valorisant) ou de plaidoyer. Cette efficacité collective leur confère du pouvoir et les met en position d'influencer l'agenda du gouvernement en dénonçant et en exigeant des réparations pour les préjudices qu'elles ont subis. La question fondamentale est celle de la déconstruction de la domination des hommes, notamment dans les espaces d'initiative législative et de décision politique. Cela pourrait vigoureusement atténuer les situations d'extrémisme violent telles que les violences sexuelles perpétrées par les djihadistes et autres combattants rendus permissifs par des sociétés patriarcales, qui constituent un des facteurs les plus dégradants des conditions de la femme⁶⁷. L'encadré qui suit illustre parfaitement les marges de progrès enregistrées en termes d'affirmation du leadership féminin, notamment en matière de paix et de sécurité.

Encadré n°10. : Le plaidoyer efficace de la Plateforme des femmes leaders du Mali

Depuis juillet 2014, avec le démarrage de la médiation du processus d'Alger, la Plateforme des femmes leaders du Mali s'est déployée pour assurer une meilleure représentativité des femmes dans les instances et processus de prise de décisions par rapport aux processus de paix. Plusieurs activités ont été déroulées : des spots de sensibilisation à la télévision et la radio, des débats publics, des caravanes de paix, la formation de 145 femmes sur les techniques de médiation de conflits, et la vulgarisation du contenu de l'Accord de Paix auprès de 900 femmes, des sessions de plaidoyer auprès des décideuses et décideurs politiques et traditionnels, et des visites auprès des personnes déplacées internes, des camps de réfugiés et des femmes victimes de violences. Grâce à ces efforts, certains résultats ont déjà pu être obtenus. En juillet 2014, par exemple, seules trois femmes étaient présentes parmi la cinquantaine de délégués représentant le Mali aux négociations d'Alger. Mais déjà deux mois plus tard, en septembre 2014, huit femmes issues des OSC locales étaient présentes dans les négociations en plus de trois de la part du gouvernement. Lors de la signature de l'Accord de Paix en juin 2015, la Plateforme a réuni plus de 200 femmes des différentes régions du Mali pour poursuivre les réflexions autour du nouvel Accord. Elles ont préparé une liste de priorités adressée aux institutions nationales, les acteurs de la société civile et les partenaires internationaux, et une Déclaration solennelle à l'endroit du Président de la République (un plaidoyer pour le respect de la parité au sein de tous les instances et organes de la mise en œuvre de l'Accord : 50 pour cent de femmes au sein de la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation, ainsi qu'au sein de la Commission nationale de démobilisation, désarmement et réinsertion et toutes les autres commissions techniques et consultatives). À travers sa déclaration, elles ont demandé également l'allocation par l'Etat de 10 pour cent des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles, notamment minières, en faveur des initiatives d'autonomisation économiques des femmes.

Par ailleurs, la pluralité des associations et acteurs de défense des droits de la femme ne favorise pas toujours l'efficacité du discours d'émancipation politique et sociale des femmes sahariennes. A ce titre, l'écart observé dans les pays entre les femmes politiques et les activistes des associations féminines de valeurs et principes laïcs d'une part et les femmes

⁶⁷ Janie L. Leatherman, *Sexual violence and armed conflicts*, Pility Press, Cambridge, 2011.

leaders issues des associations confessionnelles, d'autre part, ne milite pas en faveur d'une meilleure représentation de celles-ci dans l'espace politique.

L'autonomisation constitue une condition d'émancipation et d'affirmation du leadership féminin. A ce titre, la politologue Janine Mossus-Lavau rappelait si face aux questions politiques les femmes ont changé, c'est très largement parce que leur situation socio-économique a évolué, et qu'elles ont effectué une entrée massive, relativement diversifiée et plus durable qu'auparavant dans le monde du travail. En effet, au Sahel, les perspectives professionnelles des femmes sont souvent compromises par les phénomènes de « sous-scolarisation » ou de « mal-scolarisation » dont sont victimes les filles. Cette situation ne favorise pas une meilleure compréhension des enjeux politiques et l'acquisition de positions sociales facilitant leur intégration dans la sphère économique et politique. D'ailleurs, l'un des arguments forts qui ont été opposés à l'adoption des lois sur le quota au Mali comme au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie, portait sur l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction des femmes.

Au Tchad, la situation demeure la même, si elle n'est pas plus accentuée : « *Ici, les femmes sont sous-informées, non instruites, casernées dans les maisons et deviennent des victimes idéales (...) Nous sommes les premières victimes de ces phénomènes [d'insécurité et de violence]* »⁶⁸. Ce que confirme Allah-Kauis Neneck⁶⁹ : « *Les mentalités n'ont guère évolué, les gens pensent que les femmes ne sont faites que pour le foyer. Il n'y a pas à notre connaissance de programmes spécifiques faits pour les femmes, mais toujours est-il que la lenteur administrative, le non suivi des activités, la mauvaise planification des actions, le népotisme dans la nomination représentent des contraintes politiques majeures. Au plan social, les pesanteurs socioculturelles et le poids de la religion semblent être des défis de taille à relever.* »

En outre, la dépendance économique des femmes ne leur permet pas d'exprimer et d'exercer librement leurs choix et engagements politiques. Le manque de ressources financières indispensables au financement des campagnes électorales de plus en plus coûteuses, peut également dissuader de nombreuses femmes à s'engager dans les compétitions électorales. Des stratégies sont cependant développées afin de contourner certaines conditions qui amenuisent l'affirmation du leadership féminin dans l'espace politique. A cet effet, la création par les femmes de groupes de concertation au sein de leurs formations politiques, s'inscrit dans la dynamique de la lutte pour une meilleure représentation. Au Burkina, la Coalition burkinabé des Droits de la Femme (CBDF), composée de femmes issues des différents partis politiques, a entrepris, avec le « caucus genre » de l'Assemblée, des actions ciblées de sensibilisation et de plaidoyer auprès de près de 85 partis politiques et au sein de la population en faveur de l'adoption des mesures favorables à une meilleure visibilité des femmes au sein des institutions politiques.

Au Niger, les femmes militantes au sein de certaines formations politiques se retrouvent au sein de la Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger

⁶⁸ Voir le rapport du PNUD, « Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent les 700 sahéliens », op.cit. p.70, propos d'une enquêtée, présidente d'un groupement de femmes, Bol, Tchad, 11 juin 2015.

⁶⁹ Association Dialogue Solidarités (ADS), basée dans la région du Lac Tchad, janvier 2017.

(CONGAFEN) pour mener des actions concertées en faveur d'une plus grande représentation. Tandis qu'en Mauritanie, les femmes militantes des différents partis politiques – de la majorité comme de l'opposition - ont mis en place un cadre de concertation dénommée Groupe des Initiatives de Plaidoyer pour la Participation Politique des Femmes (GI3P♀). Au total, des changements importants sont enregistrés dans les pays du G5 Sahel en vue de rendre effectifs les engagements internationaux, notamment la Résolution 1325 et celle plus récente, la 2242. Les initiatives engagées au niveau régional sont soutenues et renforcées par l'action des États et des OSC locales.

D- Le mode opératoire et le registre discursif à mobiliser pour un plaidoyer optimal

Au Sahel, la sensibilité du genre et la complexité de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme nécessite un mode opératoire et un registre discursif multidimensionnels. D'abord, à côté de la nécessité de développer des politiques publiques efficaces qui incluraient tous les territoires et toutes les communautés⁷⁰, les États doivent s'engager aussi, à travers leur appareil judiciaire, à examiner en diligence les allégations de violence sexuelle en vue de poursuivre les agresseurs présumés (exemple : les cas d'extrémisme violent perpétrés au Nord-Mali ne sont toujours pas résolus⁷¹, malgré l'action des OSC pour une prise en charge rapide). De même, les autorités étatiques et les partenaires internationaux doivent veiller à ce que les personnes ayant survécu à des violences sexuelles aient accès à des services juridiques et médicaux ainsi qu'à une réhabilitation psychosociale. Ensuite, il est nécessaire de développer une meilleure sensibilisation des populations sur les causes et les effets de l'extrémisme violent, avec un accent particulier auprès des jeunes, des chefs religieux, des femmes, et des victimes.

Les OSC locales et autres acteurs ressources - dignitaires religieux et chefs traditionnels et coutumiers - sont des alliés objectifs les mieux placés pour diriger les efforts afin de lutter efficacement contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme par des actions de proximité. En effet, concernant la déradicalisation qui est un axe important dans la lutte contre l'extrémisme violent, l'expérience de la Mauritanie constitue une grande leçon qui pourrait servir d'effet de levier en la matière.

En effet, les dialogues menés en prison en 2010 entre des extrémistes incarcérés et des théologiens de l'islam modéré sont présentés comme une initiative innovante. De même, les autorités du pays, au premier plan le chef de l'État, appelaient dans leurs discours solennels les oulémas (théologiens) « à s'investir davantage dans la promotion des valeurs de tolérance, de solidarité sociale et à faire preuve de sagesse [...] pour faire obstacle aux partisans de l'extrémisme. » Nombre des grands théologiens mauritaniens ont été impliqués et, lorsqu'il s'est achevé en août 2010, seulement deux de la cinquantaine de prisonniers qui avaient accepté d'y participer ont refusé de se repentir et d'admettre que le djihad n'est pas un choix acceptable pour les musulmans. En échange, l'État avait offert la liberté et des colis d'aide à

⁷⁰ Abdoulaye Tamboura, *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali: géopolitique d'une rébellion armée*, L'Harmattan, 2016.

⁷¹ Patrick Gonin, Nthalie Kotlok et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (dir.), *La tragédie malienne*, Paris, Edit. Vendémiaire, 2013.

ceux qui sortaient de prison. A ce titre, la Ligue des Oulémas du Sahel, regroupant huit pays (dont le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et le Nigeria) et qui a pour objectif de contribuer à la recherche d'une solution durable aux problèmes de sécurité au Sahel, pourrait être un allié objectif au niveau régional dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, notamment en ce qui concerne la déconstruction du discours d'extrémisme violent d'ordre religieux et la production de contre-discours. L'expérience de l'Association des femmes musulmanes de Tombouctou qui, après le départ des troupes armées, a joué un rôle important dans la diffusion, auprès des femmes, d'un contre-discours positif, porteur du message d'un islam de paix et de tolérance est une expérience qui mérite d'être capitalisée afin qu'elle serve d'effet de levier au niveau régional. Celle-ci avait également assuré la médiation pour les femmes qui ont abandonné leurs maris pendant la crise pour se réfugier dans les autres pays à cause de la peur.

De même, il conviendra de mettre en place des programmes de désengagement, de réadaptation et de conseil à l'intention des extrémistes violents, en veillant à ce que ces programmes tiennent compte des différences entre les hommes et les femmes, et prévoient des mesures destinées à faciliter la réinsertion sociale des enfants. Aussi l'engagement des femmes et des filles comme des acteurs du changement est-il à renforcer. En effet, en visant en premier lieu les filles et les femmes, comme victimes et comme recrues, les groupes extrémistes violents sont conscients du « rôle essentiel que jouent les femmes dans l'éducation de leurs enfants et la transmission des valeurs au sein de leurs communautés ». Fondamentalement dans les sociétés sahéliennes, elles sont des « éducatrices », et par conséquent « elles peuvent mener un travail de changement des mentalités »⁷².

A cet égard, l'engagement doit être tout aussi proactif en intégrant les femmes dans les réponses, en tant qu'actrices au sein des gouvernements, des services de sécurité et de la société civile. Dans le même temps, les États du G5 Sahel doivent renforcer la protection des droits humains des communautés, notamment dans les zones transfrontalières. En effet, les groupes terroristes utilisent pertinemment les lignes de fuite au sein des États et des sociétés, et « lorsque toutes les communautés se sentent protégées et respectées par la loi,... [Ils] ont du mal à exploiter les sentiments de marginalisation ». De même, la lutte contre la pauvreté et le manque d'opportunités économiques, en particulier chez les jeunes et les femmes, un des axes d'intervention du G5 Sahel, est de nature à limiter la vulnérabilité des « personnes entièrement piégées dans les communautés pauvres, où il n'y a ni ordre et non plus de voie d'avancement, où il n'y a pas de possibilités d'éducation, où il n'y a pas de moyens pour soutenir les familles, et où l'on ne peut échapper à l'injustice et les humiliations de la corruption qui alimentent l'instabilité et le désordre, et rend ces communautés prêtes pour le recrutement des extrémistes ».

Les initiatives engagées devront être accompagnées, d'une part, d'une rhétorique crédible de nature à discréderiser les messages des extrémistes violents et, d'autre part, des propositions d'alternatives positives et stimulantes. Les médias traditionnels, propres aux différentes communautés, pourraient jouer un rôle de premier plan.

⁷² PNUD, « Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent les 700 sahéliens », *op.cit.*, p.75, propos d'une femme de 45 ans, leader d'association féminine vivant à Gorom-Gorom, Burkina Faso, 10 juin 2015.

En plus, les États doivent s'acquitter aussi des obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1960 (2010) par laquelle le Conseil de sécurité demandait aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de donner des ordres clairs, à travers les chaînes de commandement et les codes de conduite (ou leur équivalent), interdisant la violence sexuelle aux membres des forces de sécurité et des groupes armés. Conformément aux recommandations du Forum des Femmes de Ndjamena (juillet, 2015), la mise en place tant au niveau national qu'au niveau local de cadres de dialogue entre les organisations de femmes et les organisations religieuses, le renforcement des capacités des parlementaires, des élus locaux, les dignitaires religieux et de la société civile pour le suivi des conventions et résolutions et législations nationales spécifiques aux femmes et l'amélioration des dispositions établissant un quota sur le niveau de représentation des femmes dans les instances électives sont des leviers importants afin de rehausser le statut, le rôle et la place de la femme dans le contexte des sociétés sahéliennes. Enfin, pour un impact plus vigoureux des initiatives de la société civile, il conviendrait de développer des stratégies de plaidoyer plus structurées et ciblées ainsi que des mesures efficaces de lutte contre l'impunité. Les capacités de plaidoyer et d'influence politico-normative sont aussi à renforcer et les initiatives à développer dans le cadre d'une synergie d'action.

LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude sur « Genre et Extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel », on notera les points suivants :

- 1) – D'abord l'engouement des personnes interrogées à s'exprimer sur le sujet parce qu'il soulève des questions « taboues » dans des sociétés patriarcales et islamisées ; pose des interrogations légitimes dans des États de droit qui rechignent à appliquer l'universalité des droits de l'Homme; mais aussi parce qu'il pointe des impasses, des discours politiques illégitimes, des normes culturelles caduques et des constantes sociologiques et politiques aujourd'hui sujettes à caution ;
- 2) - ensuite beaucoup d'acteurs de la société civile et de dirigeants d'ONG ont salué l'initiative d'ONU Femmes de commanditer une recherche qui aura servi de prétexte pour interpeller les pouvoirs publics des États concernés sur la nécessité de considérer l'extrémisme violent comme facteur d'aggravation des asymétries déjà profondes qui structurent le rapport masculin/féminin en matière politique, économique et sociale⁷³. De fait cette forme d'extrémisme a pour effet d'ébranler l'édifice institutionnel de l'État. Ainsi ceux que nous avons nommé « acteurs institutionnels » observent que l'extrémisme violent contredit le récit juridico-politique de la citoyenneté au travers duquel s'énoncent les droits de la femme ;
- 3) - enfin il est apparu que la plupart des manquements graves aux droits de la femme et les impasses qui en découlent devraient pouvoir être corrigés par la ratification et l'application des instruments juridiques élaborés à cet effet par l'ONU. Pour la majorité des acteurs interrogés il est urgent de mettre en œuvre des résolutions comme la 1325 si l'on veut intégrer les exigences liées à la dimension genre dans la gouvernance démocratique.

En se basant rigoureusement sur les résultats de l'enquête, il est possible de synthétiser les différentes réponses pour mettre en évidence les enseignements suivants qu'on va exposer sous formes de leçons apprises. Il y en a, au total, 13 :

A- Leçons apprises

Leçon 1- La plupart des experts sont d'avis que l'efficacité des initiatives de lutte contre l'extrémisme violent dépend de la vitalité des relations entre l'État et les communautés. Dès lors il nous était apparu crucial sinon d'associer les acteurs de la société civile à tout le moins de les responsabiliser formellement à travers des plans d'action concertés. Or notre étude a mis à nu l'absence de collaboration entre l'État et les communautés. La plupart des organisations avec lesquelles les entretiens se sont déroulés n'ont pas de responsabilité

⁷³ Evoquant la situation du Tchad, Allah-Kauis Neneck (ADS) estime à ce propos que : « *Les principales leçons sont entre autres la non prise en compte, surtout dans le contexte tchadien de la spécificité de la question genre liée à la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation des femmes. Davantage d'actions doivent spécifiquement cibler les femmes, surtout les jeunes filles. La promotion du genre doit être une donne permanente et toujours actualisée pour que les femmes ne soient pas les oubliées de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.* » (Interview janvier 2017).

particulière dans le dispositif national de lutte contre l'extrémisme violent orienté sur les femmes et la radicalisation des femmes. Cependant elles interviennent de façon indirecte à travers certaines actions sur le terrain. A ce titre, les rôles et responsabilités suivants sont ceux qui se dégagent clairement.

- Veille avec les comités communaux des femmes sur les questions de violences faites aux femmes ;
- Conscientisation à travers des conférences, prêches, sermons du Vendredi ;
- Enseignement et promotion d'un Islam de tolérance et de juste milieu ;
- Renforcement de la discipline interne au sein des structures ;
- Vigilance en vue de la sécurisation des biens et des personnes ;
- Lutte contre les violences domestiques et en milieu scolaire ;
- Défense, Promotion et la protection des droits de la femme ;
- Appui aux forces de l'ordre et de défenses mais aussi aux victimes en cas de crise ou des catastrophes causées par les extrémistes ;
- Actions de prévention et de répression
- Coordination des actions de lutte contre l'extrémisme violent au niveau national
- Rôles de leaders religieux ;
- Encadrement du discours, dénonciation des comportements suspects, sensibilisation.

Leçon 2- En plus d'établir un lien pertinent entre genre et extrémisme violent, l'un des objectifs de l'étude était de trouver des formes de violences spécifiques dirigées contre les femmes dans le contexte critique de la radicalisation.

Il ressort des réponses données par les personnes enquêtées que les types d'actions violentes ne sont pas nécessairement catégorisés par genre. Ceux-ci concernent aussi bien les femmes que les hommes. Néanmoins les femmes apparaissent très souvent comme des victimes indirectes de l'extrémisme violent.

- Endoctrinement, enlèvement, séquestration, sévices corporels, viol et meurtre;
- L'enrôlement dans les mouvements extrémistes, le viol collectif, la conversion forcée à l'islam, la mise à mort par décapitation des femmes non musulmanes, etc.
- Pré radicalisation féminine dans les capitales, précisément dans certains quartiers se traduisant par des méthodes rigoristes (non contact avec les femmes, port d'insigne religieux ostentatoire, rigorisme vestimentaire, non exercice d'une activité personnelle).

Leçon 3- L'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics et des partenaires internationaux impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent est précisément de savoir quelles stratégies et quels types d'actions efficaces peuvent être mobilisées pour réduire les effets de celui-ci. En ce qui concerne les principales actions et stratégies on peut retenir essentiellement des actions de prévention ou renforcement de capacités et d'appuis aux victimes.

Au titre de la prévention ou de renforcement de capacité :

- Renforcement des capacités des membres des équipes de veille ;

- Ateliers et forums sur le dialogue interreligieux comme le forum sur la laïcité ;
- Canalisation des discours de certaines associations religieuses, le financement des associations religieuses pour éviter des financements des extrémistes ;
- Prévention du phénomène à travers les actions de formation et de sensibilisation en français mais aussi dans les langues nationales ;
- Mise en place de l'antenne nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre du G5 Sahel ; cette antenne est en voie d'opérationnalisation et est prévue dans tous les Etats membres du G5 Sahel ;
- Réduction des inégalités entre les sexes en vue d'un développement humain équitable et durable ;
- Discours et sensibilisation sur des thématiques religieuses ou socioculturelles ;
- Mise en place d'un collège des savants Musulmans pour orienter et guider les actions des Musulmans vers l'Islam authentique qui est une religion du juste milieu ;
- Encadrement du discours religieux aux moyens des sensibilisations et formations ;
- Projet d'organisation, de formation et de « labellisation » des prêcheurs ; ceci pour éviter que des imams extrémistes ne manipulent les populations ;
- Projet de géolocalisation de l'ensemble des lieux de culte musulman ;
- Renforcement de la discipline interne des associations islamiques pour l'observation de la tolérance et du juste milieu et la promotion de l'Islam par la sagesse et la bonne exhortation ;
- Plaidoyers à l'endroit des autorités pour l'adoption des textes de loi qui répriment les violences faites aux femmes et aux filles.

Au titre d'appuis aux victimes

- Assistance sociale, psychologique et financière aux victimes ;
- Formation des réfugiés sur les Violences basées sur le Genre, la santé sexuelle et de la reproduction et les mariages précoces en situation de conflit sur tous les sites d'accueil.

Leçon 4- Les obstacles qui empêchent ou réduisent les effets de l'implémentation des programmes d'intervention sur l'extrémisme violent et la radicalisation des femmes. Ils sont essentiellement d'ordre matériel, social et financier. En effet le constat général est que dans la plupart des Etats du G5 il n'existe pas de dispositif institutionnel de lutte contre l'extrémisme violent vulgarisé et connu de tous. Cette situation montre clairement la non maîtrise du phénomène par le personnel sécuritaire.

En dehors de cela, il faut noter les obstacles suivants sur lesquels les personnes interviewées se sont prononcées :

- La difficile perception du phénomène comme un fléau ;
- Pesanteurs socioculturelles, l'analphabétisme et la méconnaissance des droits des femmes ;
- Insuffisance de ressources matérielles et financières ;
- Absence de logistiques pour les opérations terrain ;
- Insuffisance de formateurs femmes sur la thématique de l'extrémisme ;

- Absence de documentation sur l'extrémisme violent des femmes ;
- La montée de l'insécurité de manière générale ;
- La faible collaboration des parties prenantes ;
- Dispositif institutionnel de coordination des actions du G5 Sahel non encore complet, donc pas de cadre régulier de dialogue.

Leçon 5- L'enquête se devait d'établir clairement les nouveaux champs d'intervention qui, aux yeux des acteurs institutionnels et des OSC impliquées sur le terrain, mériteraient un surcroît d'investissement appuyé idéalement par l'ONU. Il ressort des entretiens que de nouveaux champs existent mais il faudra également renforcer ceux existant pour plus d'efficacité. Il s'agit essentiellement de :

- Sensibilisation et conscientisation des populations sur l'extrémisme violent ;
- Produire des documents sur les conséquences de l'extrémisme violent en langue nationale, en arabe et les mettre à la disposition des centres et des lieux de culte ;
- Introduire des modules relatifs à l'extrémisme violent au niveau scolaires ;
- Redoubler de vigilance sur les questions de mariage précoce et forcés et contre les pratiques dégradantes à l'égard des jeunes filles ;
- Procéder à des séances de formations et de sensibilisation sur la question de l'extrémisme violent en langues nationales ;
- Intervenir spécifiquement sur le phénomène de l'extrémisme violent en l'encontre des femmes ;
- Utiliser de nouveaux canaux de communication comme les réseaux sociaux.

Leçon 6- En matière de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent, pratiquement tous les pays du G5 Sahel restent confrontés aux mêmes défis majeurs.

Les défis suivants ont été soulevés par les personnes interviewées :

- La méconnaissance des droits des femmes ;
- L'analphabétisme ;
- Les pesanteurs socio-culturelles ;
- La pauvreté ;
- Formation d'une masse critique de formateurs femmes sur la thématique de l'extrémisme ;
- Un diagnostic global des phénomènes extrémistes et le main streaming du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets de lutte contre l'extrémisme violent ;
- Éradiquer le chômage des jeunes et des femmes ;
- Endiguer l'instrumentalisation des femmes et les jeunes par le biais de la religion ;
- Absence d'une stratégie nationale d'intervention sur le sujet ;
- Les croyances et les préjugés ;
- Déconstruire les pesanteurs socio-culturelles et cultuelles ;
- Mise en œuvre effective des textes ratifiés en faveur de la promotion du Genre
- L'inculture et l'analphabétisme religieux ;

- Concilier actions de soutien aux personnes vulnérables sans développer une mentalité d'assistanat permanent ;
- Définition consensuelle de l'extrémisme violent, notamment la frontière entre convictions religieuses et morale publique ;
- La synergie d'actions entre les pays membres du G5 dans la recherche de la paix et du développement.

Leçon 7- Notre étude a permis d'isoler quelques facteurs explicatifs à la permanence des contraintes sociales et politiques qui, malgré les Déclarations solennelles et la ratification d'instruments juridiques internationaux, compromettent l'efficacité des programmes initiés en matière d'égalité des sexes et de lutte contre l'extrémisme violent. Les réponses à notre questionnaire mettent en relief les facteurs suivants :

- Le poids de la famille en matière de travaux domestiques et d'entretien de la famille ;
- Certains maris, encouragés en cela par la famille conservatrice, rechignent à laisser leurs femmes occuper des postes stratégiques ;
- Les pesanteurs socio culturelles ;
- La pauvreté des femmes et des ménages ;
- Le chômage des femmes ;
- La non prise en compte des questions sociologiques ;
- La méconnaissance de loi religieuse ;
- La mauvaise appréciation du rôle des femmes selon certains religieux ;
- L'analphabétisme des femmes ;
- La faiblesse du niveau d'instruction civique qui aurait permis d'inculquer la « naturalité » d'un rôle éminent joué par les femmes ;
- La faible collaboration des victimes de l'extrémisme violent ;
- Défaut d'éducation et de formation ; système parallèle non encadré (par l'Etat notamment) d'enseignement à forte connotation religieuse.

Au titre des contraintes politiques, les enquêtés ont donné les réponses suivantes :

- Insuffisance de la volonté politique dans la mise en œuvre des instruments juridiques ratifiés au plan international et régional ;
- La mauvaise communication gouvernementale et des autres acteurs intervenant dans le domaine ;
- Absence d'une politique de lutte contre l'extrémisme violent ; il existe une politique national de sécurité (2010) mais celle-ci se limite aux aspects sécuritaires, elle traite des effets du problème et non des causes profondes ;
- Clivage politique jamais égalé qui favorise des violences extrémistes au plan national.
- La haine de l'autre et la division basée sur l'appartenance politique constituent des terreaux fertiles à l'émergence de comportements extrémistes ;
- L'absence d'un cadre harmonisé d'intervention entre l'Etat et les organisations non étatiques ;
- L'incohérence des interventions et la multiplicité des intervenants, non implication des communautés à risques dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre l'extrémisme violent ;

- L'exploitation de la misère des populations à des fins politiques notamment par les partis politiques.

Leçon 8- Avec le temps et l'échec relatif de la lutte contre les mouvements radicaux tels Boko Haram et Aqmi, notre étude a jugé important de questionner les acteurs sur l'efficacité, l'opportunité et la pertinence des programmes d'action conçus pour contrer les dérives extrémistes.

Nos interlocuteurs ont, pour la plupart d'entre eux, déploré le fait qu'en dehors du dispositif sécuritaire, il n'y a pas de stratégie nationale proprement dite destinée à juguler l'extrémisme violent. En effet, les actions menées ne sont pas spécifiquement orientées vers la lutte contre les dérives extrémistes mais vers la consolidation de la paix en général et la tolérance. Ces actions n'ont pas suffisamment pris en compte la particularité des dérives extrémistes dans leur manifestation actuelle. Toutefois, le caractère unanime du discours des leaders religieux ne laisse aucune place à la polémique quant à l'attitude à adopter par les populations. Très souvent ce phénomène est rangé dans l'aspect sécuritaro-militaire. Cependant selon les enquêtés les quelques actions parallèles suivantes sont à renforcer :

- L'équipement d'intervention ;
- La prévention et la formation des acteurs à la gestion du terrorisme, (Forces de l'ordre, population, etc.) ;
- Développer des activités génératrices de revenus pour les cibles potentielles ;
- Le soutien social aux victimes et personnes concernées ;
- Accentuer la coopération sous-régionale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme avec les autres États du Sahel.

Leçon 9- La question de savoir comment les mouvements extrémistes s'y prennent pour construire un discours d'endoctrinement audible et intelligible pour « appâter », « persuader », « convaincre » ou « toucher la fibre religieuse » des femmes souvent vulnérables est centrale dans le cadre de notre étude. On a constaté que, en général, le discours des mouvements extrémistes est très connu des enquêtés ; ce qui est d'ailleurs largement confirmé par le rapport du PNUD. Néanmoins, l'appréciation générale est négative. Les points suivants donnent quelques-unes d'entre elles :

- Discours fondé sur une mauvaise interprétation des textes religieux ;
- Les terroristes recrutent sur la base des problèmes d'ordre politique et économique engendrés par la mauvaise gouvernance ;
- Leur discours prend en compte les préoccupations des femmes visées par leurs actions ;
- Appréciation négative du point de vue moral ;
- Exploitation des frustrations nées d'un certain délaissage de certaines catégories de populations.

Leçon 10- Les acteurs interrogés pensent que la lutte engagée contre l'extrémisme ne doit pas être qu'une lutte armée ; ils estiment qu'il y a lieu de s'adresser aux esprits et de chercher à

désamorcer la bombe djihadiste par le discours et la conscientisation. D'où la nécessité de discréderiser la rhétorique des mouvements extrémistes par la production d'un contre-discours pertinent. Dans cette perspective, l'éducation et la communication pourraient être des leviers importants pour contrer les discours des mouvements extrémistes, notamment sur la transmission de connaissances liées au savoir-être. Le système éducatif confessionnel pourrait être encadré, de concert avec les autorités religieuses, par l'adoption d'une réglementation uniforme notamment sur les curricula, ses objectifs en relation avec les valeurs et principes de l'État de droit, le profil de ses acteurs. Les bons enseignements religieux, la formation et la sensibilisation des femmes peuvent également servir de levier. Aussi, l'autonomisation des femmes pourrait constituer un facteur qui contribuerait à limiter l'impact de ces discours. Cependant d'aucuns estiment que pour déconstruire le discours et le discréderiser il nous faut approfondir les recherches pour mieux connaître et comprendre les facteurs déterminants.

De façon générale, les contre discours suivants nous ont été produits :

- L'Islam se transmet par la sagesse et la bonne exhortation : « Appelle les gens au sentier de ton Seigneur par la sagesse et la bonne exhortation » Coran S16/V125 ;
- L'Islam est une religion de juste milieu et de tolérance : Le prophète Mouhamad (saw) a dit : « Apportez la facilité plutôt que la difficulté, annoncez la bonne nouvelle plutôt que de faire fuir, conciliez plutôt que de diverger » (Boukhari). Il a aussi dit : « la religion est facilité, et nul ne pourra rivaliser de rigueur dans la pratique religieuse sans que cela ne l'écrase : alors, recherchez le juste milieu, rapprochez-vous de la perfection et ayez bon espoir » (Boukhari) ;
- Dieu a rendu la vie humaine sacrée et l'Islam est une religion qui interdit le meurtre : « Ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée » Coran S17 V33 / « Celui qui tue un homme a tué toute l'humanité » Coran S5 V32 ;
- L'islam interdit qu'on contraigne quelqu'un à adhérer à la Religion : « Point de contrainte en religion ! Le chemin droit se distingue de l'égarement... ». Coran S2 V256 ;
- « L'extrémisme est aux antipodes de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique. Chacun de nous doit pouvoir faire sien cela et jouer un rôle déterminant autour de soi dans la sensibilisation » ;

Leçon 11- Nous avons invité certaines femmes qui maîtrisent parfaitement les enjeux et les instruments juridiques, dirigent des associations de promotion du genre et qui jouissent d'une visibilité certaine dans l'espace public à produire un récit explicatif de leur intervention pour en suggérer le bilan. En matière de promotion du genre, les leçons tirées sont les suivantes :

- La mise en œuvre des politiques de promotion du genre n'est pas satisfaisante parce que jusque-là les femmes sont encore à la traîne par rapport aux hommes dans bien de domaines notamment dans le foncier, l'éducation, l'emploi ;
- L'émergence du leadership féminin contribue à réduire les violences à l'égard des femmes ;
- L'approche genre a permis de faire comprendre que les femmes comme les hommes peuvent bien contribuer à lutter contre les violences basées sur le genre ;

- Une mauvaise communication peut détourner une part importante des acteurs des enjeux de la promotion du genre ;
- Certaines actrices sont perçues, souvent à tort, à travers leurs actions de promotion du genre, comme assouvisant une vengeance rêvée contre les hommes, ce qui braque certains hommes et les insensibilise à la cause de la promotion du genre ;
- La plupart des États du G5 font des efforts dans ce domaine, cependant il est important de noter aussi l'insuffisance de ressources financières allouées à la promotion du genre. A cela, il faut ajouter les insuffisances dans les textes de lois en matière de la promotion du genre qui ne facilite pas leur mise en œuvre.

En ce qui concerne les leçons tirées dans la lutte contre l'extrémisme violent :

- Début de compréhension du phénomène de radicalisation et de l'extrémisme et de leurs conséquences ;
- Rejet strict de la violence, du radicalisme et de l'extrémisme comme méthode d'appel à l'Islam ;
- Engagement des structures pour la promotion du vivre ensemble et de la coexistence pacifique entre l'ensemble des composantes de la vie nationale ;
- Engagement des structures à jouer leur partition pour plus de justice et d'équité ;
- Travailler à éradiquer les causes plutôt que de s'attaquer seulement aux conséquences ;
- Tenir compte des réalités de chaque pays.

Leçon 12- Dans la perspective de la phase de plaidoyer qui s'appuiera sur les résultats de cette étude, on a jugé utile de demander aux acteurs les plus impliqués sur le terrain de décliner les axes d'intervention qu'ils jugent pertinents tant au niveau national qu'au niveau sous-régional pour une éventuelle intervention. A l'issue des entretiens, les axes suivants sont ceux jugés pertinents pour une éventuelle intervention :

- Le renforcement des capacités des forces armées ;
- La mise en place des agences de renseignements fiables ;
- La Prévention, la sensibilisation et la formation ;
- L'assistance et la réinsertion des personnes radicalisées ;
- Le soutien aux structures intervenant dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- La répression des criminels et des propagateurs des discours violents ;
- La synergie d'action entre les pays du Sahel est une nécessité impérative pour réussir la lutte ;
- L'amélioration de la gouvernance économique et politique ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- La mise en œuvre de politique de développement transfrontalier ;
- La prise en compte des droits des minorités ;
- Mettre l'accent sur le dialogue inter et intra religieux et harmoniser les discours et concepts religieux pour éviter que des extrémistes potentiels n'endoctrinent leurs fidèles ;

- Renforcer la gouvernance politique qui désormais devra se pencher sur l'investissement religieux ;
- Elaborer une meilleure stratégie d'organisation des différentes confessions religieuses pour plus de coordination, d'échanges et de responsabilité ;
- Suivi des différents discours religieux à travers l'identification des prêcheurs et le contrôle des messages délivrés ;
- Avoir une base de données pour les faits et cas d'extrémisme violent en vue de la prévention (alerte précoce).

Leçon 13- Enfin nous nous sommes inscrits dans une démarche de recherche-action pour esquisser des pistes d'intervention et argumenter la fiabilité et l'efficacité potentielles de stratégies d'intervention initiées par les États du G5 Sahel. La finalité était d'amener les acteurs à se prononcer en connaissance de cause sur les types de politiques dissuasives et de programmes efficents qui, selon eux, mériteraient d'être expérimentés ou reconduits pour que les États puissent juguler les effets de l'extrémisme violent et réhabiliter la place et le rôle de la femme. La plupart des enquêtés ont fait des propositions de programmes à expérimenter et d'actions à renforcer parmi lesquels on peut retenir :

- Organiser des contrôles plus rigoureux et sérieux aux postes stratégiques ;
- Sensibiliser et former les femmes sur le phénomène de l'extrémisme violent ;
- Réinsertion et assistance aux personnes objet de l'extrémisme violent ;
- Diffuser les meilleures pratiques sur la déradicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent ;
- L'interdiction du port du voile intégral car les terroristes peuvent se faire passer pour des femmes voilées, des personnes pas trop soumises aux contrôles pour infiltrer les foules et agir ;
- Mettre en place un vaste programme de sensibilisation, impliquer les femmes dans les instances de gestion des conflits, dans les prises de décisions en travaillant à augmenter surtout leur nombre dans les différentes sphères de décision ;
- Renforcer, adapter et harmoniser les législations nationales face au phénomène de l'extrémisme violent dans le strict respect des droits humains, notamment ceux de la femme et offrir aux citoyens des voies de recours utiles et accessibles pour connaître des cas de violence ;
- Adopter des programmes de développement qui prennent véritablement en compte les besoins socio-économiques des femmes afin que la pauvreté ne soit pas une cause d'incitation à la radicalisation de celles-ci ou un argument pour les auteurs de violence contre les femmes ;
- Adopter des stratégies de lutte contre la marginalisation, la stigmatisation de certaines catégories sociales ou ethniques ;
- Fédérer les bonnes pratiques religieuses en organisant des conférences au niveau national qui réuniront toutes les confessions religieuses en vue de sensibiliser les uns et les autres sur la nécessité de la tolérance et la coexistence pacifique des religions ;
- Contrôler le phénomène de la mendicité dans les rues mais aussi avoir un œil critique sur les maîtres coraniques et sur leurs écoles ;
- Réformer le système éducatif pour conserver les enfants et les jeunes dans le système jusqu'à l'obtention d'un niveau minimal ;

- Développer des programmes de promotion de l'emploi en faveur des jeunes et des femmes pour les mettre à l'abri du besoin ; ainsi ils seront moins vulnérables à l'enrôlement idéologique de type mercenaire ;
- Punir sévèrement les actes ou faits d'extrémisme violent ;
- Même si la plupart des États du G5 disposent d'un arsenal répressif contre les VBG, il s'agit à présent d'appliquer effectivement les lois qui répriment les actes de violences faites aux femmes ;
- Mettre en place des politiques d'inclusion et de participation juste à l'exploitation des industries extractives et des richesses nationales.

B- Recommandations

Les recommandations qu'inspirent les résultats de cette étude sont formulées à l'endroit de trois catégories d'acteurs : les États, les OSC et le G5 Sahel.

Recommandations aux Etats :

Recommandations	Délais	Intervenants
R 1 : Intégrer le genre dans le processus RSS et dans les curricula de formation des FDS. Cette recommandation trouve sa pertinence dans la nécessité pour les États du G5 Sahel de remédier aux bavures perpétrées par les FDS contre certaines communautés, notamment celles des localités transfrontalières.	En fonction des agendas des pays	Collège Sahélien de Défense/UNOWAS/ DCAF/ONU-Femmes
R 2 : Veiller à la prise en compte systématique du genre dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Il ressort de l'étude que la dimension genre n'est pas suffisamment prise en compte dans les différents documents stratégiques des États sur les politiques de sécurité et de défense.	2017	G5 Sahel, UNOWAS, ONU-Femmes, Mi-Sahel
R 3 : Renforcer la mise en œuvre des politiques publiques visant à réduire la pauvreté et l'exclusion des couches vulnérables (femmes et Jeunes), et plus particulièrement dans les localités défavorisées et les zones transfrontalières.	Continue (A Intégrer dans la révision/mise à jour des Plans Nationaux de Développement)	PTF
R 4 : Mettre en place au niveau national et régional des cadres de concertation entre les organisations des femmes et les organisations religieuses.	2017	OSC
R 5 : Développer et mettre en œuvre des programmes de réinsertion et d'accompagnement des personnes radicalisées (et repenties) et des victimes.	2017	PTF
R 6 : Renforcer les capacités (financières,	Immédiat	PTF

institutionnelles) des réseaux des femmes et des Jeunes œuvrant sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation débouchant sur le terrorisme.		
R 7: Renforcer les capacités d'influence politico-normative des femmes parlementaires, leaders d'opinion et élues.		Onu-Femmes

Recommandations aux OSC

Recommandations	Délais	Intervenants
R 1 : Sensibiliser les femmes, les jeunes, les leaders d'opinion (religieux et chefs coutumiers), la communauté et les médias sur les effets et les conséquences de l'extrémisme violent et de la radicalisation débouchant sur le terrorisme.		OSC
R 2 : Améliorer les capacités de plaidoyer des OSC en vue d'une plus grande effectivité dans la mise en œuvre, d'une part, des résolutions 1325 (2000), 2242 (2015), 2250 (2015) et du Plan d'action des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme (2016) et, d'autre part, du droit positif local sensible au genre.		PTF

Recommandations au G5 Sahel

Recommandations	Délais	Intervenants
R 1 : Intégrer le genre dans le processus de mise en place de la Plateforme de coopération en matière de sécurité (PCMS).	Immédiat	ONUDC
R2 : Renforcer des politiques de développement transfrontalier sensible au genre à travers les activités génératrices de revenus, le pastoralisme résilient des femmes et des jeunes.	2017	États
R 3 : Veiller à l'intégration du genre dans le processus de mise en place de mécanisme d'analyse des menaces et d'alerte précoce tel que le Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce (CSAMAP) du G5 Sahel.	2017	Union Européenne et autres PTF

Annexes

Annexe 1 : Guides d'entretien des acteurs institutionnels

IDENTIFICATION

Interviewé : _____

Fonction : _____

Structure : _____

Date de l'interview : |__|__|__|__|

THEMES A COUVRIR

- ⇒ Rôles et responsabilité de l'acteur
- ⇒ Typologie d'extrémisme violent orienté sur les femmes
- ⇒ Situation de l'extrémisme violent orienté sur les femmes dans votre pays
- ⇒ Facteurs (incitatifs et d'attraction) de radicalisation des femmes, les stratégies et modes opératoires de leur recrutement dans les organisations terroristes
- ⇒ Pourquoi les femmes sont-elles victimes de l'extrémisme violent
- ⇒ Perception de l'extrémisme violent appliqué aux femmes
- ⇒ Politiques et interventions mises en œuvre au niveau national
- ⇒ Efficacité et impact des politiques et interventions
- ⇒ Forces, faiblesses, opportunités et défis des politiques de lutte contre l'extrémisme violent orienté sur les femmes
- ⇒ Pertinence des approches et stratégies de prévention et de répression
- ⇒ Dynamique des acteurs (organisations et associations) de lutte contre l'extrémisme violent appliqué aux femmes
- ⇒ Eléments de discours qui structurent l'extrémisme violent (charia, hostilité vis-à-vis de l'occident, hostilité vis-à-vis du capitalisme, misogynie culturelle, etc.)
- ⇒ A contrario éléments de déconstruction de ces discours extrémistes suggérés par les acteurs institutionnels
- ⇒ Perspective de coalition et de mise en synergie des interventions
- ⇒ Recommandations

CANEVAS DE L'ENTRETIEN

Question 1 : Quels rôles et responsabilités jouez-vous dans le dispositif national de lutte contre l'extrémisme violent orienté sur les femmes et la radicalisation des femmes ?

Question 2 : Pouvez-vous nous spécifier les types d'actions violentes perpétrés par les terroristes à l'encontre des femmes dans votre pays ?

Question 3 : Comment analysez-vous les effets de ce phénomène dans votre pays ?

Question 4 : Quelles sont les principales actions que vous menez dans le cadre de votre mission ?

Question 5 : Quels sont les principaux acteurs avec lesquels vous collaborez dans le cadre de votre intervention ?

Question 6 : Quels sont les obstacles qui se dressent devant vous pour réaliser votre programme d'intervention ?

Question 7 : Y-a-t-il de nouveaux champs d'intervention qui mériteraient un surcroit de mobilisation de votre part ?

Question 8 : Pouvez-vous nous préciser les défis majeurs qui se posent en matière de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent ?

Question 9 : Quelles sont les contraintes sociales et politiques qui empêchent, selon vous, l'efficacité des programmes initiés en matière de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent ?

Question 10 : Comment évaluez-vous l'efficacité et la pertinence des programmes mis en œuvre pour lutter contre les dérives extrémistes ? y-a-t-il des axes d'intervention qui se sont avérés plus efficaces que d'autres ?

Question 11 : Comment appréciez-vous les stratégies et les discours des mouvements extrémistes destinés à enrôler des femmes dans la violence terroriste ?

Question 12 : Que préconisez-vous comme contre-discours pour discrépiter la rhétorique des mouvements extrémistes ? Quels pourraient être les leviers de ce contre-discours ?

Question 13 : Quelles initiatives avez-vous prises pour prévenir cette radicalisation et la politique de répression appliquée ?

Question 14 : Quelles sont les principales leçons que vous tirez de la mise en œuvre des politiques et interventions de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent ?

Question 15 : Selon vous, quels doivent être les axes d'intervention que vous jugez pertinents tant au niveau national qu'au niveau sous-régional pour une éventuelle intervention ?

Question 16 : Pour finir, dites-nous quels types de politiques dissuasives et de programmes efficients mériteraient d'être expérimentés ou reconduits pour que les Etats puissent juguler les effets de l'extrémisme violent et réhabiliter la place et le rôle de la femme dans les pays du G5 ?

Annexe 2 : Guide d'entretien des acteurs non institutionnels

IDENTIFICATION

Interviewé : _____

Fonction : _____

Structure : _____

Date de l'interview : |__|__|__|__|

THEMES A COUVRIR

- ➲ La structure et ses missions
- ➲ Types d'extrémisme violent orienté sur les femmes
- ➲ Situation de l'extrémisme violent orienté sur les femmes dans votre pays
- ➲ Pourquoi les femmes sont-elles victimes de l'extrémisme violent
- ➲ Facteurs (incitatifs et d'attraction) de radicalisation des femmes, les stratégies et modes opératoires de leur enrôlement dans les organisations terroristes
- ➲ Combattants étrangers
- ➲ Interventions mises en œuvre au niveau national et/ou régional
- ➲ Pertinence, efficacité et impact des interventions
- ➲ Obstacles aux interventions
- ➲ Pertinence des approches et stratégies d'intervention
- ➲ Leadership et plaidoyer développés sur la lutte contre l'extrémisme violent et sur le rehaussement du rôle et de la place de la femme
- ➲ Eléments de discours qui structurent l'extrémisme violent (charia, hostilité vis-à-vis de l'occident, hostilité vis-à-vis du capitalisme, misogynie culturelle, etc.)
- ➲ A contrario éléments de déconstruction (d'invalidation) de ces discours extrémistes suggérés par les acteurs non institutionnels
- ➲ Perspective de coalition et de mise en synergie des interventions
- ➲ Recommandations

CANEVAS DE L'ENTRETIEN

Question 1 : Quels rôles et responsabilités votre organisation joue-t-elle dans le dispositif global de lutte contre l'extrémisme violent (orienté sur la femme) et la radicalisation des femmes ?

Question 2 : Pouvez-vous nous spécifier les types d'actions violentes perpétrés par les terroristes à l'encontre des femmes dans votre pays ?

Question 3 : Comment analysez-vous les effets de ce phénomène dans votre pays ?

Question 4 : Quelles sont les principales actions et stratégies développées par votre structure pour réduire les effets de l'extrémisme violent ?

Question 5 : Quels sont les principaux partenaires avec lesquels vous collaborez dans le cadre de votre intervention sur ce phénomène ?

Question 6 : Quels sont les obstacles qui se dressent devant vous pour réaliser votre programme d'intervention sur l'extrémisme violent et la radicalisation des femmes ?

Question 7 : Y-a-t-il de nouveaux champs d'intervention qui mériteraient un surcroît de mobilisation de la part de votre structure ?

Question 8 : Pouvez-vous nous préciser les défis majeurs qui se posent en matière de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent ?

Question 9 : Quelles sont les contraintes sociales et politiques qui empêchent, selon vous, l'efficacité des programmes initiés en matière de lutte contre l'extrémisme violent et de rehaussement du rôle et de la place de la femme ?

Question 10 : Comment évaluez-vous l'efficacité et la pertinence des programmes mis en œuvre pour lutter contre les dérives extrémistes ? y-a-t-il des axes d'intervention qui se sont avérés plus efficaces que d'autres ?

Question 11 : Comment appréciez-vous les stratégies et les discours des mouvements extrémistes destinés à enrôler des femmes dans la violence terroriste ?

Question 12 : Que préconisez-vous comme contre-discours pour discréder la rhétorique des mouvements extrémistes ? Quels pourraient être les leviers de ce contre-discours ?

Question 13 : Quelles initiatives votre structure a-t-elle prises pour prévenir la radicalisation ?

Question 14 : Quelles sont les principales leçons que vous tirez de la mise en œuvre des interventions de votre structure en matière de promotion du genre et de lutte contre l'extrémisme violent ?

Question 15 : Selon vous, quels doivent être les axes d'intervention que vous jugez pertinents tant au niveau national qu'au niveau sous-régional pour une éventuelle intervention ?

Question 16 : Pour finir, dites-nous quels types de politiques dissuasives et de programmes efficents mériteraient d'être expérimentés ou reconduits pour que les Etats puissent juguler les effets de l'extrémisme violent et réhabiliter la place et le rôle de la femme dans les pays du G5 ?

Annexe 3 : Liste des structures rencontrées

Niger

Réseau Femmes pour la paix (REFPA)

Chef du Programme Renforcement de l'accès des femmes au foncier agricole et à la citoyenneté inclusive (RAFFACI)

Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE)

Bureau Exécutif National de l'Assemblée Nigérienne pour l'éradication de discriminations humaines (ANEDH)

Mali

Onu-Femme Mali

Point focal G5 Mali

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine

Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)

Plateforme des Femmes Leaders du Mali

Fédération Nationale des Collectifs d'Organisations Féminines du Mali (FENACOF-Mali)

Women in Law and Development in Africa /Femme, Droit et Développement en Afrique (WILDAF/FeDDAF)

Association Malienne des Femmes des Eglises Protestantes (AMAFEP)

Université de Bamako

Burkina Faso

Association Koom/Ong pour l'Auto Promotion des Femmes du Burkina Faso

Bureau Exécutif National du CERFI

Centre de Recherche et d'Intervention en Genre et Développement (CRIGED)

Coalition Burkinabé pour les droits de la Femme

Commission nationale des droits humains

COAFEB

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE (Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieur)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES LIBERTÉS PUBLIQUES (Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure)

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES DU BURKINA

CHARGÉ DE PROGRAMME À LA DGCOOP

POINT FOCAL ADJOINT G5 SAHEL DU BURKINA FASO

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION (Ministère de l'économie, des finances et du développement)

CHEF DE SERVICE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE (Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille)

CHEF DE SERVICE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE (Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille)

OBSERVATEUR NATIONAL DES FAITS RELIGIEUX (ONAFAR)

Mauritanie

ONG AFCF (Association des femmes chefs de famille)

COMITÉ DE SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
(CSVVDH) EN MAURITANIE

SECRÉTARIAT PERMANENT DU G5 SAHEL (+ rattachements Plateforme de coopération en matière de défense, Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent du G5, Expert en gouvernance du G5 Sahel...)

CHEF DE LA CELLULE DE LA PLATEFORME DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE

MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FEMME (Conseiller juridique, le Directeur de la Promotion Genre et la Directrice de la Famille)

MINISTÈRE EN CHARGE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

ASSOCIATION MAURITANIENNE POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

UNIVERSITAIRES (Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université)

DIGNITAIRES TRADITIONNELS ET RELIGIEUX INFUENTS

PARTI HATEM

Tchad

Université Adam Barka d'Abéché
Association Dialogue et Solidarités (ADS)

Annexe 4 : Bibliographie indicative

Ouvrages

- Adraoui Mohamed Ali, *Le salafisme mondialisé, du Golfe aux banlieues*, Paris, PUF, 2013.
- Amghar Samir, *L'islam militant en Europe*, Paris, Illico, 2013.
- Amghar Samir, *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en Occident*, Michalon, 2011.
- Badie Bertrand et Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres : comprendre les conflits du XXI^e siècle*, La Découverte, 2016.
- Bauer Alain et Jean-Louis Bruguière, *Les 100 mots du Terrorisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2010.
- Bayart Jean-François, Stephan Ellis et Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- Benichou (D.), Khosrokhavar (F.) et Migaux (Ph.): *le Djihadisme, comprendre pour mieux le combattre*, Plon, 2015.
- Benslama Fethi (dir.), *L'idéal et la cruauté, subjectivité et politique de la radicalisation*, Lignes, 2014.
- Bernard Rougier (dir.), *Qu'est-ce que le salafisme ?* Paris, PUF, collection Proche-Orient, 2008.
- Boualem Sansal, *Gouverner au nom d'Allah, Islamisation et soif de pouvoir dans le monde arabe*, Gallimard, 2013.
- Branche Raphaëlle et Fabrice Virgili (dir.), *Viols en temps de guerre*, Payot, Paris, 2011.
- Châtaigner Jean-Marc et Hervé Magro (dir.), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.
- Crenshaw Martha, *Explaining Terrorism: Causes, Processes and Consequences*, London/New York, Routledge, 2011.
- De Pierrebourg Fabrice, Larouche Vincent, *Djihad.CA, Loups Solitaires, Cellules Dormantes et Combattants*, les éditions Lapresse, 2015.
- El Aswany Alaa, *Extrémisme Religieux et Dictature, les deux faces d'un malheur historique*, Actes Sud Science Humaine, 2014.
- Gabriel Marc A., *Islam et Terrorisme, ce que le coran dit sur le christianisme, la violence et la guerre sainte*, Ourania, 2006.
- Gayraud Jean-François et Senat David, *Le Terrorisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2006.
- Gonin Patrick, Nathalie Kotlok et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (dir.), *La tragédie malienne*, Paris, Edit. Vendémiaire, 2013.
- Kepel Gilles, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, 2001, 452P.
- Khosrokhavar Farhad, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2014, 192 p.
- Larroque Anne-Clémentine, *Géopolitique des islamismes*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2014.
- Laurent Samuel, *Sahelistan, de la Libye au Mali, au cœur du Nouveau Djihad*, Editions du Seuil, 2013.
- Leatherman Janie L., *Sexual Violence and Armed Conflicts*, Pility Press, Cambridge, 2011.
- Morin-Messabel Christine, Salle Muriel (dir.). *À l'école des stéréotypes. Comprendre et déconstruire*. Paris : L'Harmattan, 2013, 236 p.
- Nussbaum Martha C., *Women and Human development. The Capabilities Approach*, Cambridge University Press, 2000.

- Potts M., E. Zulu et al., *Crisis in the Sahel, Possible solutions and the Consequences of inaction*, Oasis Report, Berkeley, University of California, 2013.
- Reno William, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner Publisher Boulder, 1998.
- Sfeir Antoine, *L'islam contre l'islam, l'interminable guerre des sunnites et des chiites*, Grasset, 2013.
- Spears Ian S., *Civil war in African States. The search of security*, Lynne Rienner Publisher, Boulder/Londres, 2010.
- Tamboura Abdoulaye, *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali: géopolitique d'une rébellion armée*, L'Harmattan, 2016.
- Trévidic Marc, *Terroristes : les 7 piliers de la déraison*, Paris, Le livre de poche, 2016.
- Vettovaglia Jean-Pierre (dir.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruylant, Bruxelles, 2013.

Articles

- Abomo Pierre, « La réhabilitation de l'Etat à la faveur de la lutte contre le terrorisme », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, janvier 2016.
- Amghar Samir, « Le salafisme en France : de la révolution islamique à la révolution conservatrice », *Critique internationale*, 2008/3 n° 40, p. 95-113.
- Assanvo William, « Etat de la Menace Terroriste en Afrique de l'Ouest », *Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique*, juillet 2012.
- Assanvo William, « Menace Terroriste en Afrique de l'Ouest : Etat des réponses Nationales, Régionales et Internationales », *Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique*, septembre 2012.
- Balzacq Thierry , « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq, Frédéric Ramel (sous la dir.), *Traité des relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013, pp. 685-715.
- UNW, « Lutter contre l'extrémisme violent tout en respectant les droits et l'autonomie des femmes et de leurs communautés », *Conflicts*, chap. 9.
- Boas M. et Jennings K. M., « Luttes armées, rebelles et seigneurs de la guerre : le spectre du patrimonialisme », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (eds), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 2011.
- Branche Raphaëlle, « Les violences contre les femmes dans les zones de conflits », in Badie Bertrand et Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres : comprendre les conflits du XXI^e siècle*, La Découverte, 2016, pp 219-227.
- Clapham Christopher, « Degrees of statehood », *Review of International Studies*, vol.24, n°2, 1998, p.143-157.
- Conesa Pierre, « On ne lutte pas contre le terrorisme avec des moyens militaires », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, avril 2015.
- Conesa Pierre, « Contre-radicalisation : que faire ? », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, janvier 2015.
- Conesa Pierre, « Le Salafisme jihadiste : de quoi s'agit-il ? », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, juillet 2015.
- Dasseto Felice, « Radicalisme et Djihadisme : Devenir extrémiste et agir en extrémiste : Essai, Centre Interdisciplinaire d'Etude de l'Islam dans le Monde Contemporain», juin 2014.
- Di John Jonathan, « Conceptualizing the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature », *Crisis States Research Centre*, SOAS, 2013.
- Garay Alain, « L'urgence des Réponses au Financement du Radicalisme Religieux », *Observatoire Géopolitique du Religieux, Institut des Relations Internationales et stratégiques*, février 2015.

Goita Modibo, « Nouvelle menace Terroriste en Afrique de l'Ouest : contrecarrer la stratégie d'Aqmi au Sahel », *Bulletin de la Sécurité Africaine, Centre d'étude stratégique de l'Afrique*, numéro 11, février 2011.

Gourdin Patrice, « Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, mars 2012.

Helly Damien *et al.* « Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination », *Institut d'études de sécurité/ecdpm*, note d'analyse 76, mars 2015.

Huckerby Jayne, « Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism », *Just Security*, March 3, 2015.

Huckerby Jayne, « When Women Become Terrorists », *The New York Times*, January 21rst 2015.

Institut d'Etudes et de Sécurité (ISS) : « Dans l'œil du Cyclone ? Le Niger face à l'extrémisme religieux et au terrorisme », *Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, numéro 7 septembre 2013.

Institut d'Etudes et de Sécurité (ISS) : « Grand angle sur le radicalisme religieux et la menace terroriste au Sénégal », *Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, numéro 3 mai 2013.

Nay Olivier, « Fragile and Failed States »: Critical Perspectives on Conceptual Hybrids », *Paper prepared for the 22nd IPSA World Congress of Political Science*, 8-12 July 2012.

Ould Ahmed Salem Zekeria, « Les mutations paradoxales de l'islamisme en Mauritanie », *Cahiers d'études africaines*, 2012/2, n° 206-207, p. 635-664.

Owen Frazer et Christian Nülist, « La lutte contre l'extrémisme violent », *Politique de sécurité*, analyses du CSS, n°183, décembre 2015.

Phumzile Mlambo-Ngcuka et Radhika Coomaraswamy, « Women Are the Best Weapon in the War Against Terrorism », *Foreign Policy*, 10 février 2015.

Raimbaud Michel, « La République islamique de Mauritanie face à ses islamistes... et à ceux des autres », *Diploweb.com, Revue géopolitique*, septembre 2013.

Rouamba Lydia et Francine Descarries, « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) », *Recherches féministes*, vol 23, n° 1, 2010, p. 110.

Sambe Bakary, « Radicalisation Islamique et Enjeux Sécuritaires au Sahel, de l'Influence Wahhabite au Terrorisme », *European Foundation for Democracy*, octobre 2013.

Sangare Boukary, « Le Centre du Mali : épicentre du djihadisme ? », *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)*, mai 2016.

Sekhar C.S.C., « Fragile States: the Role of Social, Political and Economic Factors », *Journal of Developing Societies*, vol.6, n°3, September 2010, p.263-293.

Tisseron Antonin, « A quoi sert le G5 Sahel », *Note d'actualité 40*, Juillet 2016.

Tisseron Antonin, « G5 Sahel : une simple organisation de plus ? », *note du GRIP*, 25 mars 2015.

Vasuki Nesiah, « Feminism as Counter-Terrorism: The Seduction of Power », in *Gender, National Security, and Counter-Terrorism: Human Rights Perspectives*, ed. Margaret L. Satterthwaite et Jane Huckerby, Human Rights Perspectives (Routledge, 2013), 127–51.

World Humanitarian Summit, « Lutter contre la radicalisation, se relever de la crise et favoriser la stabilité dans le Sahel : le cas du Mali », Istanbul, Turkey, 23-24 May 2016.

Résolutions

Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, Assemblée Générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'Homme, janvier 2016. [A/HRC/31/76]

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, Conseil de sécurité, juin 2016. [S/2016/566]

Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, juin 2016.

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, Conseil de sécurité, septembre 2015. [S/2015/716]

Rapport du Secrétaire général sur « Les violences sexuelles liées aux conflits », mars 2015. [S/2015/203]

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, Conseil de sécurité, novembre 2015. [S/2015/866]

Assemblée générale et Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire général, Les causes des conflits et la promotion d’une paix et d’un développement durables en Afrique, juillet 2015. [A/70/176-S/2015/560]

Plan d’action des Nations Unies pour la prévention de l’extrémisme violent – Rapport du Secrétaire général, Décembre 2015. [A/70/674]

Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, Conseil de sécurité, juin 2015. [S/2015/453]

Rapport du Secrétaire Général sur la situation du Mali, Conseil de sécurité, mars 2015. [S/2015/219]

Rapport du Secrétaire Général sur la situation du Mali, Conseil de sécurité, juin 2015. [S/2015/426]

Rapport du Secrétaire Général sur la situation du Mali, Conseil de sécurité, septembre 2015. [S/2015/732]

Rapport du Secrétaire Général sur la situation du Mali, Conseil de sécurité, décembre 2015. [S/2015/1030]

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest, Conseil de sécurité, juin 2015. [S/2015/472]

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest, Conseil de sécurité, décembre 2015. [S/2015/1012]

Conseil des droits de l’homme des Nations Unies, Rapport de l’Expert indépendant sur la situation des droits de l’homme au Mali, Suliman Baldo, janvier 2014. [A/HRC/25/72]

« Report of the Secretary-General on Activities of the United Nations System in Implementing the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l’ONU A/RES/68/841 (Assemblée générale des Nations Unies, le 14 avril 2014).

« Resolution Adopted by the General Assembly on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy Review », Document de l’ONU A/RES/68/276 (Assemblée générale des Nations Unies, le 24 juin 2014).

Résolution 2178 (2014) du 24 septembre 2014 sur les combattants terroristes étrangers [S/RES/2178 (2014)]

« Resolution Adopted on Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism », Document de l’ONU A/RES/68/178, (le 28 janvier 2014).

Déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations Unies, 13 mai 2013. [S/PRST/2013/5]

« General Recommendation No. 30 on Women in Conflict Prevention, Conflict and Post-Conflict Situations », Document de l'ONU CEDAW/C/GC/30 (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 18 octobre 2013).

« Resolution Adopted on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/RES/66/282 (Assemblée générale des Nations Unies, le 29 juin 2012).

« Resolution Adopted on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/RES/64/297 (Assemblée générale des Nations Unies, le 13 octobre 2010).

Martin Scheinin, « Report of the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism », Document de l'ONU A/64/211 (Assemblée générale des Nations Unies, août 2009).

« Resolution Adopted by the General Assembly on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/RES/62/272 (Assemblée générale des Nations Unies, le 15 septembre 2008).

Rapports

UNODC, Programme Sahel 2013-2017. Renforcer le Sahel contre le crime et le terrorisme, rapport d'activité de janvier 2016.

International Crisis Group, *Burkina Faso : Préserver l'équilibre religieux*, Rapport Afrique n°240, septembre 2016.

The Fund for peace, Fragile States Index 2016.

Amnesty International, « Nigeria: Abducted Women and Girls Forced to Join Boko Haram Attacks », avril 2015.

Christine Bell, Rapport de recherche : Partage du pouvoir et intégration des femmes dans les négociations de paix : facteurs de déstabilisation ? Edition Leigh Pasqual, New York, Octobre 2015.

Commission européenne, Strive pour le développement : renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme, 2015.

PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions au Burkina Faso, 2015.

PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions en Mauritanie, 2015.

PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions au Niger, 2015.

PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions au Mali, 2015.

PNUD, « Etudes des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel – ce que disent les 700 sahéliens - », Etude de perceptions au Tchad, 2015.

Rapport de la présidente de la Commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, Addis Abeba, Ethiopie, Conseil de paix et de sécurité de l'Union, novembre 2012.

Edit Schlaf et Ulrich Kropf, « Can Mothers Challenge Extremism? Mothers' Perception and Attitudes of Radicalization and Violent Extremism » (Women Without Borders/SAVE: Sisters Against Violent Extremism, 2015).

Onu-femme, « Gender and countering terrorism/ violent extremism: recent developments and un women's engagement », juillet 2015.

Rapport d'information « La stabilité et le développement de l'Afrique francophone » dit « Rapport Ph. Baumel », Assemblée Nationale française, n°2746, mai 2015.

Rapport de la Commission de l'Union africaine sur le suivi des dispositions pertinentes de la déclaration du Sommet du 18 décembre 2014 des pays membres du processus de Nouakchott [Première réunion des Ministres de la défense et des Chefs d'Etat-Major des pays membres du processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, Bamako, Mali, 2-4 septembre 2015.]

Rapport Sébastien Pietrasanta, *La dé-radicalisation, outil de lutte contre le terrorisme*, Juin 2015. [Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Mission auprès du ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE, confiée par le Premier ministre, Monsieur Manuel VALLS]

Mia Bloom, « When Women Are the Problem », dans Charting a New Course, Thought for Action Toolkit: Women Preventing Extremism (United States Institute of Peace, 2015).

« Women and Countering Violent Extremism: Summary Document and Analysis » (Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Georgetown University Institute for Women, Peace and Security, ONU Femmes, octobre 2014).

Gaudence Nyirabikali, Aissé Diarra et Mariam Djibrilla Maiga, « Causes et Manifestations Des conflits au Mali: Une Perspective de la société civile Comprendre les conflits pour des stratégies d'interventions efficaces », 2014.

Augustin Loada et Peter Romaniuk, « Preventing Violent Extremism in Burkina Faso: Toward National Resilience Amid Regional Insecurity », Global Center on Cooperative Security, juin 2014.

Kristina London Couture, « A Gendered Approach to Countering Violent Extremism: Lessons Learned From Women in Peacebuilding and Conflict Prevention Applied Successfully in Bangladesh and Morocco », Brookings Institution Policy Paper (Brookings Institution, juillet 2014).

République du Tchad, Ministère de la santé publique, de l'action sociale et de la solidarité nationale, Rapport national d'évaluation des vingt-ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing, juin 2014.

Search for Common Ground, « Analyse des déterminants de conflits dans les communes de Tchintabaraden et Tassara », mars 2014.

Mausi Segun et al., « Those Terrible Weeks in Their Camp: Boko Haram Violence against Women and Girls in Northeast Nigeria » (Human Rights Watch, 2014).

PNUD, « Analyse des facteurs de conflits au Niger », novembre 2014.

Center on Global Counterterrorism et al., *La lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la mobilisation communautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Programme d'action*, juillet 2013.

Sénat de la République de France, Violences faites aux femmes et aux mineurs en Mauritanie, 14e législature, Question écrite n° 06339 de M. Thierry Foucaud (Seine-Maritime - CRC), JO Sénat du 09/05/2013 - page 1468.

Naureen Chowdhury Fink, Raf Barakat, et Liat Sheret, « The Roles of Women in Terrorism, Conflict, and Violent Extremism: Lessons Learned for the United Nations and International Actors », Document de politique (Center on Global Counterterrorism Cooperation, 2013).

Jane Hackerby, « Women and Preventing Violent Extremism: The U.S. and U.K. Experiences », Document d'information (NYU Center for Human Rights and Global Justice, 2012).

République Islamique de Mauritanie, « La Mauritanie face au défi terroriste : De la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale », Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, avril 2012.

Rapport de la présidente de la Commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, novembre 2012.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), « Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel: cadre juridique, techniques d'enquête et coopération policière Module de formation à l'attention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger », Nations Unies, New York, 2012.

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Rapport du président de la Commission sur le terrorisme en Afrique et les efforts de l'UA pour faire face à ce fléau, Addis Abeba, Ethiopie, décembre 2011.

USAID, « The development response to violent extremism and insurgency », USAID Policy, September 2011.

Plan d'action du G-7 pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent